

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

DORDOGNE

L'avocat devenu sculpteur

LOT-ET-GARONNE

Les 35 ans de Futur Agri

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Vent d'optimisme
dans le BTP

Lourdes
**Sanctuaire
connecté !**



À la une

4 Lourdes, sanctuaire connecté !

Dordogne

- 10 L'avocat devenu sculpteur
- 12 Matériel agricole : l'irrésistible ascension de Franck Laroque
- 16 Nouvelles brèves

Gironde

- 18 Circulaw, le droit en vert
- 20 Nouvelles brèves

Landes

- 22 Tourisme : surfer sur la Seignosse attitude
- 24 Nouvelles brèves

Lot-et-Garonne

- 26 Les 35 ans de Futur Agri
- 28 Chasseur de primes pour entreprises
- 30 Nouvelles brèves

Béarn

- 34 Vent d'optimisme dans le BTP
- 38 Famille Laplace, vins nouvelle génération
- 40 Nouvelles brèves

Pays basque

- 42 L'izarra désormais au miel basque
- 44 Le marché américain avec la French Tech
- 45 Ambitions scandinaves pour le robot Kompaï
- 46 Nouvelles brèves

Hautes-Pyrénées

- 48 Randonnée : Eldorado à nouveau en marche
- 50 Tech'In Pyrénées : rendez-vous avec l'innovation
- 52 Nouvelles brèves

Le Cercle des Experts

54 Le micmac de l'abandon de poste

Tendances Business

- 58 L'œuf, produit anti-crise
- 60 Sécheresse : ne pas se tromper de solution

62 Cinéma

65 Annonces Légales



DAVID TORCHALA
Directeur de la communication
du sanctuaire Notre-Dame

Lourdes
**Sanctuaire
connecté !**

Avec une économie basée sur les dons directs, le sanctuaire Notre-Dame de Lourdes est à l'encontre de toutes les structures d'entreprises. Suite à la pandémie, il a multiplié les actions de promotion pour retrouver son affluence historique et ce jusqu'aux États-Unis. Un souffle nouveau qui entraîne une vraie adaptation.

Par Hermance HITTE

Chaque année, dès Pâques, la transformation est saisissante. En quelques heures, les ruelles de Lourdes quittent leur torpeur et le calme de l'hiver pour s'ouvrir à la foule qui, jusqu'en octobre, fera de la ville le centre d'un monde animé par la foi. Comme une sève qui fait renaître son souffle, des millions de pèlerins changent son visage, son ambiance et son rythme. Depuis plus de 160 ans, le rendez-vous est immuable, aussi stable que les montagnes qui entourent la cité mariale et pourtant... Si elles n'ont pas bougé, peut-on en dire autant de Lourdes qui a amorcé une véritable mutation ? Une impulsion indéniable qui se retrouve à tous les niveaux, notamment celui du sanctuaire Notre-Dame lui-même qui, après le coup d'arrêt et les ravages de la période Covid, a multiplié les actions pour rendre à la cité mariale sa légendaire fréquentation.

Autant dire que la saison 2023 est celle de tous les espoirs mais dans une ville unique au monde fondée sur l'espérance, c'est bien quelque chose dont elle ne manque pas.

DE 3,5 MILLIONS À 800 000 PÈLERINS

Comme il l'est d'usage, la Semaine Sainte a marqué le début des pèlerinages et des messes internationales mais cette année, le recteur Michel Daubanes a invité les socio-professionnels de la ville à la première procession de la saison. Un symbole qui n'est pas

sans rappeler toutes les énergies rassemblées dans le Plan Avenir Lourdes et ses 100 actions autour desquelles les acteurs économiques sont unis pour redynamiser la destination. Pour mesurer l'importance de ce défi, il est primordial de se souvenir des incidences de la pandémie : en 2019, année repère, on estimait à 3,5 millions le nombre de visiteurs. L'installation de capteurs et de bornes infrarouges à l'entrée du Sanctuaire a permis en 2020 un décompte plus précis de la fréquentation tombée alors à 800 000 pèlerins. La reprise fut lente avec 1,6 million en 2021 et 2,6 millions l'an dernier.

UNE ÉCONOMIE DE DONNS

Pour la ville, le crash économique fut sans précédent mais pour le sanctuaire Notre-Dame, dont les ressources ne reposent que sur les dons et les petites offrandes faites sur place et donc de sa fréquentation directe, les effets ont été tout aussi rudes. C'est pourtant dans ce marasme que quelque chose est né, une nouvelle façon d'établir le lien avec les fidèles qui partout dans le monde subissaient les mêmes inquiétudes et avaient peut-être plus que jamais besoin de communion. Et pour cela, la nouvelle technologie s'est avérée providen-

“ Lourdes dépasse le million d'abonnés sur Facebook ”



© Lilian Cazabet

tielle. Déjà en 2020, Lourdes se distinguait en organisant le « premier pèlerinage digital » mondial baptisé « Lourdes United », un marathon TV de 17 heures de *live* et 5 plateaux, touchant ainsi 80 millions de personnes à travers la planète : « C'est cette ferveur qui nous a tenu dans l'espérance quand on ne voyait plus grand monde », précise David Torchala, directeur de la communication du sanctuaire Notre-Dame.

LA TV POUR GARDER LE LIEN

Si les visiteurs ne pouvaient plus venir à Lourdes, c'est elle qui est venue à eux. À travers les réseaux sociaux notamment, où désormais, elle dépasse le million d'abonnés ne serait-ce que sur Facebook, mais aussi via YouTube où sa chaîne rassemble 500 000 followers. Une présence médiatique renforcée de façon exceptionnelle par la télévision. Si TV Lourdes a pris un essor jamais vu, les nouveaux contrats établis avec des chaînes catholiques partenaires la font rayonner en Amérique du Nord, du Sud et



même dans le Pacifique : « On est deux fois par jour sur KTO mais aussi EWTN, la principale chaîne catholique américaine qui diffuse en anglais et en espagnol. On ne fait pas des programmes télé, on diffuse la prière à la grotte dans la langue de la diffusion », précise David Torchala. « En parallèle, tous les soirs, on diffuse le chapelet à 18 h sur TV 2000, la chaîne des évêques italiens à Rome. » Là encore 1,5 million de téléspectateurs sont au rendez-vous quotidien. Une façon de communiquer en pleine croissance puisque des chaînes du Liban, de Slovaquie et du Brésil sont en pourparlers de diffusion.

5 MILLIONS DE FIDÈLES

En plus du support historique de communication Radio Présence, il faut aujourd'hui compter sur la collaboration établie avec 110 radios francophones dans le monde, notamment en Afrique : « Entre les réseaux sociaux, la télé et la radio, on rejoint au total 5 millions de personnes par jour. Finalement, c'est



© Lillian Cazabet

une manière très active, presque pastorale d'agir », souligne David Torchala. Mais le virtuel ne fait pas tout, toujours dans l'esprit d'aller à la rencontre du monde entier, le Sanctuaire a développé les missions Notre-Dame de Lourdes qui font voyager les reliques de Bernadette de Soubirous. « De mai à juillet 2022, elles ont traversé 40 états des États-Unis. De Miami à New York, 5^e Avenue... », souligne David Torchala. France, Italie, Espagne, Allemagne : la camionnette équipée d'eau de Lourdes et de flambeaux de processions parcourt le monde et si l'économie locale n'en retire pas d'impact à première vue, ces missions sont une invitation à venir dans la cité mariale... Et c'est tout l'enjeu de l'avenir.

UNE CONQUÊTE AMÉRICAINE

En parallèle à ces actions du Sanctuaire, un engouement inattendu est venu du show-business et des médias. D'abord avec le spectacle musical *Bernadette de Lourdes* dont un des coproducteurs n'est autre que Gad Elmaleh. Un projet colossal, qui prévoit dès septembre une tournée dans tous les Zéniths de France et même une date à Broadway. En 2018, c'était Thierry Demaizière et Alban Teurlai qui avaient créé l'événement avec le docu-fiction *Lourdes*, une œuvre magistrale composée de portraits croisés de pèlerins. Des images sublimes, déchirantes parfois, d'une émotion rare qui montrent ce qu'est la ville pour les gens qui s'y rendent. Un film qui connaît une nouvelle vie et est sorti il y a un mois dans 700 salles des États-Unis. Des US qui s'enflamment pour la ville qui a reçu une mise en lumière inespérée avec un sujet dans *Sixty Minutes*, le magazine phare d'information diffusé sur CBS. Le reportage sur les guérisons de Lourdes a explosé les



© Lillian Cazabet



© Lilian Cazabet

audiences et s'ajoute à ce qui ressemble à une conquête américaine. Une internationalité qui devrait porter ses fruits.

DES TOURISTES INDIVIDUELS

Lourdes, qui était déjà mondialement connue, devient peu à peu une « expérience » à vivre : « On est conscient que certains ne pourront jamais venir, les nourrir spirituellement c'est important pour eux et pour nous. Mais pour d'autres, le pèlerinage digital ne suffit pas. Se lever, marcher, c'est ça le pèlerinage ». Si les retombées ne sont pas encore palpables, la dynamique est là, bien enclenchée et Lourdes qui a toujours vécu sur l'activité groupe doit se réadapter aux demandes... tout en gardant sa mission : « Aujourd'hui on voit que la part des pèlerinages organisés traditionnels est en difficulté tandis que les touristes individuels sont de plus en plus nombreux à venir »,

“ Un espace muséographique va y être créé afin de faire découvrir le Sanctuaire de manière immersive ”

constate David Torchala. Des visiteurs de moins en moins « formés » à la foi catholique qui viennent pourtant chercher des valeurs d'entraide et de charité, avec lesquels le Sanctuaire doit là aussi s'adapter.

LOURDES VISION 2023

Établi dans cette perspective, Lourdes Vision 2023 est une projection de ce que sera le Sanctuaire dans sept ans : « Ce que l'on souhaite c'est le transformer par des grands chantiers et donc des grands travaux qui vont d'abord concerner les portes d'entrées du site », explique David Torchala.

LE VILLAGE DES JEUNES

Un espace muséographique va y être créé afin de faire découvrir de manière immersive ce que représente réellement le Sanctuaire qui ne sera jamais un simple lieu « touristique ». Sur les 29 lieux de culte établis sur ses 50 hectares, nombre d'entre eux devraient être rénovés tout comme le Village des Jeunes, établi sur les hauteurs de la ville, qui devrait lui aussi être entièrement repensé avec des travaux liés à l'économie d'énergie, une préservation du patrimoine et de l'environnement. La création d'un pôle santé est également au cœur de ces projets avec la santé mentale en fil rouge. Au total neuf projets qui nécessiteront plusieurs millions d'euros, idéalement financés par le mécénat à hauteur de 50 % et

les fonds propres du Sanctuaire, à savoir la trésorerie et les emprunts bancaires.

L'AFFLUENCE DE RETOUR

Modernité, nouveaux pèlerins, gestion des touristes, santé mentale : le Sanctuaire est à la croisée des chemins. Une évolution qui est finalement fidèle à son histoire, au fil du temps il s'est toujours adapté à ses visiteurs de plus en plus nombreux. La saison 2023 se profile comme celle d'un « retour à la normale » avec les grosses organisations de pèlerinage qui reviennent dans des formats quasi identiques à 2019 : 4 000 enfants et jeunes anglo-saxons de HCPT sont attendus, le rassemblement du FRAT et ses 8 000 jeunes des aumôneries de banlieues parisiennes, les 12 000 militaires, 25 000 jeunes enregistrés pour les JMJ.

150^E ANNIVERSAIRE DU PÈLERINAGE NATIONAL

Le 15 août, ça sera le 150^e anniversaire du pèlerinage national, il y a déjà 6 000 inscrits et le 16 juillet, Andrea Bocelli sera en concert lors d'une immense procession qui fêtera l'anniversaire du dernier jour des apparitions. Conserver sa mission historique, accueillir les malades et les pèlerins du monde entier sans négliger cette nouvelle population qui est déjà là, demandeuse et inédite est le prochain défi du Sanctuaire. ■



© Lilian Cazabet





Lourdes Un modèle hôtelier à réinventer

Pour les professionnels de la deuxième ville hôtelière de France, le changement de clientèle n'est pas sans bousculer une organisation de travail quasi historique. Des adaptations qui se heurtent à un contexte économique en pleine reconstruction.

Par Hermance HITTE

Les différentes actions de promotion menées par le sanctuaire Notre-Dame ne sont pas sans incidences pour les socioprofessionnels lourdaïsi qui eux aussi doivent s'adapter à ce renouveau touristique. Si la saison à venir

semble très prometteuse avec une fréquentation proche de l'avant-crise, le modèle économique est indéniablement en train de pivoter et ce bouleversement se ressent concrètement au niveau de l'hébergement. Christian Gélis, président de l'Union des Métiers et des Industries Hôtelières des Hautes-Pyrénées et gérant de l'*Hôtel Notre-Dame de Lorette*, a déjà

constaté ce changement de pèlerins qui est aussi celui de la clientèle : « Le marché se segmente, on le voit dans la manière dont les gens commencent à réserver, dès l'instant où on n'opte pas pour un voyage avec les opérateurs des formules grands groupes, on exprime des attentes beaucoup plus individuelles. Il y a une segmentation dans les réservations, on est doucement en train de glisser en faveur d'un nombre croissant de particuliers ».

MONTÉE EN PUISSANCE DES LIGNES AÉRIENNES

Facilitée par la montée en puissance des lignes aériennes qui fluidifient leur transport, l'arrivée de ces particuliers qui ne viennent plus seulement par le biais des organisa-

tions de pèlerinage est une réelle nouveauté. Lourdes serait-elle en train de devenir une simple destination dans le monde ? En tout cas, elle est de plus en plus choisie par des familles et des touristes individuels, mus par la curiosité ou une visite ponctuelle.

Pour les professionnels, cette évolution est synonyme de challenge et soulève de nombreuses questions : « Les attentes des clients sont plurielles et diversifiées, on va devoir passer du modèle « monoclient monoproduit » à un autre qui va demander d'augmenter et d'accroître la qualité de ce que l'on propose. Par génération, on a grimpé d'une étoile ».

DU TOURISME CULTUEL AU TOURISME SPIRITUEL

Le tourisme cultuel est en train de s'élargir au tourisme spirituel au sens large et ce tournant inattendu risque de bousculer la ville qui s'est longtemps définie comme une destination peu chère : « La durée des séjours a beaucoup changé, là où les gens dormaient deux ou trois nuits, ils ne restent plus qu'une, aujourd'hui plus de la moitié de la fréquentation est devenue excursionniste et là aussi on a quelque chose à challenger. Il faut redensifier l'offre et être de nouveau lisibles, visibles et crédibles ». Autant de défis qui s'inscrivent dans un contexte toujours

fragile de post-pandémie. En 2020, sa fréquentation est tombée à 10 % de ce qu'elle était et les stigmates de cette sombre période ne sont pas encore effacés.

INVESTISSEMENTS ET PGE : UNE UNION COMPLIQUÉE

Deuxième ville hôtelière de France, Lourdes comptait 143 établissements classés avant le Covid. Diversifier l'offre d'hébergement ou assurer une montée en gamme demande des investissements que les professionnels ne sont pas tous en mesure d'assumer. Se relever de deux années sans clientèle ne s'est pas fait sans Prêts Garantis par l'État et ces PGE, il faut les rembourser : « Ça va être compliqué... pendant 2 et 5 ans, pour certains ce sera une période difficile... Il va falloir non seulement rembourser mais reconstituer des capitaux propres et retrouver des fonds de roulement », assure Christian Gélis.

RELANCER LA MACHINE

Relancer la machine tout en cherchant les moyens de lui faire poursuivre l'évolution qui était attendue sont les défis des Lourdais mais force est de constater que le parc hôtelier s'est maintenu, malgré des postes de charges qui flambent : « Ils ont pris 15 %, ça contracte les marges, c'est une évidence. Mais je ne suis pas inquiet pour l'avenir de Lourdes, l'hôtellerie ici c'est

DES TENSIONS DE RECRUTEMENT

Si les pèlerins reviennent, les difficultés de recrutement marquent un peu le début de la saison et, comme tous les secteurs d'activité, l'hôtellerie et la restauration sont confrontées à ce défaut de travailleurs saisonniers : « En gros, il manque à ce jour 300 saisonniers. L'attractivité du métier, du panier d'avantages sociaux, la mobilité mais aussi l'hébergement... Tout joue. Rien n'est particulièrement envisagé au niveau de leur hébergement, il y a pourtant une urgence absolue de se pencher sur cette question et c'est vraiment un combat à mener. Dans un département où le tourisme représente 35 % du PIB, c'est un vrai sujet, il y a des initiatives à mettre en œuvre », affirme le président de l'UNIH 65. Afin de promouvoir ces métiers, durant tout le mois d'avril, les services de l'État ont coordonné des actions menées avec les autres acteurs du service public de l'emploi départemental et des branches professionnelles les plus touchées par ces tensions de recrutement à Lourdes.

« Il faut accroître la qualité des produits touristiques que l'on propose »

une entreprise patrimoniale et il y a une forte capacité de résilience». Lourdes a vécu sur un modèle économique exceptionnel de nombreuses années, qui se faisait de lui-même et dont la santé économique était si particulière qu'elle en était presque illisible pour l'extérieur. Habités aux groupes de pèlerins, les hôteliers devront désormais composer avec des touristes plus disparates, avides de découvrir la ville tant pour son aura spirituelle que son environnement. ■

© Lilian Carabét



L'avocat devenu sculpteur

Celui qui fut huissier de justice, puis avocat, est devenu un sculpteur de talent : l'énergie que Stéphane Picard mettait à plaider donne maintenant vie à des portraits de terre cuite.

Par Suzanne BOIREAU-TARTARAT

« **I**l semble sorti tout droit du XVIII^e ou du XIX^e : Stéphane Picard arrive à insuffler une puissante expression à ses visages », personnages imaginaires dont il est capable de nous raconter l'existence... Le compliment vient du président d'Égrégore, Jean Guérard (lire encadré). L'artiste, qui dit n'avoir jamais vu ses pièces aussi bien exposées, y compris en extérieur, présente 25 productions récentes, dont quelques « rescapés » d'une assemblée de bustes qui a eu grand succès fin 2020 dans une galerie parisienne reconnue (Jane Roberts Fine Arts).

Stéphane Picard n'a pas toujours mené une vie d'atelier, il était plutôt homme d'études et de cabinets. Ce drôle de mauvais élève a poursuivi des études qui l'ont conduit tout « Droit » au diplôme d'huissier de

justice, métier exercé à Sainte-Foy-la-Grande, puis vers le Barreau de Bordeaux.

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR DE CRÉER

« Un jour de pluie où mes enfants se disputaient, on est allés dans un magasin de loisirs créatifs chercher des couleurs et un pain d'argile. Pour leur montrer, j'ai modelé une tête de 10 cm, puis une plus grande, je suis reparti en acheter... » C'est en jouant ainsi avec eux que ce « papa tardif » a ajouté à sa passion pour la littérature et le rugby cet art de transformer la matière. Un début un rien compulsif, en 2010.

« Je me suis rendu compte que je sculpte comme je parle. » Il exclut la pierre et le bois pour des raisons « de bruit et d'évacuation des gravats » et choisit de garder les mains

sur la terre. Il savoure sa chance de confier ses œuvres à la briqueterie Durand, tuilier depuis 1860 au Fleix, « des gens passionnés qui les cuisent avec soin et technique ».

Un glissement progressif s'est opéré et cet art occupe davantage de place dans sa vie. Stéphane Picard a cessé son activité d'avocat en 2021 et travaille maintenant pour une entreprise de formation basée à Paris et Sainte-Foy-la-Grande. « Avocat est un métier de combat, épuisant, qui demande une énergie délirante, de souffrir soi-même et recevoir de la souffrance. Ce métier m'a réjoui pendant 22 ans, mais je n'en pouvais plus. »

TRANSFORMER LE PLOMB EN OR

Il semblerait que l'artiste se soit saisi du ressenti de l'ancien avocat pour transformer le plomb en or.



“ Avec humour, il baptise Le Juge tous les gorilles qu’il modèle ”

Ses sculptures lui ressemblent un peu et dégagent une intensité, lui-même leur prête « un caractère grave, pesant, presque douloureux. Mes sculptures sont des polaroids de gens qui ont vécu. Les visages d’homme marquent plus que ceux de femme, ils sont plus irréguliers, plus lourds ». Avec une pointe d’humour tout de même, il baptise *Le Juge* tous les gorilles qu’il modèle, « reconnaissance éternelle à la magistrature avec laquelle j’ai beaucoup ferraillé », sourit-il.

MÉDITATION SUR LA CONDITION HUMAINE

Des visages donc, surtout. Derrière lesquels il parvient à animer des sentiments qui transpirent de la terre. « Chaque personnage naît avec son histoire. » Un destin qu’il garde d’abord pour lui, fruit de ses lectures de Kessel et Loti, London et Baudelaire, et bien sûr Hugo Pratt car on pourrait le croire com-

pagnon de voyage du grand Corto, croisant des figures inoubliables sur tous les continents du monde. La série réalisée par Stéphane Picard pour l’exposition à Paris il y a deux ans, d’un format moins volumineux que sa production habituelle, a trouvé sa cohérence autour de l’imaginaire d’un explorateur périgourdin entre 1890 et 1930. Il a livré une sorte de carnet de voyage en volume, trouvant pour chacun une tranche de vie. « Ils sont les destins d’un temps où le monde était grand. » On y croise bien sûr l’esclavage, les cultures qu’on disait exotiques ou sauvages.

Sortant d’un creux créatif de trois mois, l’artiste achève son déménagement : « je reviens vivre dans ma ville natale, à Périgueux ». Dans le quartier du Bassin, son atelier prend forme dans son appartement. 200 kilos de terre l’attendent. Et une inspiration intacte. « Je crois que je déclinerai ces thèmes tourmentés jusqu’à la fin de mes jours... » ■

ÉGRÉGORE, NATURE ET CULTURE

La plus grande galerie associative de France a migré à Casteljaloux après avoir exposé plus de 250 artistes à Marmande. Ce domaine hors du temps, perché dans la nature et ouvert sur un large panorama, patrimoine rural admirablement restauré, fait de ce site bien plus qu’une galerie d’art contemporain : un espace de méditation, de réflexion, de transition. Un cadre idéal pour faire grandir bien des talents.

Pour l’expo en cours jusqu’au 3 juin, six peintres exposent aux côtés de Stéphane Picard, dont trois Périgourdins qui comptent déjà au Fonds départemental d’art contemporain de Dordogne.



STÉPHANE
PICARD

L'irrésistible

de Franck Laroque

Franck Laroque, 37 ans, est à la tête de trois PME en Dordogne et en Gironde. Itinéraire d'un sérial investisseur.

Par Léontine AMART

Jusqu'où ira le Bergeracois Franck Laroque ? À 37 ans, cet investisseur-né compte déjà à son actif trois rachats d'entreprises dont deux en Dordogne (STM24 à Saint-Aulaye, Agrifoy à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt) un en Gironde (B&F Concept à Margueron). Élevé dans une famille où l'esprit d'entreprise est une seconde nature, le jeune homme a choisi de tracer son propre sillon dans un secteur rarement dans la lumière, celui du négoce de matériel agricole.

SES DÉBUTS À LA SOMAREF

Titulaire de deux diplômes de l'enseignement supérieur, l'un à caractère technique, l'autre à dimension commerciale, Franck Laroque a d'abord fait ses classes de 2008 à 2013 à la Somaref, une PME du Bergeracois spécialisée dans la vente de matériel viticole,

vinicole, arboricole et de grandes cultures. « J'y suis entré comme commercial chargé de la promotion des machines utilisées pour les récoltes de fruits tels que la prune, la noisette ou encore la noix », explique Franck Laroque. Une mission qui l'a amené à travailler avec les acteurs de la production fruitière locale, mais aussi, à l'étranger, où le jeune homme n'a pas ménagé sa peine pour trouver de nouveaux prospects. « Je suis allé notamment au Maghreb pour vendre des machines adaptées à leurs différentes productions », se souvient le jeune chef d'entreprise.

DÉCOUVERTE DE LA VENTE DE MATÉRIEL VITI-VINICOLE

Repéré pour ses qualités aussi bien humaines que professionnelles (dans l'agriculture, les premières comptent autant que les secondes) Franck Laroque rejoint au printemps 2013 l'entreprise Agrifoy, à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, en

qualité de responsable commercial. Nouvel environnement, nouveau défi : le jeune trentenaire découvre les arcanes de la vente de matériel viti-vinicole. Remorques à raisins, tapis de triage, presseoirs, cuves... Agrifoy proposait déjà l'époque une gamme de produits comparables à ceux que l'on trouve aujourd'hui. « La principale différence se joue au niveau du choix de cuves en inox. La filiale B&F Concept, filiale d'Agrifoy, est en mesure de proposer une gamme élargie de modèles et de tailles différents », signale Franck Laroque.

L'ancien responsable commercial est d'autant plus à même d'en parler qu'il en est aujourd'hui le président. Avec Brice Villaud, son partenaire en affaires, Franck Laroque a racheté Agrifoy et sa filiale ICF Chaudronnerie, rebaptisée entre temps B&F Concept en novembre 2022. Un investissement à 2 millions d'euros dans un contexte économique tendu : « J'ai acquis une entreprise qui générerait 2,8 millions d'euros de chiffres d'affaires annuels. Aujourd'hui, avec les conséquences à la fois de la pandémie et de la guerre en Ukraine, ce résultat est en baisse de 15 à 20 %. Notre objectif est de revenir rapidement au niveau d'activité que nous avons connu auparavant ».

Matériel agricole . **ascension**



FRANCK
LAROQUE
Dirigeant d'Agrifoy
et B&F Concept

“ Nous n’avons nullement fait appel à des cost-killers, mais à des spécialistes du développement de l’entreprise ”

L'EXPERTISE D'UN CABINET D'AUDIT

Pour y parvenir, Franck Laroque a pris plusieurs décisions, dont celle consistant à faire appel à un cabinet d'audit spécialisé qui s'est engagé à le suivre pendant un an en



“ Nous possédons le savoir-faire requis pour pouvoir travailler avec les industriels de l'agroalimentaire ou de la chimie ”

temps réel ou presque grâce à une remontée quotidienne des données de l'entreprise. « Nous n'avons nullement fait appel à des cost-killers, autrement dit des professionnels mandatés pour traquer la moindre

dépense superflue, mais à des spécialistes du développement de l'entreprise capables d'identifier tous les leviers susceptibles de nous aider à capter de nouveaux marchés », précise le président d'Agri-

foy. « Leur expertise va servir dans tous les domaines, à commencer par les ressources humaines, pour s'assurer que chacun des 7 salariés soit à la bonne place dans l'entreprise et que ses compétences soient valorisées au mieux. »

Parallèlement à ce dispositif, Franck Laroque et Brice Villaud ont fait le pari de faire croître l'activité de B&F Concept. « Avant que nous ne la rachetions, la chaudronnerie fabriquait des cuves en inox pour un seul client, Agrifoy », note le dirigeant d'entreprise. « Désormais, nous sommes déterminés à trouver d'autres clients, que ce soit dans le domaine viticole, mais pas uniquement. Nous possédons le savoir-faire requis pour pouvoir travailler avec les industriels de l'agroalimentaire ou de l'industrie chimique. »

STM 24, L'AUTRE PÉPITE DU GROUPE

La chaudronnerie ne manque pas d'arguments pour arriver à capter de nouveaux clients. Outre les prestations communément proposées par la concurrence, B&F Concept se donne la possibilité d'aller plus loin en s'appuyant sur l'expertise de STM 24, une PME spécialisée dans le traitement de surface des métaux dont Franck Laroque et Brice Villaud sont devenus propriétaires en 2018. Basée à Sainte-Aulaye-Puymangou, à la frontière de la Gironde et des deux Charentes, la société est l'une des rares en France à pratiquer le polissage mécanique et électrolytique des pièces en métal.

LE POLISSAGE MÉCANIQUE

« Le polissage mécanique est un procédé de finition permettant de retirer, par abrasion, les défauts et autres aspérités à la surface des métaux », explique Franck Laroque, tout aussi à l'aise pour détailler les particularités du polissage électrolytique, une technique qu'il a développée avec son associé Brice depuis leur installation à la tête de





**LE WINE DIAM
FAIT LA FIERTÉ DE
B&F CONCEPT**

C'est le dernier né de la chaudronnerie B&F Concept : le wine diam, une cuve de stockage en inox en forme de diamant conçue sur mesure pour le client. Couleur extérieure, capacité, apparence du châssis, équipements... Le produit peut se décliner à l'infini ou presque. Un façon efficace de se distinguer de la concurrence.

STM 24. « Ce traitement s'appuie sur deux éléments, le décapage, qui consiste à enlever une fine couche de métal de la surface de l'acier inoxydable, et le recours à l'acide, pour obtenir là encore un niveau de finition inégalé », fait savoir l'intéressé qui ne regrette pas son investissement.

**ÉVENTAIL DE CLIENTS
CONSIDÉRABLEMENT
ÉLARGI**

En cinq petites années, l'entreprise, pour laquelle travaillent aujourd'hui 11 personnes, a considérablement élargi son éventail de clients. « Nous travaillons pour l'industrie pharmaceutique, le secteur médical, l'aéronautique ou encore le secteur viticole. Il y a deux ans, nous avons par ailleurs obtenu les certifications nécessaires pour fabriquer des pièces métalliques à destination des centrales nucléaires françaises », rappelle Franck Laroque. De quoi aborder l'avenir avec la même ambition dont il a fait preuve au cours de ces quinze dernières années. ■

“ Nous avons obtenu les certifications nécessaires pour fabriquer des pièces métalliques à destination des centrales nucléaires ”





Dordogne PREMIER CONTRAT EGALIM 2 DE FRANCE POUR LA FILIÈRE VEAUX SOUS LA MÈRE

Le premier contrat EGALim 2 pour la Dordogne dans la filière bovine a été signé entre la coopérative La Périgourdine, présidée par Didier Fourcaud, et la société Sobeval, en présence des représentants de la FDSEA et des Jeunes agriculteurs, et de Gilles Gauthier, président de Culture Viande. Attendu par la profession, ce contrat qui vise à protéger la rémunération des agriculteurs est le premier signé en France au titre de la filière des veaux élevés sous la mère. Il prévoit un prix de vente fixé à partir de deux indicateurs, comptant chacun pour 50 % : les coûts de production et le prix du marché. La prise en compte des coûts de production pour déterminer le prix de vente est une première étape pour reconsidérer les prix des produits alimentaires à l'aune du travail des agriculteurs.



Montignac BALADE SOLIDAIRE GROUPAMA

La Fédération Groupama de Dordogne organise dimanche 4 juin une balade solidaire Ensemble pour vaincre les maladies rares : deux cancers qui touchent les très jeunes enfants, l'hépatoblastome (foie) et le néphroblastome (reins). Chaque année depuis 10 ans, la mobilisation se fait au profit de jeunes chercheurs. Les marcheurs ont rendez-vous à 9 h 30 à la salle des fêtes : le grand public est bienvenu car les participations sont reversées intégralement à la Fondation Groupama pour la santé au profit de l'Inserm de Bordeaux. L'équipe du Professeur Grosset avance notamment sur les traitements médicamenteux.

Domme **SOIRÉE LEVÉE DE FONDS À LONDRES AVEC KEN FOLLETT**

Fin avril, la Fondation du patrimoine a organisé son premier événement de levée de fonds Outre-Manche au sein de l'Institut français de Londres, avec le célèbre écrivain Ken Follett, très attaché au patrimoine français que des liens forts unissent à l'histoire du Royaume-Uni... Il a ainsi versé 148 000 euros de droits d'auteur de son *Notre-Dame* (Robert Laffont) à la Fondation du patrimoine pour la restauration de la cathédrale Saint-Samson de Dol-de-Bretagne. Parmi les sites sur lesquels Guillaume Poitrial, président de la Fondation du patrimoine, a attiré l'attention, le projet de restauration des remparts de Domme. Des promesses de dons restent à concrétiser pour ce projet chiffré à plus de 620 000 euros (19 185 euros collectés et 114 000 euros d'aide à la commune dans le cadre de la Mission Patrimoine 2021).



© Shutterstock

Sarlat **SOIRÉE NETWORKING CHEZ MAXIMA**

La société sarladaise Maxima (LVE n° 2546) a choisi de transformer sa journée portes ouvertes du 22 juin, destinée à présenter son nouveau show-room, en soirée networking inter-entreprises afin de favoriser le lien entre professionnels du territoire ou de proximité d'activités. Après la visite proposée dans l'après-midi aux métiers du secteur des travaux publics, la réception sera largement ouverte aux dirigeants et responsables commerciaux pour renforcer le réseau, échanger des connaissances, des services ou partager des intérêts communs. Cette initiative conviviale, en lien avec la Fédération du Bâtiment Dordogne, la CCI, la Chambre de métiers et l'Association interprofessionnelle du Sarladais, est organisée avec concert et jeux autour du buffet dinatoire. Seule obligation : s'inscrire rapidement !

marketing@sarlmaxima.com



© Loïc Mazalrey

Circulaw

Le droit en vert

Parce que la gestion des déchets ne concerne plus les seuls industriels, Circulaw, lancé par les avocats bordelais Laurence Esteve de Palmas et Stéphan Denoyés, accompagne entreprises et institutionnels dans leurs démarches réglementaires liées à l'économie circulaire.

Par Nathalie VALLEZ

« **L**a gestion des déchets ne concerne plus les seules entreprises industrielles », commente Laurence Esteve de Palmas, avocat en droit de l'environnement depuis 24 ans. « Depuis quelques années les clients viennent de tous les domaines d'activité et demandent des compétences croisées. »

C'est ce constat qui a amené Laurence Esteve de Palmas et Stéphan Denoyés, avocat en droit des affaires accompagnant les TPE/PME et fédérations professionnelles, à créer Circulaw. « C'est une marque, et pas une structure commerciale, qui a vocation à valoriser l'économie circulaire et à fédérer nos différentes compétences juridiques pour accompagner entreprises, fédérations et institutionnels dans l'économie circulaire », expose Stéphan Denoyés. Circulaw aide les entreprises dans la mise en conformité liée au cycle de vie des produits qu'elles commercialisent.

UN EFFET DE LA LOI AGECE

Avec la loi « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (AGECE) qui oblige les entreprises à étiqueter tout ce que contient le produit, chaque entreprise doit prendre en compte les aspects environnementaux depuis la conception jusqu'à la commercialisation des produits.

Tout producteur doit payer une éco-contribution pour s'assurer de la recyclabilité de l'objet qu'il fabrique. « Il faut prévoir à l'avance ce que va devenir le produit », insiste Laurence Esteve de Palmas. En sachant qu'une récente directive européenne sur les « Green claims » renforce ces contraintes. « Mes clients me

« Il faut prévoir à l'avance ce que va devenir le produit »

demandent de les conseiller sur toute la problématique du droit des déchets et de l'économie circulaire », renchérit Stéphan Denoyés. Circulaw les conseille par exemple pour caractériser leurs déchets et organiser leur transport.

LA FILIÈRE REP ADAPTÉE

« On a des questions très concrètes sur des problèmes économiques », continue Laurence Esteve de Palmas. En effet, les producteurs sont organisés en filières REP (Responsabilité Élargie de Production) et paient des éco-contributions. Cela permet de financer les éco-organismes, des entreprises agréées par l'État, qui s'occupent du recyclage dans leur filière. Et plus un produit est vertueux, moins son recyclage coûte cher. Il existe par exemple une filière pour le recyclage des mégots depuis 2 ans et demi, du textile depuis un an. La dernière en date est celle des métiers du bâtiment, et le chewing-gum interviendra en janvier 2024. Circulaw peut aider ses clients à choisir la filière REP adaptée à son activité.

ÉVITER LE GREENWASHING

« J'insiste aussi sur l'aspect communication et information environnementales », complète Laurence Esteve de Palmas. En alliant ainsi leurs compétences, les deux avocats accompagnent

STÉPHAN
DENOYÉS ET
LAURENCE
ESTEVE DE PALMAS



les entreprises pour adopter une communication responsable tout en évitant tout risque de greenwashing qui est considéré comme un délit. « On assiste à un changement de paradigme avec l'environnement en son cœur », conclut-il, « qui oblige toutes les entreprises à modifier leur modèle économique. » ■

© Nathalie Valez



Gironde ANGE OUVRE UNE PROMOTION DE CAP BOULANGER

Idyie, école de formation aux métiers de la boulangerie créée par Ange, 1^{er} réseau de boulangeries en franchise, accélère son développement et a choisi Bordeaux pour essayer son modèle. 20 places sont à pourvoir pour la rentrée prochaine dans la nouvelle école bordelaise. Accessible aux élèves à partir du niveau 3^e, le diplôme se prépare en deux ans, voire un si le candidat est déjà titulaire d'un premier CAP ou d'un bac. La formation en alternance inclut 1 à 2 jours de formation théorique à l'école et une mise en pratique dans l'entreprise, afin de devenir boulanger, préparateur, vendeur... Tous les candidats pourront profiter du recrutement en direct dans l'une des 11 boulangeries Ange de Gironde en recherche d'apprentis à Bègles, Saint-Médard, Sainte-Eulalie, Mérignac, Pessac, Eysines, Bordeaux Lac, Bouliac, Le Haillan, ou bien intégrer une boulangerie artisanale, une industrie alimentaire ou encore une chaîne de distribution

Inscription : www.idyie-formation.fr/candidature

Sud-Ouest IN EXTENSO VISE 115 RECRUTEMENTS EN 2023

Le cabinet d'expertise comptable In Extenso Sud-Ouest, basé à Bordeaux, annonce vouloir recruter 115 nouveaux collaborateurs sur le territoire en 2023. « Nous avons un important besoin de recrutement au sein d'In Extenso Sud-Ouest cette année », confirme dans un communiqué Éric Palat, son président. Et plus particulièrement des profils des filières comptables, audit, paie et juridique issus de diverses formations (BTS, DCG, DSCG, Master CCA, Écoles de commerce, IAE...). « Nous savons que notre croissance passe par l'accomplissement de nos collaborateurs. C'est pourquoi nous travaillons à toujours proposer de meilleures formations et un meilleur cadre de travail à nos collaborateurs, comme en témoigne la labellisation Great Place to Work du groupe cette année ! », argue Éric Palat. Au niveau national, In Extenso espère recruter plus de 1 800 collaborateurs sur l'année pour accompagner ses 120 000 clients TPE-PME.



ÉRIC
PALAT

© Laurene Quiros



Gironde
**4 ENTREPRISES
 À SANTEXPO**

Du 23 au 25 mai, le salon Santexpo rassemblera à Paris les professionnels du secteur de la santé et du médico-social. 4 entreprises de Gironde y exposeront leurs innovations. **Mipih**, basée à Toulouse et Bordeaux, est une structure d'accompagnement et de conseils à destination des établissements de Santé publique ; ses principaux objectifs sont d'accompagner la digitalisation et répondre aux enjeux du numérique en santé. **Maincare**, de Bordeaux, propose une offre complète de solutions numériques et de services : production et coordination de soins, télémédecine, gestion administrative afin d'accompagner tous les acteurs de la santé dans leur transformation digitale. **Careline**, à Mérignac, présente une solution de télésurveillance conçue dans le but de surveiller l'insuffisance cardiaque chronique des patients. Enfin, **G5 Digital**, basée à Mios, a développé Clevernet, plateforme sécurisée nouvelle génération permettant la collecte et le traitement de tous types de données de santé telles que les constantes, les formulaires, les documents, les signatures etc.

Carnet

Jean-Jacques CARRÉ a été nommé président du Conseil d'Orientation et de Surveillance (COS) de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes. Ayant débuté sa carrière dans l'immobilier, il l'a poursuivie dans le logement social, en Charente-Maritime, et occupe depuis avril 2022 le poste de Directeur général de la SEM patrimoniale La Rochelle (CITIN). Il intègra le COS de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes en 2007, tout d'abord comme membre, puis président de comités (Audit en 2017 et Risques en 2022). Élu vice-président en avril 2021, il prend, à compter du 21 avril 2023 les fonctions de président du COS et président du Comité des Rémunérations.



JEAN-JACQUES
 CARRÉ

Tourisme Surfer sur la Seignosse attitude

À Seignosse, l'augmentation de la fréquentation à la sortie des confinements a conforté l'office de tourisme et la commune dans leur stratégie de mener la station balnéaire sur le chemin de l'éco-destination.

Par Nelly BÉTAILLE



Avec 2 500 hectares de forêts, 500 hectares de zone naturelle protégée et 6 kilomètres de plages, « notre ADN c'est la nature. Pour nous, le tourisme écoresponsable s'impose comme une évidence pour assumer notre différence », affirme Joëlle Garat, directrice de l'office de tourisme (OT) de Seignosse.

La démarche, initiée dès 2019 par l'OT et 12 de ses partenaires locaux avec l'adhésion à la charte du tourisme durable portée par le Pays Adour Landes Océanes, prend un nouveau relief à la sortie des confinements.

« Ici, l'accueil est basé sur l'appartenance, l'hospitalité, la bienveillance et le partage, poursuit-elle. En 2020, avec l'afflux soudain, pendant quelques mois, de touristes qui avaient d'autres habitudes et pas forcément les codes, nous avons pris conscience que notre territoire est fragile, qu'il faut le préserver et que nous risquions un rejet du tourisme estival par des habitants au fort sentiment d'appartenance et très attachés à la tranquillité de leur ville. »

15 PRESTATAIRES ÉCO-LABELLISÉS

Campings, hôtels, restaurants, villages vacances, écoles de surf, loueurs de vélo... 12 prestataires touristiques seignossais sont aujourd'hui estampillés « Tourisme durable » par le Pays Adour Landes Océanes, trois sont engagés sur le programme de La Clé verte ou l'écolabel européen, et ils pourraient être 18 détenteurs d'un label environnemental d'ici la fin de l'année.



Les messages de la Seignosse Attitude sont déclinés en mode positif sur 25 panneaux dans les différents lieux de vie

© OT Seignosse

CAMPAGNE DE COMMUNICATION LOCALE

Comment composer avec ce constat pour un office de tourisme dont la mission est de promouvoir la station balnéaire ? « En accord avec la commune, nous avons choisi de limiter, au moins pendant quelques temps, nos opérations séduction au-delà du territoire, pour éviter la sur-fréquentation de la haute saison. » Un budget de communication de 15 000 euros reporté sur une campagne locale de sensibilisation aussi bien des locaux que des visiteurs, avec la création d'un logo et d'un slogan : « Seignosse Attitude – Je protège ce que j'aime ». « Il se décline sur les valeurs que nous aimons et que nous avons envie de partager » : aimer la plage, les étangs, la forêt, limiter ses déchets, recycler, réutiliser, réduire son empreinte carbone, la consommation d'eau et d'énergie, consommer local, respecter les lieux et les habitants... Autant d'invitations déroulées en mode positif sur 25 panneaux aux entrées des plages, au départ des sentiers, en forêt, au skatepark, sur les aires de pique-nique, sur 500 cabas offerts par la commune aux nouveaux habitants, 4 000 sachets de pain en tissu chez les boulangers, les fiches écogestes en vacances dans les brochures de l'office de tourisme et ses réseaux sociaux ou dans le journal municipal. En 2023, les messages continueront à être distillés sur 2 000 cendriers de plage et autres produits dérivés. Au programme également des animations pour sortir de la logique « tout plage », une gamme d'expériences nature : éco-marches, bains de forêt, visites guidées avec l'Office national des forêts... comme autant de prétextes à la pédagogie.

ASSOCIER LES PARTENAIRES LOCAUX

Si avec 2 millions de nuitées (soit + 10 % par rapport à 2019), la fréquentation touristique est quasiment revenue à « la normale » en 2022, la station balnéaire prolonge sa démarche. Prochaine étape, après la constitution d'un groupe de prestataires pilotes : inviter les 170 adhérents locaux de l'OT à participer à la diffusion des valeurs de la Seignosse Attitude.

SEIGNOSSE « CÔTÉ VERT »

« La Seignosse Attitude est essentielle pour préserver la ville et les espaces que nous aimons. Le message doit passer en douceur pour susciter l'adhésion sans cliver », estime Alexandre d'Incau, adjoint au maire de Seignosse, à la transition écologique. Avant de citer quelques actions menées par la commune pour préserver son « côté mer, côté vert » : installation de trois toilettes sèches, mise en œuvre des plages sans poubelles et réflexion en cours sur la régulation des douches de plage pour économiser l'eau, tri et gestion des déchets du marché, équipement en cendriers des « spots à mégots » (sorties de discothèques et de bars), création de deux jardins partagés que cultivent 80 Seignossais... « Et globalement, tous les projets d'aménagements en cours sont étudiés dans une perspective de développement durable. »



Des animations nature prétextes à la pédagogie

© OT Seignosse

Rendez-vous LES NOUVEAUX ENJEUX DES COLLECTIVITÉS AU CALAC

Pour sa quatrième édition, le Carrefour landais des collectivités (Calac), organisé par l'Association des maires des Landes, revient à Soustons, le 8 juin prochain. Au programme de ce salon destiné aux élus locaux et aux agents publics : les nouveaux enjeux climatiques, énergétiques, sociaux, numériques et financiers auxquels ils sont confrontés. Avec à la clé, un « forum des solutions » qui proposera conférences et échanges pour mieux cerner l'objectif de zéro artificialisation nette fixé à l'horizon 2050, la cybersécurité et la commande publique inclusive.

Inscription www.maires40.fr



Innovation MATERRUP ET BERNADET CONSTRUCTION PARTENAIRES

L'entreprise Materrup annonce la signature d'un partenariat avec le groupe Bernadet Construction (Aire-sur-l'Adour) pour produire du béton bas carbone avec le ciment breveté à base d'argile crue qu'elle produit dans son usine de Saint-Geours-de-Maremne. Ce béton structurel qui réduit de 50 % l'empreinte carbone permet d'ores et déjà aux deux partenaires de fournir des modes constructifs plus vertueux en gros œuvre et génie civil sur les fondations de glissières et glissières en béton armé ; les bétons décoratifs (dallages, allées piétonnes, places publiques, trottoirs...) ; les pistes cyclables et les bétons extrudés.

Mobilités
**RECHARGE ÉLECTRIQUE
RAPIDE À CAUNEILLE**

L'Intermarché de Cauneille fait partie des huit points de charge rapide pour véhicules électriques, installés en Nouvelle-Aquitaine par Electra. L'entreprise créée en 2020, qui a levé plus de 175 millions d'euros courant 2022 et vient de signer un partenariat avec Ademe Investissement, a déjà développé sur le territoire national un parc de 230 points de charge rapide (22 kW à 300 kW de puissance) pour une charge complète allant de 10 à 30 minutes. Via une application, l'utilisateur peut également réserver en quelques secondes sa borne à distance et être dirigé vers la plus proche, choisir la durée de chargement et payer automatiquement.



Commerce
**ÉLECTRO DÉPÔT
S'IMPLANTE À DAX**

Électro Dépôt (1 milliard d'euros de chiffre d'affaires et 1 800 collaborateurs dans 109 magasins) ouvrira fin août sa première boutique landaise, rue Brémontier, à Dax. L'enseigne discount de l'électrodomestique proposera son offre sur 984 m² et recrutera à partir du mois de juin une équipe de huit personnes. « Pour ces postes en magasin, aucun diplôme ni expérience professionnelle précis ne sont exigés. Les recruteurs s'appuient surtout sur un savoir-être, une motivation et une envie d'apprendre », affirme le groupe estampillé Great place to work.

Les 35 ans de Futur Agri

Spécialisée dans le matériel agricole (vente, réparation, entretien...), l'entreprise des frères Jérôme et Frédéric Lodetti fête les 35 ans de Futur Agri, fondée par leur père, Guy à Bon-Encontre.

Par Mathieu DAL'ZOVO

Devant les locaux de Futur Agri, situés à quelques portées de drop du stade de Bon-Encontre dont Frédéric Lodetti est le président, trônent les derniers tracteurs et moissonneuses des célèbres marques New Holland et Case IH. Véritables bijoux technologiques, les engins agricoles ont fortement évolué au fil des années : « Le matériel agricole est plus avancé que les voitures en termes de technologie ! Au milieu des années 90, les tracteurs étaient équipés de boîtes de vitesse séquentielles, comme en Formule 1. Aujourd'hui, 80 % fonctionnent avec un guidage automatique offrant une précision à 1 cm », explique Jérôme Lodetti.

“ Les premiers tracteurs électriques seront proposés à la vente dès l'an prochain chez Futur Agri ”

Alors que les États-Unis viennent de tester un premier tracteur 100 % autonome et électrique, à ce jour interdit dans l'hexagone, la France travaille sur un tracteur roulant au méthane et les premiers tracteurs électriques seront proposés à la vente dès l'an prochain chez Futur

Agri. Devant son ordinateur duquel il peut suivre toutes ses machines, via le système de guidage RTK, Frédéric Lodetti se veut optimiste sur l'avenir de son entreprise qui fête cette année ses 35 ans : « Le métier se transforme encore avec l'arrivée prochaine des robots, mais nous nous adapterons comme nous l'avons toujours fait. Avec notre système de guidage, nous pouvons déjà voir où se trouvent les machines en temps réel, leur consommation et détecter ainsi d'éventuels problèmes. À terme, les chefs d'ateliers détecteront les problèmes avant même que le client ne s'en aperçoive ! ».

HÉRITAGE FAMILIAL

Fondé en 1988, Futur Agri est un bel exemple d'une réussite bâtie au fil du temps sur des fondations mettant en avant les relations humaines et l'esprit rugby. Passionné d'ovale, Guy Lodetti, père de Frédéric et Jérôme, (décédé en 2010), n'avait pas hésité à se lancer dans l'aventure entrepreneuriale après la fermeture des Établissements Espinasse où il occupait le poste de directeur commercial. Accompagné des mécaniciens et commerciaux avec qui il travaillait déjà, il lance Futur Agri avec l'aide financière d'Henri Galet : « Mon père avait tout (le fichier client, le savoir-faire, le matériel et surtout un lien fort avec le groupe Fiat, fabricant de tracteurs) mais pas de moyens pour investir. » À peine lancée, l'aventure a connu un premier écueil avec la nouvelle PAC (Politique Agricole Commune) de 1990 qui a causé l'effondrement du marché du matériel agricole. Fort d'un large réseau, le fondateur de Futur Agri reçoit alors le soutien financier de Jean-Pierre Lamouroux, lui aussi concessionnaire agricole sur le secteur de Port-Sainte-Marie, alors qu'une autre révolution se profile chez les constructeurs.

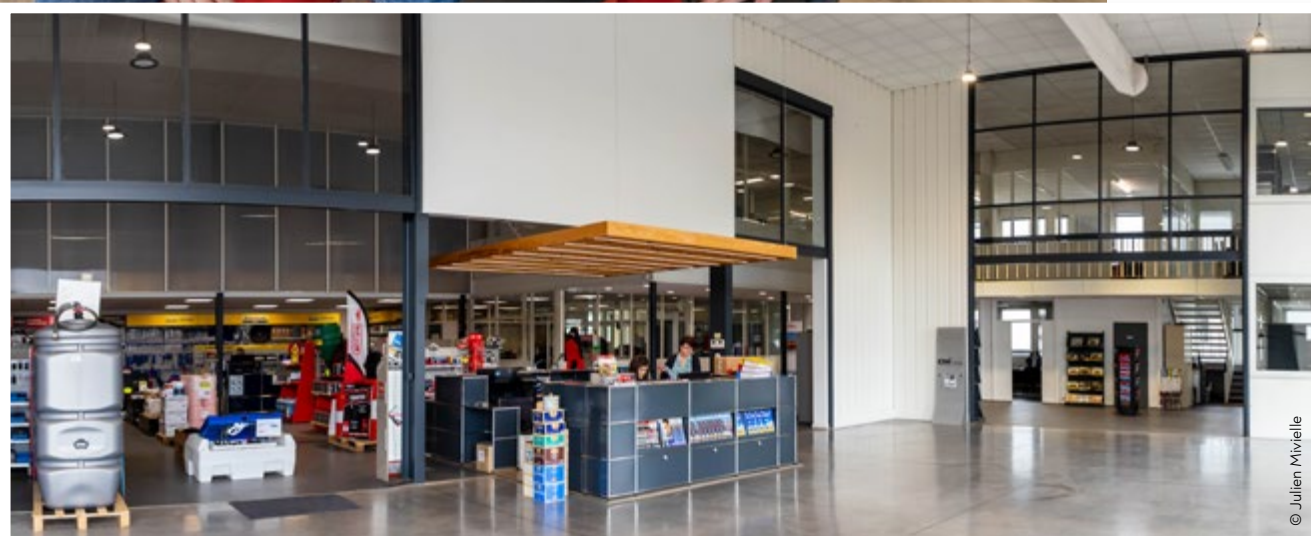
L'AVÈNEMENT DE FIAT

C'est en effet en 1991 que le groupe italien Fiat Agri rachète la marque Ford, qui se tourne alors vers les voitures, et crée ensuite la marque New Holland, précurseur des premières moissonneuses-batteuses, avant de racheter, en 1999, l'autre marque référence Case IH entraînant la naissance de CNHI, représentant la partie



JÉRÔME
ET FRÉDÉRIC
LODETTI
dirigeants de Futur Agri

© Julien Mivielle



© Julien Mivielle

agricole et travaux publics du groupe Fiat. « Notre père travaillait depuis des années avec Fiat qui nous a alors désignés, en 1994, comme concessionnaire exclusif New Holland sur une grande partie du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne (secteur de Valence d'Agen) et des Landes (de Villeneuve-de-Marsan jusqu'à La Teste). À partir de là, nous avons pu investir en croissance externe en reprenant des concessions à Condom (Gers), Saint-Aubin (Lot-et-Garonne) », racontent les deux frères qui possèdent 100 % des parts de Futur Agri depuis 2004.

“ Nous manageons l'entreprise comme une équipe de rugby ”

UN SERVICE DE A À Z

À la fois vendeur de matériel agricole (neuf et occasions) et de pièces détachées, Futur Agri propose aussi un service d'entretien, de réparation et d'accompagnement financier pour ses clients. Avec 46 salariés, pour un chiffre d'affaires annuel moyen autour de 30 millions d'euros, Futur Agri est aujourd'hui une référence dans tout le Sud-Ouest et vit au rythme du rugby : « Nous manageons l'entreprise comme une équipe de rugby. Quand nous avons ouvert, plusieurs de nos clients étaient des joueurs de rugby d'élite à l'époque où ce sport était encore amateur et que les agriculteurs y étaient très représentés, notamment en 1^{ère} ligne », concluent Jérôme et Frédéric Lodetti, anciens joueurs, mais également dirigeants du RCBB (Bon-Encontre) dans le sillage tracé par leur père, Guy Lodetti. ■

Chasseur de primes pour entreprises

Strategy Conseil est spécialisé dans la chasse aux subventions qui peuvent aider les entreprises dans leur développement et leurs projets d'innovation et d'investissement.

Rencontre avec le créateur de ce cabinet à taille humaine unique en Lot-et-Garonne : Emmanuel Jolly.

Par Jonathan BITEAU

Il existe en France plus de 3 500 dispositifs d'aides aux entreprises. Autant dire qu'il s'agit là d'un véritable labyrinthe administratif dans lequel il est difficile de se retrouver, même pour un spécialiste.

Alors autant dire que c'est mission impossible pour un chef d'entreprise qui a bien d'autres préoccupations que de remplir de longs et fastidieux dossiers avec des résultats aléatoires. Pourtant, Emmanuel Jolly en a fait sa spécialité : pour chaque entreprise qu'il conseille, il tisse un fil d'Ariane sur mesure qui permet de s'y retrouver dans le dédale des aides publiques. « Beaucoup d'entreprises ont des projets mais pas forcément les finances pour les concrétiser. Les fonds publics n'étant pas extensibles, ceux qui savent y avoir accès en bénéficient. J'ai à cœur de récupérer des fonds pour les entreprises lot-et-garonnaises. Quand une aide est attribuée, on sait qu'elle aura des retombées sur le territoire. On est un service public privé ! », explique le dirigeant qui a créé Strategy Conseil en 2015.



800 ENTREPRISES CONSEILLÉES ET 30 MILLIONS RÉCOLTÉS

Et le succès ne s'est pas fait attendre. En 8 ans, Strategy Conseil a accompagné plus de 800 entreprises et a récolté plus de 30 millions d'aide en 2022 (voir encadré). Une réussite qui tient peut-être aux motivations profondes du chef d'entreprise : « Quand j'étais plus jeune, on ne m'a pas forcément tendu la main, rien n'a jamais été gagné d'avance. Alors je me suis dit pourquoi pas aider les entreprises qui en ont besoin ? J'ai toujours

“ On est un service public privé ! ”



EMMANUEL JOLY
dirigeant de Strategy Conseil

eu dans l'âme l'envie d'aider les gens. J'avais une expérience dans le conseil et l'accompagnement des entreprises. L'idée de les accompagner dans une thématique, la recherche des aides publiques, était à l'époque assez novatrice ».

IMPLANTATION RÉGIONALE

Depuis son siège de l'Atrium à Boé, Strategy Conseil s'est déployé dans la région avec un bureau à Toulouse, à Bordeaux et à Pau. L'objectif du cabinet est à présent de se tourner vers le Pays basque, un territoire dynamique économiquement. En ce qui concerna la rémunération de Strategy Conseil, le principe est celui de la rémunération au succès (ou success fees) : le cabinet n'est payé que s'il réussit à obtenir une subvention pour l'entreprise. « C'est très rassurant pour les clients. Évidemment, avec notre expérience, on sait quels dossiers sont éligibles ou pas », explique Emmanuel Joly.

AFTERWORK ET MISE EN RELATION

Avec un tel portefeuille d'entreprises clientes, Strategy Conseil ne se limite pas à la chasse aux subventions et souhaite aussi encourager le réseau économique local : « nous faisons de la mise en relation des entreprises. On se rend compte parfois qu'une entreprise va chercher des compétences bien loin alors que l'offre existe sur le territoire. On a déjà initié des rencontres de nos clients lors d'afterworks et on va accentuer ces événements cette année. On est aussi un réseau qui peut créer de l'émulation localement », précise le dirigeant qui garde la tête sur les épaules

malgré une réussite remarquable et unique en Lot-et-Garonne : « l'ADN du cabinet, c'est la proximité : on n'est pas des mercenaires. On construit une offre sur mesure par rapport aux besoins que l'on rencontre. On veut garder cette taille humaine ». ■

STRATEGY CONSEIL EN CHIFFRES

- 30 millions d'euros** d'aide obtenus pour les entreprises en 2022
- 45 %** de crédit d'impôt recherche
- 18 %** d'aides à la recherche et développement
- 16 %** d'aide aux investissements productifs
- 11 %** d'exonérations fiscales
- 10 %** d'aides au développement international
- 800 entreprises** accompagnées depuis 2015
- 10 salariés**
- 70 %** d'activité dans le Sud-Ouest
- Bio Express Emmanuel Joly**
Né en **1980**
Diplômé de l'Inseec Bordeaux et de Kedge Business School
- 2007-2009** : Gestionnaire de patrimoine chez BNP Paribas
- 2009-2014** : Directeur financier d'une entreprise industrielle
- 2015** : création de Strategy Conseil



© D.R.

Lot-et-Garonne DE SANGOSSE INVESTIT EN INDE

De Sangosse a signé un accord pour l'acquisition d'une part stratégique de Kan Biosys India Private Limited (« Kan Biosys »), acteur reconnu des technologies à base de micro-organismes en Inde au service des agriculteurs depuis plus de 18 ans. Avec 27 sociétés dans le monde, et des ventes dans plus de 60 pays, l'entreprise est un acteur international dans le domaine de la protection et de la nutrition des cultures. Sa mission est d'accompagner la transformation des filières en proposant aux agriculteurs des BioSolutions, BioFertilisants, BioStimulants, BioContrôles et Adjuvants, pour une triple performance sociale, écologique et économique. La nouvelle entité Kan Biosys-De Sangosse en Inde élargira sa gamme de produits et de technologies. La nouvelle alliance se concentrera principalement sur l'expansion des Biosolutions en Inde.

Agen-Boé UN SALON POUR TROUVER UN JOB !

Le Salon de l'apprentissage et de l'alternance se tiendra le mercredi 24 mai de 13 h à 20 h à l'espace François-Mitterrand de Boé. Une initiative de La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP), en partenariat avec l'Éducation Nationale, la Région-Nouvelle Aquitaine, les collectivités et territoriales, les trois Missions locales du département, le CDG47, Pôle Emploi, et Cap emploi. Une occasion pour les collégiens, lycéens et étudiants de s'informer sur les offres de contrat d'apprentissage, d'alternance et de professionnalisation en Lot-et-Garonne, mais aussi la possibilité d'échanger avec des professionnels et de s'initier aux techniques de recherche d'emploi. Entrée gratuite !

**SALON DE
L'APPRENTISSAGE ET DE
L'ALTERNANCE**

24 MAI 2023 13H - 20H
ESPACE CULTUREL FRANÇOIS MITTERRAND
AV. FRANÇOIS MITTERRAND, 47550 BOÉ

Du CAP au BAC+5

Offres d'alternance et d'apprentissage

Découverte des formations et des CFA

Atelier Job Dating & Conseils CV

© D.R.

Marmande **CHRISTOPHE DUTHURON DE RETOUR POUR UN TOURNAGE**

Le tournage du dernier long métrage du Marmandais Christophe Duthuron, (*Les Vieux Fourneaux*) se déroule à Marmande actuellement et ce jusqu'à la fin du mois de juin. Le film, intitulé *Fêlés*, est produit par Vito Films (*Neuilly sa mère*, *Les Cyclades*) et accueille notamment Pierre Richard au casting. Il s'agit du 21^e long-métrage, et du 74^e tournage accueilli en Lot-et-Garonne. Des figurants et des techniciens locaux ont été recrutés pour participer à l'aventure. Le tournage est accompagné par le Bureau d'Accueil de Tournages du Lot-et-Garonne (BAT 47), et soutenu par le Département de Lot-et-Garonne et Val de Garonne Agglomération.



JEAN-MICHEL
GUIBERT
Président de Tevap

Agen **RACHAT DE BORDO2 PAR TERROIR&VAPEUR**

Après le fruit de deux ans de partenariat et de partage de savoir-faire, la société Tevap (Terroir&Vapeur), basée à l'Agropole et reconnue pour ses liquides à base de macérats de plantes, a racheté la marque BordO2. Fondée en 2015 par Jean-Michel Guibert et Pierre Offant, la société Tevap est présente avec sa marque Terroir&Vapeur d'e-liquides pour machines à vapoter. BordO2, fondée en 2011 par Olivier Médina, est une marque historique sur le marché de l'e-liquide. Cette acquisition, autour de visions différentes et complémentaires, permet aujourd'hui à Terroir&Vapeur d'accroître son développement futur. Les deux marques avanceront conjointement, avec pour seul objectif le maintien de leurs engagements envers ses partenaires. « Chaque gamme restera dans son domaine respectif, complémentaire, mais pas dans le même secteur, et chacune bénéficiera de la dynamique de production commune », a déclaré Jean-Michel Guibert, président de la société Tevap.

Lot-et-Garonne PLUS DE 2 M€ INVESTIS PAR L'ÉTAT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Effectif depuis le début de l'année 2023, après une annonce faite le 27 août 2022 par la Première ministre Élisabeth Borne, le fonds d'accélération de la transition écologique déployé en Lot-et-Garonne vient de dresser un premier bilan. Dans le département, au 15 avril 2023 le fonds vert a déjà permis de soutenir 12 projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux et 17 projets de renouvellement de parc de luminaires publics pour un montant de subvention qui s'élève au total à 2 594 201 €. Les 29 projets retenus visent à diminuer les consommations d'énergie et de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre. Parmi les lauréats, se trouvent les communes de : Cours, Duras, Escassefort, Prayssas, Puch-d'Agenais, Pujols et le syndicat départemental Territoire d'énergie.



Au centre : Guillaume Lepers, président du Grand Villeneuvois et Christelle Prellon, vice-présidente de l'Agglomération chargée du développement durable et des mobilités. À gauche, Marie-Laure Grenier, maire de Casseneuil, à droite Séverine Rouchaud, directrice du réseau urbain Élios.

Grand Villeneuvois UNE PREMIÈRE LIGNE DE BUS INTERCOMMUNALE

Depuis le 2 mai, le réseau des transports urbains du Grand Villeneuvois compte une ligne régulière de plus. Partant de la gare routière de Villeneuve-sur-Lot et desservant les communes de Bias, Allez-et-Cazeneuve, Sainte-Livrade, Casseneuil et Le Lédard, cette ligne 6, baptisée « Ligne des deux rives », est mise en place à titre expérimental pendant une année. Créée pour favoriser une meilleure desserte des zones pavillonnaires et d'emploi des communes à forte population comme, Sainte-Livrade et Casseneuil, dans un territoire où la dépendance à la voiture est forte, c'est la première ligne intercommunale de cette ampleur. À l'image des autres lignes de transport du Grand Villeneuvois, cette nouvelle desserte sera gratuite.



Villeneuve-sur-Lot
OUVERTURE DE L'ATELIER

L'Atelier a ouvert au 25 de la rue de Paris. Un « lieu ressource » et d'échanges à destination des résidents et des acteurs du centre-ville. Soutenue financièrement par l'État, la création de l'Atelier est un projet dont la volonté est d'associer et de sensibiliser les habitants aux grands projets de la Bastide. L'Atelier a pour mission première de délivrer aux habitants une information détaillée sur les projets menés dans le cadre d'Action cœur de Ville (aménagement urbains, végétalisation, rénovation de l'habitat, mise en valeur de l'espace public et du patrimoine, accès aux équipements...). Le coût total des travaux s'élève à 41 000 euros.

Tonneins
LA RÉSURRECTION DE CÔTÉ GARONNE

Après plusieurs années de déshérence, le 36, cours de l'Yser de la cité des Tabacs rouvre ses portes avec un nouveau projet emmené par un binôme originaire de Clermont : Viviane Vermorel-Dubreuil et Didier Chastang. Baptisé « Côté Garonne : le Balcon de Dames », il accueille un salon de thé, bar, hôtel et bientôt un restaurant (d'ici le mois de juin) dans une adresse qui a gardé son prestige avec un panorama sur la Garonne à couper le souffle. Après une longue phase de travaux et de recrutement du personnel, Le Balcon des Dames a finalement ouvert ses portes en ce début de saison touristique. Destiné aux particuliers comme aux professionnels, le lieu a des capacités d'accueil modulables selon les besoins de la clientèle. Ouvert du mardi au samedi de 15 h à 21 h pour le salon de thé-lounge. Réservation à l'hôtel sur reservation@cotegaronne47.com



Vent d'optimisme dans le BTP



SÉBASTIEN
LABOURDETTE
Président de la
Fédération du BTP 64

Alors que se tenait l'assemblée générale de la Fédération du BTP 64 ce 12 mai, son président Sébastien Labourdette, tout juste réélu, nous a déroulé sa feuille de route pour les trois prochaines années. L'occasion également pour le Palois, président de l'entreprise Sogeba, de poser un regard encourageant sur un secteur pourtant chahuté.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

La Vie Economique : Vous venez d'être réélu pour un mandat de 3 ans. Quelle est votre feuille de route ?

Sébastien Labourdette : « Elle est en trois axes. Le premier concerne l'emploi et la formation. Aujourd'hui, 2 200 offres d'emploi restent à pourvoir dans le BTP sur le département : face à ce constat, nous avons pris la décision de former des salariés pour les amener au BTP. Il y a plusieurs possibilités dont l'apprentissage, pour commencer, notamment avec notre CFA du BTP, à Pau, où 520 jeunes sont actuellement inscrits (et nous comptabilisons 800 contrats d'apprentissage en 2022 sur les Pyrénées-Atlantiques). Par ailleurs, nous déployons avec la fédération un service emploi qui propose de l'assistance aux entreprises, depuis la paie, le service social, mais aussi le recrutement et la formation de nos salariés et de nos dirigeants. Des actions concrètes seront également mises en place, comme un Camion de l'Emploi qui ira présenter les métiers et les innovations du BTP sur tout le département pour essayer de rendre le métier attractif. »

“ Un Camion de l'Emploi ira sur tout le département pour essayer de rendre le métier du bâtiment attractif ”

LVE : La difficulté de recrutement que vous évoquez est une problématique récurrente dans vos métiers. Diriez-vous que ces derniers souffrent d'un déficit d'image ?

S. L. : « Oui, malheureusement. C'est d'ailleurs notamment en ce sens, et il s'agit de mon deuxième axe de travail pour ce mandat, que nous allons mettre en place un service communication au sein de notre fédération. Il va permettre à nos adhérents, pour majorité dirigeants de petites entreprises, de déployer des outils de communication propres à leur société. Ils seront accompagnés pour la création de leur site Internet, l'animation de leurs réseaux sociaux etc., pour promouvoir leur entreprise mais aussi la rendre attractive. En effet, derrière l'enjeu de la communication, il y a aussi l'objectif de redonner une image vertueuse aux métiers du BTP qui œuvrent pour le bien commun et au service de tous. On a de quoi montrer des choses réelles et concrètes réalisées par des entreprises, qui contribuent largement au développement d'un territoire et à améliorer le cadre de vie des citoyens. À ce titre, on ne mérite pas ce déficit d'image : développer la communication nous aidera à démystifier nos métiers. »

LVE : On parle beaucoup de féminisation des métiers du BTP. Dans les Pyrénées-Atlantiques aussi ?

S. L. : « La gent féminine est en effet de plus en plus présente et ce dès l'apprentissage. D'une part parce que les « vieux » clichés n'existent plus dans les métiers de la construction, et d'autre part parce que la mécanisation

“ Les femmes sont de plus en plus présentes dans le bâtiment et ce dès l'apprentissage ”

le permet. Aujourd'hui, la dose de préfabrication est très forte même sur la partie gros œuvre, je pense au béton par exemple, et tout est posé grâce à des machines ce qui induit beaucoup moins de contraintes physiques. Cela demande par ailleurs d'autres compétences et connaissances liées au digital et au numérique. »

LVE : Quel est le troisième et dernier volet de votre mandat, après la formation et la communication ?

S. L. : « Il est davantage patrimonial. Nous n'avons pas de Maison du BTP au Pays basque : nous allons donc la construire d'ici 3 ans à Bayonne. Nous louons actuellement des bureaux à la CCI mais nous sommes à l'étroit. Nos 350 adhérents sur cette partie du département méritent une Maison du BTP adaptée à ce que représente le poids économique de ces entreprises. De la même façon, à Pau, nous construisons un bâtiment qui jouxtera l'actuelle Maison du BTP 64 pour y abriter les espaces de formations destinés à nos collaborateurs et nos chefs d'entreprises, que j'évoquais plus avant. »



LVE : La transmission des entreprises est également un vrai sujet...

S. L. : « Nous avons en effet créé cette année un service transmission d'entreprise à la fédération du BTP 64. Nous avons globalement une courbe sur la moyenne des âges des chefs d'entreprises plutôt élevée et plus d'une vingtaine de dossiers par an de gérants qui à l'âge de la retraite, ne savent pas quoi faire de leur entreprise. Une personne a donc été recrutée pour nous aider sur ce sujet et accompagner les dirigeants, en les mettant en relation notamment avec des repreneurs potentiels que nous avons identifiés. Un expert-comptable par exemple pourrait le faire, mais il n'aura pas notre expertise du métier, du savoir-faire. Et puis cela se fait en confiance, parce que le BTP est une grande famille. »

LVE : Cette feuille de route, aux projets concrets, est volontaire et positive. La situation économique ne vous freine pas dans cet élan ?

S. L. : « Nous avons eu le Covid, la hausse des prix des matières premières, de l'énergie, l'inflation... Et nous nous sommes forgés face à ces difficultés. Aujourd'hui nous sommes toujours dans un contexte agité et nous faisons par ailleurs face à des obstacles, des recours souvent qualifiés d'abusifs qui font perdre du temps à tous les projets. Pour exemple, on prévoyait de construire 5 000 logements sur les Pyrénées-Atlantiques l'an dernier : les conséquences de ces procédures ont ramené ce chiffre à 4 000 alors que, dans le même temps, on a accueilli 3 000 personnes de plus dans le département. C'est dans ces moments-là que la commande publique,

qui représente la moitié des commandes du BTP, doit être forte et exemplaire pour donner de la visibilité à nos entreprises et les aider à mener des projets sur des temps longs. Il faut qu'elle soit ambitieuse et qu'elle porte les investissements pour pouvoir continuer à alimenter les entreprises et le tissu économique qui en découle. »

“ Nous allons construire la Maison du BTP à Bayonne d'ici 3 ans ”



© Cyril Garrabos



© Cyril Garrabos



“ Il faut arrêter de jouer à se faire peur et être positif : l'année 2023 sera charnière ”

LVE : À vos yeux, la commande publique est frileuse ?

S. L. : « Je vais être factuel : les élus locaux sont motivés et veulent se donner les moyens de leurs ambitions. Mais les contraintes normatives, les législations qui viennent s'empiler et qui n'en finissent plus, à l'image de la RE2020 qui représente 7 % de surcoût en plus sur la construction, viennent mettre à mal la construction. Nous, professionnels du BTP, demandons une pause normative forte. Le secteur a tout à fait compris qu'il fallait arrêter de polluer et qu'il était nécessaire de s'adapter de manière vertueuse. En revanche, aller trop loin sur la norme pour pouvoir dire « je lave plus blanc que blanc » induit une addition des coûts et des contraintes qui ne permettent pas à tous les projets des collectivités de voir le jour. »

LVE : Malgré ces difficultés, comment anticipez-vous les années à venir pour le BTP sur le département ?

S. L. : « Il y a un mot clé, et cela s'adapte également à la partie privée : c'est la confiance. Même si l'inflation et les taux d'intérêt sont toujours à la hausse, ce qui ne vient pas aider à la dynamique de construction, il faut arrêter de jouer à se faire peur à dire que tout augmente... Il faut être positif : l'année 2023 sera charnière. Je suis un pragmatique, il y a des besoins et je m'accroche à ça. Nous avons dans les Pyrénées-Atlantiques une démographie croissante et une activité économique, je suis très optimiste pour la suite. Oui, le cycle inflationniste nous prend en étau, il faut juste attendre que tout cela s'équilibre et se stabilise. Nous sommes peut-être sur un petit temps d'arrêt actuellement mais pas sur le long terme. A nous de trouver des solutions et de les proposer. Je pense par exemple qu'il faut arrêter de construire en permanence sur des zones non bâties. Il faut malgré tout rester

cohérent : le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), dans des communes rurales, ce n'est pas possible. En revanche, dans des villes comme Pau, je suis favorable à regarder comment réhabiliter de l'existant. »

LVE : Les entreprises du BTP ont-elles saisi cette nécessité de se concentrer aussi sur les biens existants ?

S. L. : « Nous, entrepreneurs, devons changer de logiciel et devons réinventer des schémas pour nous inscrire durablement sur l'environnement. Il faut que nous arrêtons de vouloir construire du neuf, partout. Faire de la déconstruction et de la reconstruction, de l'économie circulaire avec des biens existants, c'est un projet à l'infini. Le bâtiment ERDF à Billère, à l'abandon depuis 15 ans et qui sera réhabilité en appartements, en est un parfait exemple. Et c'est par ailleurs un projet porté par Pau Béarn Habitat, où il y a intervention de la commande publique. C'est ce modèle là que je veux appuyer aujourd'hui. » ■

LA FÉDÉRATION DU BTP 64 EN CHIFFRES

720 entreprises
85 % de ces entreprises ont **moins de 10 salariés**
12 000 salariés et **2 000 intérimaires**
36 métiers représentés
1 agence à Pau (siège social)
 et **1 agence à Bayonne**
42 membres élus au Conseil d'administration
 dont **18 membres du bureau**

Famille Laplace Vins nouvelle génération

À Aydie, le trio de trentenaires à la tête du vignoble Famille Laplace rebat les cartes avec ses vins nouvelle génération, conviviaux et gourmands. Résolument dans l'ère du temps, les Laplace n'en oublient pas pour autant leurs racines : leur dernière cuvée, dévoilée début mai, rend hommage à l'histoire du domaine familial et à l'appellation Madiran.

Par Eustelle LOUSTALET-TURON

Au cœur du vignoble du Madiran sur les coteaux verdoyants du Béarn, un vent de fraîcheur souffle sur le domaine Famille Laplace. Là, trois cousins de tout juste 30 ans, quatrième génération du nom, cassent les codes et bougent les lignes avec leur nouvelle gamme de vins décomplexée. La Basse-Cour, c'est son nom, a été lancée à la sortie du Covid, lorsque Camille, Bastien et Grégory décident de reprendre les rênes du vignoble familial de 58 hectares né en 1759. Elle connaît depuis un succès certain, fruit d'une réflexion mûrie et d'un souhait évident : procurer un plaisir immédiat, notamment aux nouveaux amateurs, grâce à des vins alliant plaisir, immédiateté et fraîcheur.

DES VINS FESTIFS

Déjà, avant eux, François Laplace par ailleurs toujours président de l'entreprise familiale innovait avec sa cuvée Les Deux Vaches Rouges. Hors appellation, proposé dans une bouteille de « style languedocien », ce 100 % tannat a rapidement séduit. La Basse-Cour est née ainsi comme une suite logique. En moins de trois ans, les trois jeunes gens créent La Poule Aux Œufs d'Or, un blanc fruité, ainsi qu'un rosé nommé Les 3 Petits Cochons Roses, et également Le Vilain Petit Canard, un blanc sec cette fois-ci. Des Vins de France festifs, faciles à boire, gourmands, qui désaltèrent plus qu'ils n'accompagnent

“ Pour nous, le vin a toujours été un produit de partage et de convivialité. C'est dans notre éducation. ”



et qui sont à l'image de Camille, Bastien et Grégory : « Pour nous, le vin a toujours été un produit de partage et de convivialité. C'est dans notre éducation ».

DÉFENDRE L'APPELLATION

Ces enfants d'Aydie ayant grandi les pieds dans la vigne savent plus que nuls autres la valeur de l'héritage dont ils portent le nom. Leur nouvelle gamme n'a certainement pas pour ambition de prendre le pas sur la gamme « classique » mais bien d'instaurer un dialogue entre elles. La Basse-Cour est une porte d'entrée pour attirer les consommateurs et les amener à apprécier, aussi, les vins de garde de la Maison qui font honneur à l'appellation AOP Madiran mais aussi à l'AOP Pacherenc du Vic-Bilh. L'Origine, Le Château Aydie ou encore Odé d'Aydie... font aujourd'hui encore la renommée de Famille Laplace et du Madiran, que les trois jeunes gens ont à cœur de défendre.

UNE NOUVELLE CUVÉE

C'est d'ailleurs en ce sens que leur premier chantier à leur arrivée a été de moderniser le packaging : « Nous avons d'abord décidé de changer les étiquettes et de remettre Famille Laplace au cœur de l'étiquette, au centre de la place », expliquent-ils non sans humour. « Nous voulons avant toute chose faire déguster des produits de la Famille Laplace. » Le mot Madiran se fait désormais plus discret, exception faite sur le packaging de leur toute nouvelle cuvée, dévoilée début mai. Madiran Sans Sulfites Ajoutés, vinifiée un an et demi et produite à seulement 10 000 bouteilles, rend hommage à celle de 1963 avec une étiquette semblable affichant en lettres gracieuses le nom de l'appellation. « C'est « un clin d'œil à l'histoire du domaine », résumant les nouveaux gérants, avec, ici, « une identité Madiran forte ».

LE COUP DE CŒUR D'ANDRÉ DAGUIN

Si l'histoire de la Famille Laplace commence en 1759 grâce à Frédéric Laplace, le véritable tournant intervient dans les années 60. Le chef multi-étoilé André Daguin, qui cherche un madiran pour accompagner sa cuisine, a un véritable coup de cœur pour le vin du château d'Aydie. Il commande alors près de 5 000 bouteilles au domaine, trois années de suite. L'aventure est ainsi lancée, à laquelle se sont joints Marie, Bernard, Jean-Luc et François en créant la première production de tannat avant de passer la main à l'actuelle nouvelle génération.

VENTE EN DIRECT

Innovation, d'un côté, tradition de l'autre, la nouvelle génération a su trouver un juste équilibre et une ligne de conduite convaincante : depuis l'arrivée du trio en 2019, Famille Laplace, qui a adopté « le système économique d'une start-up », a vu son chiffre d'affaires progresser de 35 %. Côté commercial, l'entreprise gère désormais en interne la vente de ses 11 vins, après être sortie des GIE dont elle faisait partie. Une manière de reprendre le contrôle et surtout, d'être sur le terrain : « Notre réussite ne passera que par la dégustation et la communication », martèlent les trois jeunes gens, certainement conscients d'être les meilleurs ambassadeurs de Famille Laplace. ■

“ La nouvelle cuvée « Madiran Sans Sulfites Ajoutés » est « un clin d'œil à l'histoire du domaine », avec « une identité Madiran forte » ”



Lons LE GROUPE ESSOR LÈVE 35 M€

Essor, acteur majeur de l'immobilier d'entreprises dont le siège est basé à Lons, près de Pau, a réalisé la mise en place d'une nouvelle structure de financement pour un montant total de 35 millions d'euros. Cette levée est composée d'une première émission obligataire de type EuroPP de 15 M€ souscrite par Groupama Asset Management et GSO Financement, et de lignes bancaires de 20 M€ auprès de ses partenaires bancaires historiques (Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, Caisse d'Épargne APC, Arkea, Société Générale). « Les investisseurs misent sur la capacité d'Essor à atteindre, en 3 ans, son objectif de devenir un leader de l'immobilier transformé, ouvert sur la société, qui intègre ses impacts sur le monde », précise Essor, qui vise un chiffre d'affaires de plus de 200 M€ d'ici à 2026. Aujourd'hui, le groupe fondé par David Pouyane compte plus de 300 collaborateurs et collaboratrices et affiche 98 M€ de CA consolidé en 2022.

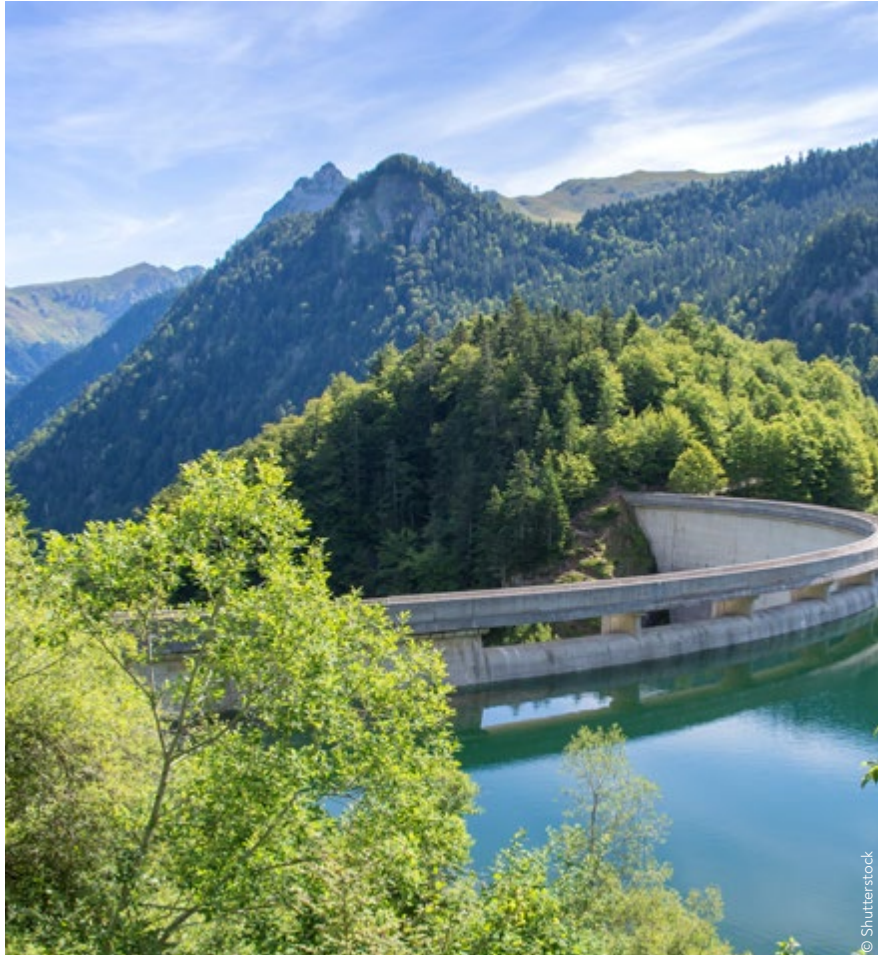


Pau KERDOS LANCE OBJECTIF 100 MILLIONS

Ce 9 mai, la société paloise Kerdos qui accompagne les entreprises dans leur transition énergétique a organisé une première soirée de lancement de l'Objectif 100 millions. Ce défi collectif, présenté devant 120 acteurs du territoire depuis le siège d'Eurélec, se définit comme « un plan enthousiaste pour alléger les entreprises de 100 millions de tonnes de CO₂. » Pour atteindre cet objectif, trois axes majeurs ont été dégagés, avec pour commencer la nécessité de mobiliser les entreprises, mais également de démultiplier les actions grâce à l'open source et enfin de « valoriser l'élan collectif » des participants « grâce à une comptabilité rigoureuse » de leurs actions. Ce premier événement en annonce dès lors un second, organisé à Sciences Po Paris ce 23 mai, ouvert à tous. Par ailleurs, une levée de fonds pour permettre l'animation de cette initiative est prévue à l'automne avec un argumentaire basé sur un besoin en euros, et une contrepartie en tonnes de CO₂.
Plus d'informations sur objectif100m.org

Vallée d'Ossau LES PARKINGS DE BIOUS DÉSORMAIS PAYANTS

À partir du 1^{er} juin, et pour la première fois, l'accès aux deux parkings d'altitude de Bious situés à proximité du lac de Bious-Artigues, sera payant jusqu'à la fin du mois de septembre. Pour les maires de Bielle, Laruns et Bihères-en-Ossau, les trois communes propriétaires ayant repris la gestion directe du site en 2022, cette décision inédite en Béarn intervient afin de réguler la surfréquentation touristique mais également de réduire les frais d'entretien des lieux. Les usagers devront ainsi payer 6,50 € par jour pour se garer sur l'une des 99 places du parking de Bious-Artigues. La tarification du parking de Bious-Oumettes (400 places) est, elle, affichée à 3 € par jour. À noter que 8 placiers saisonniers seront embauchés durant ces quatre mois.



© Shutterstock



© BTP64

Carnet

Sylvain THIRANT, gérant de l'entreprise Thirant basée à Lons, près de Pau, a été réélu le 4 mai dernier à la présidence de BTP Insertion pour un mandat de 3 ans. Créée en 2008 à l'initiative de la Fédération du BTP des Pyrénées-Atlantiques, cette entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) a pour objectif de permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Sylvain Thirant a d'ores et déjà annoncé qu'un « Camion de l'Emploi » sera prochainement mis en place et a précisé les contours de cette action : « Nous irons à la rencontre des demandeurs d'emploi afin de leur faire découvrir les métiers de la construction et nous proposerons un accompagnement socioprofessionnel plus poussé à nos intérimaires ».

L'Izarra désormais au miel basque

La liqueur créée à Hendaye en 1906 contient du miel d'acacia produit sur la Côte basque. Récent propriétaire de la marque, le groupe Vedrenne ambitionne de relancer l'Izarra en l'ancrant davantage à son territoire d'origine.

Par Vincent BIARD

C'est maintenant, de mai à juin, qu'est récolté le miel sélectionné pour la liqueur Izarra jaune. Depuis l'année dernière, le groupe Vedrenne, propriétaire d'Izarra, utilise le miel d'acacia produit par Jacques Salles et sa miellerie Loreztia forte d'une centaine de ruches situées entre Anglet, Arcangues et Biarritz. La liqueur Izarra (l'étoile en basque), créée à Hendaye en 1906 par le botaniste et pharmacien Joseph Grattau, est composée d'un mélange de 13 plantes, d'Armagnac et d'épices rares dont la note dominante est le miel d'acacia frais. Cette liqueur de 40° est complétée par l'Izarra verte composée elle de 16 plantes, d'épices rares avec comme notes dominantes la menthe poivrée et l'Armagnac. Longtemps la liqueur Izarra

a été distillée à Bayonne. Dans les années 60, il s'en vendait plus d'un million de bouteilles par an.

RELANCÉE COMME UNE START-UP

En 1981, le groupe Cointreau avait racheté la société Izarra à la famille Grattau, fondatrice de la liqueur. Mais la marque avait périclité et la fusion du groupe Cointreau avec le groupe Rémy Martin en 1990 avait accentué la mise à l'écart de l'Izarra. En 1998 la distillerie historique de Bayonne a été vendue et la production de la liqueur délocalisée à Angers. En 2011, Vincent Clabé-Navarre, un jeune cadre talentueux du groupe Remy Cointreau, avait persuadé sa direction de lui faire confiance pour relancer cette marque à forte notoriété. Le siège d'Izarra a été alors transféré à Bayonne en mars 2011 et Vincent Clabé-Navarre a dynamisé la marque avec un esprit start-up. Il a même lancé l'Izarra 54 reprenant la recette centenaire de l'Izarra Vert, mais en la portant à 54°, comme elle était consommée à l'époque.

“ Dans les années 60, il s'en vendait plus d'un million de bouteilles par an ”

EN COCKTAIL DANS LES BARS ET LES CLUBS

En promouvant l'Izarra lors de soirées branchées des bars et clubs de la Côte basque et aussi chez les restaurateurs, Vincent Clabé-Navarre a réussi à accroître

“ Relancée par le groupe Vedrenne, l'Izarra a sa place au côté des produits emblématiques du Pays basque ”

les ventes qui étaient devenues insignifiantes. En 2015, le chiffre d'affaires de la société Izarra était remonté à 400 000 euros pour environ 30 000 bouteilles commercialisées. C'est à ce moment que le groupe Remy Cointreau a cédé Izarra à Spirited Brands, un groupe anglais de spiritueux codirigé par Roland Giscard d'Estaing tout en gardant la production et l'embouteillage de la liqueur. Malgré de belles ambitions, Izarra a été assez rapidement revendue. En avril 2018, le groupe français Iconic Nectars (anciennement appelé Renaud-Cointreau) dirigé par Jean-Pierre Cointreau a racheté la licence dont il a confié l'exploitation au groupe Vedrenne, l'une de ses filiales.

DISTILLÉE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Maintenant distributeur et fabricant de la liqueur basque, le groupe Vedrenne, constitué de distilleries et liquoristeries françaises de tradition, a les moyens de développer la liqueur Izarra. Basé en Bourgogne et regroupant 96 personnes, il affiche un chiffre d'affaires de 20 millions d'euros. La liqueur Izarra est bien distribuée au Pays basque et le groupe Vedrenne souhaite renforcer la distribution de la liqueur Izarra sur la région bordelaise. La production de l'Izarra est dorénavant assurée par la distillerie des Terres Rouges basée à Turenne en Corrèze, l'une des deux distilleries du groupe. 40 000 bouteilles sont produites annuellement avec l'essentiel des ventes en CHR (Cafés, Hotels, Restaurants). La liqueur Izarra jaune est également en vente en GMS (grandes et moyennes surfaces) au prix de 25,90 euros. Avec l'utilisation de miel basque, l'objectif est de renforcer l'identité de cette liqueur qui a toute sa place au côté des produits emblématiques du Pays basque. ■



Le marché américain avec la French Tech

Comment s'internationaliser aux États-Unis depuis le Pays basque ? La French Tech Pays Basque a invité ses adhérents à l'Hôtel du Palais de Biarritz. Au programme : conseils et retours d'expériences en duplex avec la French Tech de San Diego.

Par Vincent BIARD

C'est dans le majestueux salon impérial de l'Hôtel du Palais de Biarritz que la French Tech Pays Basque avait invité ses 150 adhérents le 4 mai dernier. Animée par Neela Tibayrenc, une table ronde a recueilli les témoignages de Brice Goguet, PDG de la sellerie Voltaire Design et de Thomas Batigne, l'un des trois fondateurs de la start-up Lynxter, fabricant de machines d'impression 3D. Philippe Racineux, chef de service du développement international de la Région Nouvelle-Aquitaine et Guillaume Dalies, conseiller de la CCI International Nouvelle-Aquitaine, ont présenté les services d'accompagnement des deux structures.

PREMIER MARCHÉ DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

Depuis la cité californienne de San Diego, Olivier Toury, entrepreneur en biotechnologie installé sur place et Sylvie Almeri, de la Chambre de commerce franco-américaine de San Diego, ont participé à cette table ronde. Avec 12,2 % des exportations régionales, les États-Unis étaient le premier marché de la Nouvelle-Aquitaine en 2021 juste devant l'Espagne (12,1 %). Mais aussi attirant que puisse être cet immense marché, Olivier Toury a alerté sur certains de ses risques. Si l'administration américaine contrôle moins qu'en France, elle est beaucoup plus sévère en cas de manquement. Autre risque à appréhender avec le juridique : « aux États-Unis, le sport national est le procès. Et la discrimination et le harcèlement y sont des sujets très sensibles », a-t-il prévenu.

ÊTRE RÉACTIF EN MARKETING

Mais le business aux USA offre de belles opportunités pour le Made in France. La preuve avec le succès de Brice Goguet qui y commercialise des selles d'équitation haut de gamme fabriquées au Pays basque. S'attaquer aux USA état par état et être réactif en marketing ont été les principaux conseils de Brice Goguet. Reste maintenant à Thomas Batigne de préparer sa conquête des USA. Installé à Bayonne, ce jeune fabricant de machines d'impressions 3D ambitionne de se développer outre-Atlantique. Il a certes trouvé des relais commerciaux de confiance mais aussi croisé de potentiels associés un peu trop intéressés par ses secrets de fabrication. Nul doute que les bons conseils de la French Tech enrichiront sa stratégie d'export. ■



Ambitions scandinaves pour le robot Kompai

Le fabricant de robots Kompai Robotics basé à Bidart annonce l'arrivée d'actionnaires norvégiens ainsi qu'une nouvelle levée de fonds auprès de ses partenaires. Déjà opérationnel dans des établissements de santé, le robot Kompai devrait être déployé sur les marchés nordiques.

Par Vincent BIARD

Haut de 1,30 m et pesant 45 kilos, Kompai est un petit robot conçu pour assister les personnels soignants dans leurs tâches quotidiennes et améliorer la qualité de vie des résidents en EHPAD. Le robot Kompai est développé sur le technopôle Izarbel de Bidart par la société Kompai Robotics dirigée par Vincent Dupourquée. Si cette société a été créée en 2016, le projet Kompai est bien antérieur car Vincent Dupourqué conçoit des applications en robotique depuis plus de trois décennies.

3D ET GÉOLOCALISATION

Le petit robot Kompai se déplace seul grâce à son système de géolocalisation, détecte les obstacles avec sa caméra 3D mais aussi les chutes des personnes âgées et alerte les soignants, capte des signaux physiologiques, propose des activités ludiques, diffuse des annonces vocales, se commande et communique via une tablette tactile, peut être équipé d'une barre de marche pour guider les personnes dans leurs déplacements, est programmable pour des applications spécifiques.



© Kompai

OPÉRATIONNEL ET EN SERVICE

Plusieurs projets pilotes ont été menés dans des établissements de santé en France et en Europe où les fonctionnalités du robot ont été expérimentées. En Grèce, Kompai a été employé au domicile de personnes âgées pour signaler les situations d'urgence. En France, il a été déployé à la clinique Belharrà de Bayonne pour acheminer les poches de chimiothérapie de la pharmacie centrale jusqu'au service de chimiothérapie. Kompai est donc opérationnel et commercialisé au tarif de 20 000 euros. En France, des EHPAD s'en sont déjà équipés ainsi que des établissements de santé en Europe.

700 000 EUROS

Affichant un chiffre d'affaires de 800 000 euros, la société Kompai Robotics a bénéficié de financements publics pour l'aider à développer ce robot breveté particulièrement adapté aux besoins de la silver économie. Vincent Dupourqué annonce une augmentation de capital de 700 000 euros réalisé auprès de la société norvégienne PPM robotics, de Teamnet, un partenaire industriel déjà actionnaire, de Bpifrance et d'autres actionnaires. L'objectif est d'accélérer l'industrialisation du robot d'assistance Kompai et de faciliter son déploiement sur les marchés nordiques. ■



Bayonne **4 MILLIONS D'EUROS POUR LYNXTER**

La start-up créée à Bayonne en 2016 par Thomas Batigne, Julien Duhalde et Karim Sinno vient de réaliser une levée de fonds de 4 millions d'euros. A IRDI Capital Investissement et Emeric d'Arcimoles, investisseurs de la première levée de fonds de 1,5 million d'euros réalisée en 2019, se sont ajoutés de nouveaux partenaires tels que Groupe Etchart, NACO, Pyrénées Gascogne Développement et Herrikoa. Avec ce financement, l'équipe de Lynxter compte internationaliser davantage les ventes de ses machines d'impression 3D fabriquées à Bayonne, recruter une quinzaine de collaborateurs et renforcer sa R&D. À noter que Lynxter fait partie des 3 lauréats des Prix de l'innovation d'Aerospace Valley et présentera sa technologie lors du Forum Aerospace Valley de Biarritz le 25 mai prochain.

Nouvelle-Aquitaine **L'EUROREGION NOUVELLE-AQUITAINE EUSKADI NAVARRRE À VIVATECH2**

En plus des 25 entreprises de la délégation de Nouvelle-Aquitaine présentes au salon Viva Technology de Paris (14 au 17 juin), quatre entreprises transfrontalières sont invitées. L'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre souhaite ainsi promouvoir ces quatre sociétés issues de ses clusters : Optimus 3D (Arba, Euskadi) et son système de fabrication additive pour la santé, l'aérospatiale et l'industrie ; Anteral (Pampelune, Navarre) avec sa solution de radars intelligents ; Ysium Medical (Arre, Navarre) et ses dispositifs médicaux technologiques ; Boursier-Sogreg (Cambo-les-Bains), spécialiste de l'injection plastique pour le secteur médical notamment.



STÉPHANE
ROCHON

Biarritz STÉPHANE ROCHON NOUVEAU DGS

Depuis le 2 mai, Stéphane Rochon est le nouveau directeur général des services (DGS) de la Ville de Biarritz. Né à Clermont-Ferrand, il a effectué ses études à Lyon et à Strasbourg à l'Institut national des études territoriales (INET). Stéphane Rochon a occupé des postes à Pau pendant une quinzaine d'années. À Biarritz ses 15 mois de pilotage des politiques publiques liées au sport, à la culture, au commerce et à la sécurité au sein de la ville lui seront utiles dans sa nouvelle mission de DGS.

© D.R.

Anglet

LES MÉTIERS DE L'OCÉAN PRÉSENTÉS AUX JEUNES FEMMES

La 5^e édition des « Elles de l'Océan » se tiendra dans toute la France et à bord de *L'Hermione*, à Anglet, le 25 mai 2023 de 10 h à 18 h. Organisée par l'association « Elles bougent » associée au Cluster maritime français (CMF) pour cette opération, cette journée vise à promouvoir la place des femmes dans le secteur maritime. Sur la Côte basque, l'association entend profiter du formidable engouement autour de *L'Hermione* pour susciter des vocations, faire connaître les métiers et les formations de la filière maritime auprès des femmes. L'événement est réservé aux étudiantes, collégiennes, lycéennes et personnels éducatifs avec inscriptions préalables sur le site web de l'association : www.ellesbougent.com



© Association Hermione La Fayette - Nicolas Chambon

Randonnée **Eldorado** à nouveau en marche

Le festival pyrénéen de la randonnée fait son grand retour après quatre années d'interruption. Du 26 au 29 mai, pratiquants amateurs et professionnels seront réunis à Arrens-Marsous ainsi que tous les acteurs économiques liés à la pratique du trail.

Par Hermance HITTE

Promouvoir les professions de guides et accompagnateurs aurait pu se traduire par des encarts publicitaires mais pour les hommes et femmes de terrain que sont les professionnels de la Balaguère/UCPA, la meilleure façon de marcher c'est de le faire avec les gens. Véritable agence de la randonnée, ce tour-opérateur unique en son genre organise aussi bien des sorties d'une heure dans les Pyrénées que des périples au Népal, en Tanzanie ou au Cap Vert. Lors-



qu'il s'est agi de mettre en avant les métiers de ceux qui forment le cœur de cette entreprise, c'est un des festivals les plus emblématiques du département qui a vu le jour en 2005 : Eldorando. Une organisation très vite rejoint par l'équipe de *Pyrénées Magazine* et après quelques péripéties et quatre années off, cette fête de la rando, de la montagne et des Pyrénées est enfin de retour pour une 6^e édition peut-être plus attendue que jamais.

UN RAYONNEMENT NATIONAL

Accessible à toutes les bourses et facile à pratiquer, il faut dire que la randonnée séduit les Français qui sont quasiment un tiers à la choisir comme activité. Un engouement devenu en 40 ans un vrai phénomène de société, amplifié par la crise sanitaire comme le constate Pierre Torrente, président d'Eldorando : « La pandémie a laissé des traces, on voit bien ce retour à la nature, ce goût pour aller marcher et se ressourcer, pour retrouver un équilibre ».

Dans ce contexte, les Hautes-Pyrénées ne pouvaient que devenir un terrain de jeu de choix, par ailleurs les deux principaux représentants de ce sport ne s'y trompent pas et cette année, la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et la Fédération Française des Clubs Alpins ont rejoint la gouvernance du festival, lui apportant un rayonnement national conséquent.

LA VITRINE DES PYRÉNÉES

Porté par une équipe organisatrice particulièrement étoffée, le rendez-vous 2023 est aussi celui d'un programme enrichi, qui se démarque des éditions précédentes par le bouillonnement des activités. Rencontre-débats, animations, concerts, restauration, marché des producteurs de la vallée, les propositions en font bien plus qu'un simple rendez-vous

“ Eldorando s'est imposé comme le rendez-vous des associations locales, des décideurs, des équipements et des fabricants ”

sportif : « Ce qu'on essaye, c'est faire le lien entre la randonnée, les activités touristiques et tout ce qui se passe sur le territoire en matière d'agriculture et de développement territorial », précise Pierre Torrente. En devenant un des rendez-vous majeurs pour les pratiquants, Eldorando s'est également imposé comme celui des associations locales, des décideurs, des équipements et des fabricants. Et sa renommée en fait une vitrine d'exception pour les Pyrénées, particulièrement le Val d'Azun qui « coche beaucoup de cases aujourd'hui pour les attentes des différents publics qu'ils soient randonneurs chevronnés ou occasionnels », ajoute le président.

10 000 VISITEURS ATTENDUS

Pour arriver à mettre en place un tel événement, le dynamisme des équipes est celui qui abat les kilomètres en montagne. « Un festival ne fonctionne que s'il y a un écosystème qui se met en place et que tout le monde s'investit pour sa réussite. Ce n'est pas seulement 4 ou 5 personnes dans un bureau qui le créent. Il y a un soutien par l'apport sur l'organisation mais aussi un soutien financier. » Avec un budget de 170 000 €, le rendez-vous est loin d'être anecdotique et si les bénévoles ont la part belle sur le terrain, les partenaires sont primordiaux dans un tel événement. Soutenu par la région, l'État, le Département, la commune mais aussi le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, EDF ou encore l'Agence Natio-

nale de Cohésion des Territoires, Eldorando est un vrai outil de promotion qui draine 10 000 visiteurs à Arrens-Marsous, petit village de moins de 1 000 habitants.

LA RANDO ET UN PEU PLUS

Dans un contexte climatique en pleine mutation, la montagne partagée occupera de nombreux débats ainsi que la cohabitation des pratiquants avec les bergers, les éleveurs ou les chasseurs, l'accès à la montagne aux personnes en situation de handicap ou encore la sécurité. « On va échanger sur ces questions, surtout le vendredi, avec différents partenaires comme l'Agence des Pyrénées ou la Maison de la Montagne », souligne Vincent Fonveille, fondateur d'Eldorando. L'écoresponsabilité marquera cette édition, embellie par des rendez-vous culturels assez exceptionnels comme l'exposition « Précipices immenses » de Jean Lavigne, réalisée en partenariat avec les experts Franck d'Amico et Christophe Cassou et des projections de films.

Axe conducteur et raison d'être d'Eldorando, la marche sera évidemment le fil rouge du festival via une vingtaine d'itinéraires sélectionnés dont certains encadrés par des spécialistes des rapaces, de la flore ou du pastoralisme. Tous les niveaux de pratique sont les bienvenus, plus de 40 accompagnateurs se chargeront de mener les sorties, pour le reste il suffit de mettre un pied devant l'autre et de se régaler : le Val d'Azun est fait pour ça. ■

Tech'In Pyrénées

Rendez-vous

avec l'innovation

Le 23 mai prochain, tous les acteurs qui font la richesse du tissu économique des Hautes-Pyrénées seront réunis pour une journée exceptionnelle autour de la tech. Rencontres, découvertes, keynotes et tests grandeur nature : le programme est aussi dynamique que les entreprises présentes.

Par Hermance HITTE

Dans les Hautes-Pyrénées, les sommets ne se touchent pas, on les gravit un à un, mais c'est ensemble qu'ils forment une chaîne montagneuse mondialement connue... Quand il s'agit d'expliquer la force du tissu économique du territoire, la recette est la même : le dynamisme est basé sur une union assez exceptionnelle des acteurs privés et publics. Tech'In Pyrénées en est un fabuleux exemple et le 23 mai prochain, toute la richesse des entreprises locale sera mise en valeur à travers cette vitrine qui s'avère passionnante. Organisé par Bic Crescendo, le centre d'affaires et d'innovation aux multiples compétences, et la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, l'événement va réunir les fleurons économiques du département mais aussi les financeurs au Parc d'Exposition où 600 participants sont attendus.

UN ESPRIT TECH SANS COMPLEXE

Entreprises et start-ups, acteurs institutionnels, investisseurs, chercheurs et enseignants mais aussi fablabs, des PME aux grands groupes de l'industrie 4.0 tous seront présents pour faire découvrir au public les nouvelles technologies et les nouvelles formes d'économie qu'elles induisent. Indéniablement les choses bougent dans le département et Gérard Trémège,

président de l'agglo T-L-P, ne cache pas sa fierté de voir ce territoire évoluer : « Il y a un esprit Tech. Nous n'avons aucun complexe à avoir par rapport à d'autres territoires ou métropole, nous avons des entreprises de qualité qui comptent et elles seront là. Nous avons également les moyens d'accompagner les porteurs de projets, beaucoup se sont installées et développées ici ». Une redynamisation qui se traduit sans équivoque au niveau de l'emploi avec 1 500 postes créés. Des résultats qui s'expliquent par une coopération entre les pouvoirs publics, les partenaires comme EDF, « une rivière un territoire », qualifiée d'« idéale » par Gérard Trémège et qui « contribue à la réussite des entreprises ».

RENCONTRER LES ENTREPRISES REMARQUABLES

Et ce sont bien elles qui seront les stars de Tech'In Pyrénées où sont déjà annoncées des pépites comme LDI Lourd'Innov, spécialiste des transferts aseptiques,

“ Nous avons les moyens d'accompagner les porteurs de projets ”

Foxyz et ses logiciels, ISP System, Keematic, concepteur de solutions connectées de gestion intelligente des clés ou encore Amphore qui a mis au point des gobelets naturels et réutilisables. Autant de milieux de niche dans lesquels les visiteurs pourront se balader et le programme réserve quelques expériences inédites grâce à la réalité virtuelle : piloter un Rafale, conduire une navette spatiale ou devenir technicien de la centrale hydroélectrique de Pragnères sera aussi simple que d'enfiler un casque. Le potentiel présent sur le territoire est à la pointe de l'innovation et tous sont de merveilleux exemples des dernières tendances.

DES KEYNOTES SUR DES THÈMES D'ACTUALITÉ

Un des temps forts de Tech'In Pyrénées sera les mini-conférences sur des thèmes d'actualité comme le fameux ChatGPT qui « bouleverse complètement les connaissances auxquelles il est possible d'accéder en quelques secondes » selon Gérard Abadie, président de Bic Crescendo, mais aussi la cybersécurité, le dispositif France 2030 ou encore l'emploi de demain et les incontournables difficultés de recrutement. Des keynotes qui se veulent courtes et dynamiques pour une meilleure fluidité de l'information. Une d'elle sera consacrée à la lowtech, « comme un petit pied de nez à la hightech », s'amuse Emmanuel Dubié, directeur de BIC Crescendo : « Dans le cadre de la transition écologique, il est important d'utiliser le moins de technologie possible, il y aura des démonstrations de savoir-faire comme la présentation d'un frigo en céramique qui n'utilise pas d'électricité ». Il sera également possible de rencontrer des experts lors des échanges autour d'un thème précis et ces panels s'avèrent riches puisqu'en 4 jours, ils ont été pris d'assaut et sont complets.

IMPRIMANTE 3D ET LASER EN LIVE

Enfin, pour découvrir tout le potentiel de la fabrication additive et du prototypage rapide, trois Fablabs de la région Occitanie seront également présents. L'occasion d'admirer les possibilités inouïes de ces technologies qui révolutionnent aussi bien la conception que la production et de voir à l'œuvre une imprimante 3D et une machine de découpe laser. « Nous avons un tissu économique riche qui mixe des PME et des grands groupes, des jeunes entreprises innovantes et la chance d'avoir un pôle universitaire à dominance technologique qui en fait émerger grâce aux étudiants qui en sont issus », conclue Emmanuel Dubié. Les entreprises de demain sont déjà dans le 65 aujourd'hui et Tech'In Pyrénées en est la meilleure illustration. ■

CONFÉRENCE EXCEPTIONNELLE DE PHILIPPE DESSERTINE

À 18 h 30, l'économiste bordelais Philippe Dessertine sera pour la première fois à Tarbes et il va délivrer sa vision positive de l'économie à travers une conférence dont le thème est « Vers un nouveau monde, entre tensions et opportunités concrètes ». Enseignant à l'IAE de Paris ainsi qu'à l'Université Paris/Panthéon Sorbonne, le directeur de l'Institut de la haute finance et président de l'association « Comité 21 », Philippe Dessertine est également le directeur fondateur de la chaîne Finagri. Le nombre de places pour assister à cette conférence d'exception qui se déroulera à la CCI de Tarbes est limité.



© Lilian Cazabet

Tarbes LA RSE SOUS TOUTES SES FORMES

Confédération patronale des petites et moyennes entreprises présidée par Michel Puyet, la CPME 65 propose de nombreux outils concrets aux dirigeants et entrepreneurs du commerce, de l'industrie, des services et de l'artisanat. Si tous les domaines qui touchent les entreprises sont représentés, leur responsabilité sociétale et environnementale ne pouvait qu'en faire partie et, le 22 mai prochain, un atelier d'information RSE est organisé pour les TPE du département. Gouvernance, droits humains, conditions et relations au travail, responsabilité environnementale, loyauté des pratiques, protection des consommateurs, communauté et développement local : les grands principes seront abordés lors de cette matinée. Un rendez-vous mené en partenariat avec la société tarbaise Why Not ?!, spécialisée dans l'accompagnement stratégique en responsabilité sociétale, les participants bénéficieront des précieux conseils de sa représentante Sandrine Simon.



MICHEL PUYET
Président de la CPME 65

© CPME65

Tarbes ÉNORME SUCCES POUR DREAMS DONUTS

Le commerce tarbais est en plein renouveau et, avec l'arrivée de l'enseigne Dreams Donuts, le cœur de ville offre une facette gourmande depuis le 6 mai dernier. Une ouverture à laquelle les Tarbais ont fait un accueil chaleureux à en juger par l'immense file d'attente qui a marqué l'inauguration du magasin, magasin qui ne désemplit d'ailleurs pas depuis son ouverture. Émilie Vivet y propose une carte d'une vingtaine de donuts différents toutes les semaines et si dans cette liste de rêve celui qui fait envie n'y est pas, il suffit de le composer soi-même en choisissant la garniture et le nappage. Bubble-tea, milkshake et cafés complètent la carte qui comprend également des glaces artisanales faite avec du lait des Pyrénées ! Le concept de l'enseigne belge fait un carton dans toutes les villes où les franchises s'installent et Tarbes est bien partie pour rejoindre le club des addicts aux célèbres beignets.



© D.R.



Barthès **LA MINISTRE DOMINIQUE FAURE À L'ASSEMBLÉE DES MAIRES RURAUX**

Pour l'association des maires ruraux du département, présidée par Gérard Clavé, l'assemblée générale a été l'occasion d'échanger librement avec Dominique Faure. Le 6 mai dernier, la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité est en effet venue à Barthès dévoiler quelques volets du plan France Ruralité qui devrait être présenté avant la fin du mois par le gouvernement : « C'est un ensemble de politiques publiques dont le socle sera de l'ingénierie. On pourra recruter des chefs de projets qui seront à votre service pour faire ce que vous souhaitez », a-t-elle précisé. De la mobilité aux logements vacants, Dominique Faure a délivré de nombreux exemples d'un programme qui complète les 188 mesures de l'Agenda Rural de 10 milliards d'euros. À la suite de cette prise de parole, elle s'est longuement entretenue avec l'assemblée des maires ruraux lors d'un échange de questions-réponses. Jean Salomon, préfet des Hautes-Pyrénées mais aussi Gérard Trémège, président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées y ont participé, notamment au sujet des petites communes qui ne bénéficient pas du développement économique de Tarbes et des Zones de Revitalisations Rurales.

© D. R.

Tarbes **L'EXCELLENCE DE L'HORTICULTURE**

La finale du grand Concours National de Reconnaissance des Végétaux aura lieu les 6 et 7 décembre à Lyon mais, pour les participants d'Occitanie, les épreuves régionales se sont déroulées à Tarbes mercredi dernier.

Rassemblés au lycée de l'horticulture et du paysage Adriana, 58 jeunes candidats, apprenants ou professionnels, issus de 19 établissements de la région ont été départagés lors d'épreuves de reconnaissance de 20 à 40 plantes en 60 à 90 minutes, suivant leur catégorie. Autant dire que l'excellence de l'horticulture était réunie à Tarbes où certains experts avaient mémorisé plus de 600 végétaux. Soutenu par VALHOR, l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, et les fédérations professionnelles de l'UNEP, ce concours qui existe depuis 2011 a récompensé 122 professionnels d'une filière qui en forme plus de 13 000 chaque année.



© Nicolas Rodet



Le micmac de l'abandon de poste

La loi prévoit désormais que le salarié qui a abandonné volontairement son poste et ne reprend pas le travail après avoir été mis en demeure de le faire est présumé démissionnaire. Ces nouvelles dispositions peuvent s'avérer obscures pour les entreprises. Alors comment appliquer la nouvelle présomption de démission ?

Par Elissaveta PETKOVA,
avocat, directeur du département
Droit Social chez LEXYMORE

Jusqu'à présent les entreprises en cas d'abandon de poste mettaient en demeure les salariés de justifier de leur absence et procédaient à leur licenciement pour faute grave. Il s'agissait d'une procédure très simple à laquelle elles étaient souvent confrontées au vu du nombre d'abandons de poste dans les entreprises. Désormais, avec la loi du « Marché du travail » du 22 décembre 2022 face à l'absence injustifiée d'un salarié, il conviendra de peser les avantages et inconvénients et la stratégie à appliquer pour la suite de la procédure.

Le nouvel article L. 1237-1-1 du Code du travail prévoit que le salarié qui a abandonné volontairement son poste sans reprendre le travail après avoir été mis en demeure de le faire est présumé démissionnaire. Le décret d'application de cette loi s'est longtemps fait attendre, reportant ainsi l'entrée en vigueur de la réforme. Il est enfin paru le 17 avril 2023, suivi d'une foire aux questions-réponses publiée par le gouvernement le 18 avril 2023.

Les nouvelles dispositions sont désormais clairement applicables pour toute absence d'un salarié de l'entreprise. Cependant le « Questions-réponses » du gouvernement adopte une position extrêmement contestable en considérant que l'employeur n'aurait plus la possibilité de préférer licencier le salarié pour faute grave en cas d'abandon de poste.

Vu les dispositions contradictoires de la position gouvernementale et le texte de la loi et du décret, il est donc désormais très difficile de s'y retrouver pour les entreprises. Quels sont les risques auxquels elle s'expose et comment appliquer le cas échéant cette nouvelle procédure de présomption de démission ?

L'EXISTENCE D'UN ABANDON VOLONTAIRE DU POSTE DE TRAVAIL

La présomption de démission ne peut être applicable que si le salarié a abandonné de manière volontaire son poste de travail. Il est donc nécessaire de mettre de côté toutes les situations où le salarié a été « contraint » d'abandonner son poste de travail.

Le décret du 17 avril cite quelques exemples de ce type tels que : les raisons médicales, l'exercice du droit de retrait, l'exercice du droit de grève ou le refus du salarié d'exécuter une instruction contraire à une réglementation ou la modification du contrat de travail à l'initiative de l'employeur.

Par ailleurs, la simple absence injustifiée qui suit un arrêt maladie justifié, ne devrait pas constituer un abandon de poste.

FACE À L'ABANDON DE POSTE CLAIR DU SALARIÉ QUELLES SONT LES OPTIONS POUR L'EMPLOYEUR ?

• Ne rien faire

L'employeur pourrait parfaitement laisser courir l'absence du salarié sans aucune réaction de sa part. Le travail n'étant pas fourni, il ne paiera pas le salarié. Le contrat de travail ne sera rompu ni du fait du salarié, ni de celui de l'employeur.

Le « questions-réponses » du gouvernement précise clairement que l'employeur n'est pas tenu d'envoyer une mise en demeure au salarié qui est en abandon de poste. L'employeur ne prendrait aucun risque s'il laisse courir cette absence.

Il pourrait envoyer un courrier au salarié pour constater son absence, mais sans le mettre en demeure de la justifier ou de reprendre le travail.

○○○

“ Il est nécessaire de mettre de côté toutes les situations où le salarié a été « contraint » d'abandonner son poste de travail ”

- **La mise en demeure du salarié en respectant la nouvelle loi sur la présomption de démission**

La nouvelle loi précise que si l'employeur met en demeure le salarié de justifier de son absence ou de reprendre le travail en lui laissant le délai minimal fixé par le décret qui est de 15 jours à compter de la présentation de la lettre de mise en demeure, l'employeur le considérera comme présumé démissionnaire.

- **La mise en demeure sans respecter la nouvelle loi sur la présomption de démission**

Il est également envisageable pour l'employeur de mettre en demeure le salarié de justifier de son absence, mais sans respecter le délai minimal de 15 jours (en indiquant par exemple 8 ou 10 jours) ou en précisant dans la mise en demeure qu'en cas d'absence de justification, il pourra envisager un licenciement et non une démission.

Au vu des dernières précisions du gouvernement, il existe un doute sur la possibilité d'utiliser cette option. En effet, le gouvernement a expressément indiqué que si l'employeur désire mettre fin à la relation de travail avec le salarié qui a abandonné son poste, il doit mettre en œuvre la procédure de mise en demeure et de présomption de démission et qu'il n'aurait plus la possibilité d'engager une procédure de licenciement pour faute grave.

Cette position est extrêmement contestable pour plusieurs raisons :

1. tout d'abord car les risques ne seront encourus que par l'employeur si jamais la présomption de démission a été contestée et requalifiée en licenciement sans cause réelle et sérieuse, la position gouvernementale n'étant pas opposable en cas de litige,
2. ensuite car ni la loi, ni le décret ne prévoient l'impossibilité pour l'employeur d'engager une procédure de licenciement. Or la position du gouvernement n'a aucune valeur juridique et ne saurait interdire à l'employeur d'exercer son pouvoir disciplinaire,
3. la position du gouvernement est elle-même contredite par d'autres extraits du site internet du service public,
4. elle a déjà fait l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Conseil d'État visant à l'annuler.

Clairement le gouvernement a peur que les employeurs ne se saisissent pas de cette procédure de présomption de démission qui vise à assainir les caisses de Pôle Emploi et à limiter l'indemnisation et le nombre de chômeurs. Cependant l'employeur devrait garder sa

liberté de licencier un salarié qui est en abandon de poste quelles que soient les précisions gouvernementales pour l'instant.

Par ailleurs, quel serait réellement le risque que l'employeur pourrait encourir dans ce cas ? Si jamais il licencie le salarié alors qu'il aurait dû le présumer démissionnaire, il est extrêmement peu probable que le salarié lui-même conteste cette situation devant le Conseil de Prud'hommes pour que son licenciement soit requalifié en démission et qu'il perde ses droits au chômage.

Par ailleurs, Pôle Emploi ne devrait pas être informé du motif exact de licenciement invoqué par l'employeur. En effet pour l'instant l'attestation Pôle Emploi permet juste de renseigner le motif de la faute grave, mais sans donner plus d'indications sur le motif exact employé par l'employeur. Ainsi, Pôle Emploi ne devrait pas être informé du contenu de la lettre de licenciement et savoir si l'employeur a licencié un salarié qui aurait abandonné son poste.

EN L'ABSENCE DE RÉPONSE DU SALARIÉ À LA MISE EN DEMEURE, QUELLE PROCÉDURE DOIT SUIVRE L'EMPLOYEUR ?

- **Si l'employeur n'a pas respecté la loi sur la présomption de démission :**

Il peut tout d'abord ne rien faire et laisser le salarié dans l'entreprise en lui envoyant régulièrement, s'il le souhaite, des mises en demeure de justifier de son absence. Étant donné qu'il est clairement précisé dans les textes que l'employeur peut aussi choisir de ne pas envoyer de mise en demeure au salarié, pourquoi ne pourrait-il le laisser dans les effectifs, envoyant des courriers constatant son absence et sans décider de le considérer comme présumé démissionnaire ou le licencier ?

Il peut aussi décider de le licencier pour faute grave ainsi que précisé plus haut.

Si l'employeur n'a pas respecté strictement la procédure concernant la présomption de démission en prévoyant notamment un délai plus court dans la mise en demeure, il serait plus facile de défendre ensuite un dossier de licenciement et prétendre qu'il ne pouvait pas présumer le salarié comme démissionnaire.

- **Si l'employeur a respecté strictement les délais et les formes exigées pour la présomption de démission**

Il pourra donc considérer le salarié comme démissionnaire. Est-ce qu'il doit envoyer un courrier au salarié

au terme du délai des 15 jours sans justification de l'absence ? Aucun des textes n'évoque ou n'exige l'envoi d'un courrier en ce sens, cependant l'employeur a tout intérêt à l'envoyer au salarié pour acter de la rupture du contrat de travail pour cause de démission et lui rappeler qu'il est censé effectuer son préavis.

En effet la rupture du contrat de travail n'est pas immédiate parce que le salarié reste toujours soumis aux dispositions sur le préavis de démission. Il s'agit de dispositions tout à fait paradoxales au vu de la situation. Cependant la position exprimée par le gouvernement répond clairement à la question : conformément au droit le salarié à qui l'employeur demande d'exécuter son préavis de démission doit s'y conformer. Dans ce cas, le salarié exécute normalement son travail jusqu'à l'expiration du préavis. Si le salarié ne le fait pas, l'employeur peut lui demander une indemnité compensatrice correspondant aux sommes que le salarié aurait perçues s'il avait exécuté son préavis.

Il est évident dans ce cas que le salarié ne va pas exécuter le préavis. Cela laisse donc la possibilité pour l'employeur, outre le fait de considérer le salarié comme démissionnaire, de pouvoir s'il le souhaite ensuite le poursuivre devant le Conseil de Prud'hommes pour réclamer le paiement de l'indemnité compensatrice de préavis correspondante. S'agissant d'un salarié qui peut avoir un préavis plus ou moins long (parfois 3 mois pour les cadres), l'enjeu financier peut ne pas être neutre pour l'employeur qui serait ainsi dédommagé en raison du brusque départ du salarié de l'entreprise le laissant dans l'embaras.

Au terme de ce préavis, qu'il soit exécuté ou non, l'employeur fournira au salarié l'ensemble des documents de fin de contrat, notamment le certificat de travail, le reçu pour solde de tout compte et la fameuse attestation d'assurance chômage sur laquelle il est censé préciser que le salarié a rompu le contrat de travail par l'effet d'une démission.

COMMENT LE SALARIÉ PEUT-IL CONTESTER LA PRÉSUMPTION DE DÉMISSION ?

D'abord le salarié peut se manifester pendant le délai de 15 jours qui lui est laissé pour justifier de son absence en apportant des arguments tels qu'un arrêt de travail ou les raisons qui l'ont poussé à quitter son poste de travail.

Des contentieux pourraient parfaitement apparaître concernant des salariés qui vont invoquer un rappel d'heures supplémentaires qui n'aurait pas été payé, une situation de prétendu harcèlement ou une violation de l'obligation de sécurité et de résultat de la part de l'employeur, le non-respect par l'employeur de mesures de sécurité ou une modification unilatérale du contrat de travail par le fait de l'employeur.

Ainsi, avant de tirer des conséquences d'une absence du salarié et le considérer comme démissionnaire, l'employeur a tout intérêt de s'assurer par un audit de la situation contractuelle du salarié que l'entreprise n'ait rien à se reprocher. Il serait facile pour un salarié de soutenir ensuite que l'employeur étant lui-même coupable d'un quelconque manquement à l'exécution du contrat de travail, son abandon de poste ne saurait être considéré comme une présomption de démission.

Le salarié qui estimerait que la présomption de démission est infondée peut aussi une fois que le contrat de travail sera acté comme rompu, saisir le Conseil de Prud'hommes pour contester l'application de la présomption. Dans ce cas l'affaire sera portée directement devant le Bureau de Jugement et le juge aura un délai accéléré pour statuer, fixé à un mois. Ce délai semble tout à fait intenable au vu de la pratique actuellement applicable devant les juridictions.

Si jamais le salarié obtenait gain de cause, la présomption de démission serait requalifiée par le juge en licenciement sans cause réelle et sérieuse voire un licenciement nul si jamais le salarié peut mettre en avant une situation de harcèlement, ou une situation de discrimination notamment à l'état de santé. Si le salarié bénéficie d'une ancienneté importante, le risque financier pour l'employeur peut être assez important.

Par ailleurs, le salarié qui serait considéré comme démissionnaire sans avoir droit au chômage serait particulièrement revendicatif et motivé pour obtenir la requalification de cette rupture.

C'est pourquoi malgré la position gouvernementale, les employeurs ont tout intérêt à n'utiliser la présomption de démission que dans des situations claires, face au désintérêt du salarié à l'égard de son poste de travail car il a trouvé mieux ailleurs ou a déménagé et pour des salariés qui auraient très peu d'ancienneté. Il a intérêt à vraiment l'éviter lorsque la relation contractuelle est conflictuelle et notamment lorsque le salarié a une forte ancienneté. ■

“ Le salarié qui serait considéré comme démissionnaire sans avoir droit au chômage serait particulièrement revendicatif et motivé pour obtenir la requalification de cette rupture ”

L'œuf produit anti-crise



YVES-MARIE
BEAUDET
président du Comité
national pour la
promotion de l'œuf

Avec la crise, les Français, déjà grands mangeurs d'œufs, se tournent encore plus vers cet aliment bon marché. Mais si la demande est là, la filière rencontre d'autres difficultés et a perdu sa place de producteur numéro 1 en Europe. Trois questions à Yves-Marie Beudet, président du CNPO, Comité national pour la promotion de l'œuf, qui réunit les professionnels de la filière.

Par Anne DAUBRÉE

Quel est l'impact de la baisse actuelle du pouvoir d'achat sur la consommation d'œufs ?

Y.-M. B. : L'œuf est un produit anti-crise : il s'agit de la protéine la moins chère du marché. De fait, sa consommation est en progression. Sur les deux premiers mois de l'année 2023, ses ventes en grande distribution ont même augmenté de 5,9 % en volume, par rapport à la même période l'année dernière. Plus de 9 ménages sur 10 en achètent. Mais la demande évolue : les différentes catégories d'œufs ne connaissent pas le même succès.

Ceux bio ont vu leur consommation baisser, à l'image des autres produits de ce type. Il est probable que les personnes ayant subi une contraction de leur pouvoir d'achat se sont tournées vers d'autres produits de qualité comparable. La catégorie des œufs en cage est également en décroissance. Mais cette tendance est compensée par la hausse croissante de la consommation d'œufs en sol et en plein air. Par ailleurs, les clients achètent majoritairement leurs œufs en grande surface. Et ils privilégient les marques distributeur qui représentent l'essentiel du marché.

“ Cette crise nous a valu de perdre notre souveraineté alimentaire en matière d'œufs ”

Pourquoi la France a-t-elle perdu sa place de leader des producteurs d'œufs en Europe ?

Y.-M. B. : La consommation d'œufs a beau augmenter, la filière est sous pression ! Nous cumulons plusieurs types de difficul-

tés, en particulier d'ordres réglementaire et sanitaire. L'épidémie d'influenza aviaire sévit partout, en France, mais aussi aux Pays-Bas, en Pologne, aux États-Unis... Depuis le début du mois de mars, nous n'avons pas eu de nouveaux cas, mais ce printemps, nous avons perdu 1,5 million de poules pondeuses, et à l'automne dernier, 3 millions. Cette crise nous a valu de perdre notre souveraineté alimentaire en matière d'œufs : en 2021, nous étions le premier producteur d'œufs en Europe, et notre autonomie était de 102 %. À présent, elle est descendue à 96 %... La pression réglementaire pourrait aggraver encore cette situation. En effet, la directive européenne IED [sur les émissions industrielles] impose des normes, par exemple sur la qualité de l'air, destinées à réduire la pollution émise par certaines activités industrielles et agricoles, dont les élevages qui comptent plus de 40 000 poules. Il est envisagé d'abaisser ce seuil

à 20 000. Cela imposerait des investissements inaccessibles pour ces exploitations de taille modeste, nombreuses en France.

Les associations véganes ou écologistes se font très fortement entendre, aujourd'hui. Comment votre secteur prend-il en compte le bien-être animal ?

Y.-M. B. : La filière est déjà très engagée dans une démarche volontaire concernant le bien-être animal. Mais sur le plan réglementaire, nous estimons qu'il faut en rester au *statu quo*. Cette année, une révision des règlements européens relatifs au bien-être animal est prévue et nous en redoutons les effets. Par exemple, sur le sujet des cages,

nous sommes conscients du fait que leur fin est écrite. En France, déjà cela ne concerne plus que 25 % des poules pondeuses. Mais si on impose une interdiction totale de cette pratique, avec un délai de mise en application de la mesure trop brutal, des producteurs vont devoir fermer. Cela représentera une perte de 12 à 15 millions de poules pondeuses. Autant d'aliments qui seront importés... À cet égard, d'ailleurs, nous préconisons la mise en place de clauses commerciales miroir concernant le bien-être animal, pour les importations d'œufs en Europe. Par ailleurs, pour nous, ce n'est pas aux associations de décider. Il revient au consommateur de choisir s'il veut privilégier le prix ou le bien-être animal, en particulier en ce moment de difficultés économiques. ■



Sécheresse : ne pas se tromper de solution



© Shutterstock

Face à l'enjeu vital de la diminution de la ressource en eau, prendre la mesure exacte du phénomène et élaborer des stratégies réellement efficaces s'impose. En France, les chercheurs de l'INRAE s'y emploient.

Par Anne DAUBRÉE

Sécheresses et inondations... Le 13 avril dernier, lors d'une conférence de presse (accessible en ligne), Thierry Caquet, directeur scientifique environnement de l'INRAE, Institut de recherche public œuvrant pour un développement cohérent et durable de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, rappelait les dernières mises en garde du GIEC, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Ce dernier souligne, en effet, le lien entre accélération du changement climatique, sécheresses accrues et inondations plus fréquentes. Même en France, selon Thierry Caquet, « les tensions vont s'exacerber. Il faut anticiper et s'adapter, en évitant les options de mal-adaptation » qui pourraient sembler pertinentes à court terme, mais se révèlent contre-productives sur le plus long terme. Ce risque éclaire l'importance de disposer de données fiables pour être en mesure de mener une politique publique efficace.

“ Il faut aller vers une irrigation de résilience ”

En France, l'INRAE fait partie des opérateurs publics qui apportent leur contribution scientifique sur le sujet de l'eau. Parmi ses thématiques de recherche figurent, notamment, la dynamique des flux et les risques qui y sont associés, les usages sociaux, les instruments économiques qui peuvent être utilisés pour les faire évoluer, les moyens de gestion de la ressource... Par exemple, l'INRAE s'attache à prévoir les conséquences du changement climatique sur la sécheresse. « Plus on s'approche de la Méditerranée, plus les ressources annuelles diminuent dans le temps. Nous disposons d'outils pour prévoir les séquences de sécheresse qui amènent des tensions sur le partage de l'eau », explique Éric Sauquet, hydrologue et coordinateur scientifique du projet Explore2. Ce programme, mené, notamment, avec le CNRS, EDF, ou Météo-France vise à actualiser les connaissances sur l'impact du changement climatique sur l'hydrologie (de surface et souterraine). Il s'agit aussi d'accompagner les acteurs des territoires (préfet, collectivités locales...) qui doivent élaborer des stratégies de gestion de la ressource, pour qu'ils puissent utiliser ces données. Les premières projections hydrologiques

sont déjà accessibles en ligne et seront complétées cet été. Le sujet est d'une grande complexité, vu la diversité géographique du territoire. Tous les secteurs ne sont pas également sensibles aux sécheresses. Par exemple, dans une large bande allant de la Lorraine au Poitou, les sols argilo-calcaires, caillouteux et peu profonds, le sont particulièrement. Des études locales sont menées sur différents grands bassins hydrographiques (Moselle, Meuse, Durance, Garonne, etc.).

LE GOUTTE-À-GOUTTE NE SUFFIRA PAS

Autre axe de recherche de l'INRAE, celui de l'utilisation des ressources en eau qui soulève des questions techniques, et aussi, plus larges, de modèle de production. « L'idée consiste à aller vers plus de sobriété en limitant notre empreinte eau, quels que soient les usages, agricoles ou urbains », pointe Sami Bouarfa, agronome et spécialiste de la gestion de l'eau en France et à l'international. Par exemple, pour le secteur agricole, premier consommateur d'eau (58 %) et qui subit des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents, plusieurs leviers peuvent être utilisés. Parmi eux, l'optimisation de l'irrigation. « Les agriculteurs ont déjà réalisé des efforts en ce sens. Toutefois, nous avons encore une majorité d'irrigation par aspersion, qui n'est pas la plus performante », constate Sami Bouarfa. À Montpellier, l'INRAE a mis sur pied une plateforme, PReSTI, destinée à mener des expérimentations de terrain et des simulations numériques sur l'amélioration de l'efficacité de l'irrigation. Le constat : en grandes cultures, par exemple, le passage de l'aspersion au goutte-à-goutte permet des économies d'eau de 10 à 30 %. Mais pour l'INRAE, il faut aller beaucoup plus loin : pour faire face au manque d'eau, une remise en cause radicale du modèle et des pratiques agricoles majoritaires actuelles est nécessaire. « Il ne faut pas rester dans l'idée d'une agriculture productiviste, en arrosant pour obtenir un maximum de rendements, mais aller vers une transition agroécologique et une irrigation de résilience », résume Sami Bouarfa. L'institut de recherche a mené des expérimentations d'agroécologie, qui combine des pratiques comme la diminution du travail du sol ou la diversification des cultures, qui en captant et conservant au maximum l'eau dans les sols, permet d'aller vers une agriculture moins gourmande en eau. Sur le bassin Adour-Garonne, le programme BAG'AGES a permis d'accroître les capacités d'infiltration du sol (et donc de résilience face au manque d'eau) avec, pour l'exploitation, des niveaux de rentabilité équivalents à ceux des pratiques conventionnelles. ■

Jeanne du Barry



ROYAL ET SENTIMENTAL

Enfant illégitime d'un moine et d'une cuisinière, Jeanne Vaubernier aspire à s'extraire de sa condition de fille du peuple. Elle rencontre dans un salon libertin le comte du Barry dont elle devient la maîtresse. Sur les conseils de l'influent duc de Richelieu, elle est présentée au Roi. Le coup de foudre est immédiat et elle devient rapidement sa favorite. Leur relation choque la Cour, à commencer par les quatre filles de Sa Majesté... Fascinée par ce personnage campé par Asia Argento dans *Marie Antoinette*, Maïwenn cherchait depuis longtemps à raconter son histoire. Leur romance déplaît aux courtisans, tant la du Barry envoie valser les étiquettes et ignore les appels à la discrétion. Maïwenn s'est reconnue dans cette description qui ressemble à l'image qu'on peut se faire d'elle.

« Je me sens immédiatement en connivence avec elle en voyant le film de Sofia Coppola. Elle me manque dès qu'elle quitte l'écran et me séduit car c'est une looseuse magnifique. Peut-être parce que sa vie a des similitudes avec la mienne, mais ce n'est pas la seule raison. Je tombe amoureux d'elle et de l'époque. Je me plonge dans une biographie très complète et le désir de faire un film sur elle est immédiat mais j'ai mis dix ans à dépasser mon sentiment d'illégitimité à m'en emparer. »

Après quelques années d'éloignement des écrans à cause de ses déboires conjugaux et judiciaires, Johnny Depp revient en endossant la perruque poudrée de Louis XV et s'avère étonnamment crédible lorsqu'il s'exprime en français. L'alchimie est palpable entre les deux comédiens à l'unisson, malgré les rumeurs sur leurs rapports tendus sur le tournage.

« J'écris d'abord pendant trois ans pour un comédien qui a finalement refusé de lire le scénario, puis je le propose à un autre qui me dit très rapidement oui mais doit renoncer pour des soucis de santé. À partir de là, j'avoue ne plus avoir de désir pour un Français dans ce rôle. Johnny Depp, je n'y crois même pas, mais je me trompais dans les grandes largeurs : quinze jours après lui avoir envoyé le scénario, je le rencontrais à Londres et il m'a tout de suite dit oui. Dans ce rôle qui passe plus par les regards et les silences que par les mots, il me paraissait, par les rôles qu'il a pu tenir et l'émotion qui s'en dégagait à chaque fois, le comédien idéal. Son côté écorché vif correspondait pile à mon Louis XV. Johnny peut être doux et malléable mais, quand une mouche l'a piqué soudain, ne plus vouloir jouer ce qui est écrit. Dans nos échanges, j'ai beaucoup appris et il a apporté énormément d'idées plus que pertinentes mais à d'autres moments, je tenais à rester sur le texte écrit et je n'ai pas lâché ! »

Maïwenn s'est entourée d'une distribution de grand talent, à commencer par Benjamin Lavernhe en premier valet de chambre du Roi qui devient le guide puis le confident de la jeune femme. Pierre Richard fait preuve d'une prestance inédite en conseiller machiavélique qui œuvre discrètement pour pousser Jeanne dans les bras de l'homme le plus puissant de France. Malgré leurs forts tempéraments, Johnny Depp semble conserver un bon souvenir de cette expérience, autant avec Maïwenn qu'avec ses autres partenaires :

« J'ai été vraiment épaté par le mélange de force, de courage et de passion avec laquelle elle tenait ce plateau. Il était clair tous les jours qu'elle savait où elle allait. Entre un acteur et un réalisateur, tout est question de confiance mutuelle pour atteindre le même but. À mes yeux, mon travail consiste à proposer à un metteur en scène le maximum de chemins pour obtenir le meilleur résultat. Il y a pu avoir, et je le comprends parfaitement, des réticences de sa part à mettre en boîte certaines de mes propositions. Mais, à chaque fois, j'insistais pour qu'au moins elle tourne une prise, quitte à la jeter au final. Je ne dis pas que mes inspirations sont toutes bonnes, loin de là. Maïwenn en a pris certaines, pas d'autres. Mais au moins, elle a eu le choix ! Benjamin Lavernhe est un acteur absolument dingue. J'ai envie de le voler pour l'engager dans tous mes prochains films ! Avec lui, on pouvait se régaler à improviser et se lancer juste par un échange de regards. Il rebondit instantanément à toutes les propositions que tu peux faire pour les amener à des endroits auxquels tu n'avais pas pensé. Avec ce film, côté comédiens, j'ai été gâté ! Retrouver mon ami Pascal Greggory que je connais depuis plus de 30 ans, c'était très émouvant et très joyeux pour moi. Et tourner pour la première fois avec Pierre Richard ! Quel acteur ! Quel homme ! Quelle légende ! Il est de la trempe de mes héros de cinéma, les Keaton, les Chaplin... »

Maïwenn n'évite pas tous les pièges de la biographie historique (notamment dans ses quelques libertés avec la véracité des faits) mais sait rendre exaltante sa vision des derniers soubresauts, ridicules, d'une caste sur le point de s'éteindre sous les coups de boutoirs de la Révolution française qui pointe le bout de son nez... ■

En salle depuis le 16 mai

Un film de Maïwenn

Avec Maïwenn, Johnny Depp, Benjamin Lavernhe, Pierre Richard, Melvil Poupaud

Drame, Historique, Romance

L'ENTREPRISE ET LES SALARIÉS

François TAQUET, avocat,
spécialiste en droit du travail et protection sociale

REVUE DE RÉCENTES DÉCISIONS DE LA COUR DE CASSATION EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL.

TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de trajet domicile-lieu de travail ne constitue pas, en principe, un temps de travail effectif. Une réserve toutefois s'agissant d'un salarié itinérant où, pendant ce temps de déplacement, il se tient à la disposition de l'employeur et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer à des occupations personnelles. En l'espèce, un salarié, technicien de maintenance, demande en justice que les temps de trajet effectués depuis son domicile pour se rendre chez différents clients soient qualifiés de temps de travail effectif, donnant lieu au paiement d'heures supplémentaires et de contreparties obligatoires en repos ouvrant droit à congés payés. Pour la Cour de cassation, les temps de déplacement d'un salarié itinérant entre son domicile et les sites des premier et dernier clients peuvent répondre à la définition du temps de travail effectif. Dès lors que le salarié concerné était soumis à un planning prévisionnel pour les opérations de maintenance et que, pour effectuer ces opérations, il utilisait un véhicule de service et était amené à transporter des pièces détachées commandées par les clients, la cour d'appel ne pouvait considérer que le salarié ne se tenait pas à la disposition de l'employeur, ne se conformait pas à ses directives et pouvait vaquer à des occupations personnelles pendant les temps de déplacement. (Cass soc., 1^{er} mars 2023, pourvoi n° 21-12068)

CONTRÔLE PAR GÉOLOCALISATION

Un système de géolocalisation installé sur le véhicule professionnel mis à disposition du salarié, destiné à la protection contre le vol et la vérification du kilométrage, avait été utilisé par l'employeur pour surveiller l'intéressé et contrôler sa localisation, en dehors de son temps de travail. Dès lors, celui-ci a porté atteinte à sa vie privée et ce moyen de preuve tiré de la géolocalisation était illicite. (Cass soc., 22 mars 2023, pourvoi n° 21-24729)

L'utilisation d'un système de géolocalisation pour assurer le contrôle de la durée du travail, laquelle n'est licite

que lorsque ce contrôle ne peut être effectué par un autre moyen, n'est pas justifiée pour localiser le conducteur, en dehors du temps de travail. (Cass soc., 22 mars 2023, pourvoi n° 21-22852)

CDD

Aux termes de l'article L. 1243-1, alinéa 1^{er}, du Code du travail, sauf accord des parties, le contrat à durée déterminée ne peut être rompu avant l'échéance du terme qu'en cas de faute grave, de force majeure ou d'incapacité constatée par le médecin du travail. Il en résulte que la faute de nature à justifier la rupture anticipée d'un CDD doit avoir été commise durant l'exécution de ce contrat. (Cass soc., 16 mars 2023, pourvoi n° 21-17227)

Le délai de prescription permettant au salarié d'obtenir la requalification du CDD en contrat de travail à durée indéterminée est de deux ans. Ce délai a pour point de départ, lorsque l'action en requalification est fondée sur l'absence d'un contrat écrit, l'expiration du délai de deux jours ouvrables imparti à l'employeur pour transmettre au salarié le contrat de travail. Si l'action est fondée sur l'absence d'une mention au contrat susceptible d'entraîner sa requalification, le délai court à compter de la conclusion de ce contrat ; et lorsqu'elle est justifiée par le motif du recours au CDD énoncé au contrat, à partir du terme de celui-ci, ou, en cas de succession de CDD, du terme du dernier contrat. (Cass soc., 16 mars 2023, pourvoi n° 20-21774)

LICENCIEMENT

Dès lors que la convention collective applicable prévoit qu'en cas de licenciement, sauf pour faute lourde, le cadre congédié après deux ans de présence recevra une indemnité de licenciement calculée en fonction de son ancienneté dans l'entreprise, la cour d'appel ne peut pas débouter le salarié licencié pour faute grave de sa demande d'indemnité. (Cass. Soc., 8 mars 2023, pourvoi n° 21-16687)

E-mail : annonces-legales@vie-economique.com - Plateforme : [annoncelegalepro.vie-economique.com](https://www.annoncelegalepro.vie-economique.com)

La VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur les départements de Dordogne, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté

- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour les départements de Dordogne, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

INFORMATIONS

LA VIE ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS

1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS

2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre de la VIE ÉCONOMIQUE
106 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : **CATHERINE DEPETRIS**

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / **05 57 14 07 55**

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

[annoncelegale.vie-economique.com](https://www.annoncelegale.vie-economique.com)



CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION

D'un ensemble de 20 logements collectifs comprenant 7 logements en accession sociale et 13 logements en locatif social à Soustons (40140)

Maître d'Ouvrage :

Le C. O. L

S.C.I.C. HLM - 73 rue de Lamouly - CS 80133 - 64601 Anglet Cedex

Objet de la consultation : Construction d'un ensemble de 20 logements collectifs comprenant 7 logements en accession sociale et 13 logements en locatif social à Soustons (40140).

Procédure de passation : Procédure adaptée.

Maître d'œuvre d'Exécution : M. Mathieu FAUTHOUS - Tél. : 07.87.04.00.68 - Mail : gascogne.coordination@gmail.com

Désignation des lots :

Lot 00 : Fondations profondes

Lot 01 : Gros Œuvre

Lot 02 : Etanchéité

Lot 03A : Charpente

Lot 03B : Couverture

Lot 03C : Zinguerie

Lot 04 : Isolation en combles

Lot 05 : Menuiserie extérieure PVC

Lot 07 : Plâtrerie - Cloisons sèches - Isolation

Lot 08 : Revêtement de sols durs - Faïences

Lot 10 : Revêtement de sols souples

Lot 11 : Menuiserie intérieure

Lot 11bis : Escalier bois

Lot 12 : Electricité Courants forts-Courants faibles

Lot 13 : CVC/Plomberie

Lot 14 : Peinture

Lot 15 : Serrurerie

Lot 18 : Ravalement façades

Modalités d'obtention du dossier : Dossier à télécharger sur la plateforme Marchés Online à partir du : 10 mai 2023 https://marchesonline.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_recherche.do

Délai d'exécution : 17 mois y compris période de préparation

Démarrage prévisionnel construction : début 3^{ème} trimestre 2023

Renseignements et précisions concernant le programme, à obtenir auprès de : Renseignements administratifs : Les informations relatives au programme seront communiquées dans le cadre du dossier de consultation des entreprises qui sera publié sur la plate-forme. Toute question peut - être déposée sur la plateforme afin que toute entité intéressée puisse en être informée. Pour toute problématique particulière rencontrée, vous pouvez contacter le service construction du COL - Maîtrise d'ouvrage - Chargé de programmes immobiliers en la personne de Rémi CHAPPAZ au 05.59.52.56.60.

Renseignements techniques : Mathieu FAUTHOUS - Tél. : 06.81.83.15.62 - Mail : gascogne.coordination@gmail.com

Date limite de réception des offres et lieu de dépôt : Le lundi 12 juin 2023 à

17 h au COL 73 rue de Lamouly, CS 80133, 64601 Anglet.

Imed ROBBANA, Le Directeur Général

L23VE04375

CONSTITUTIONS



122 Avenue Georges Pompidou,
24750 TRELISSAC

Par e-acte d'avocat en date des 4 et 5/05/2023, il a été constitué une SAS dénommée : **HOTEL DE FRANCE RIEU** dont le siège social 20, Grand Rue de la Barre - 24470 SAINT-PARDOUX-LA-RIVIÈRE. Capital : 15000 €. Objet social : hôtel, restaurant, traiteur, sur place et/ou à emporter. Président : M RIEU Simon demeurant 29, grand Rue de la Barre - 24470 SAINT-PARDOUX-LA-RIVIÈRE élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : agrément pour toute cession entre vifs et à cause de mort. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de PÉRIGUEUX. Pour avis

L23VE04171



76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 9 mai 2023, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions simplifiée

DENOMINATION : **LBH**

CAPITAL : 1.000 euros divisé en 100 actions de 10 euros

SIEGE SOCIAL : 35 impasse Peypelut 24660 COULOUNEIX CHAMIERES

OBJET :

- La projection 2D de plans visant à simuler l'aménagement d'un espace,

- La conception de dessin et plus globalement toute activité de design architectural,

- Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé titulaire d'actions ordinaires dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les associés titulaires d'actions de préférence sans droit de vote ne disposent pas du droit de vote.

PRESIDENTE : Madame Alice DA SILVA SEIXAS demeurant 35 impasse Peypelut 24660 COULOUNEIX CHAMIERES

IMMATRICULATION au RCS de PÉRIGUEUX

Pour avis

L23VE04248

Suivant acte sous seing privé en date du 04 mai 2023, a été constituée la société par actions simplifiée dénommée «**SAS LA POMELIE**», siège social : TRELISSAC (24750), 4 impasse Gabriel Péri

Capital social : 1 000€, divisé en 1000 actions de UN EURO (1,00 €) chacune, numérotées de 1 à 1000,

Objet social :- L'acquisition par voie d'achats, apports, souscription, créa-

tion de sociétés nouvelles, fusions ou autrement, de toutes participations dans d'autres sociétés quelle que soit la nature des titres représentatifs de ces participations, qu'il s'agisse d'actions, parts de SARL, parts de SCI ou autres, et la cession ou le transfert de ces mêmes titres.

- La gestion de ces participations et toutes activités financières qui pourront s'y rattacher notamment au moyen de prêts et d'avances en comptes-courants.

- La gestion administrative, comptable et financière des sociétés dans lesquelles des participations auront été prises.

- Les opérations effectuées, directement ou indirectement, d'acquisition de terrains, biens ou droits immobiliers, la construction d'ensembles immobiliers (par sous-traitance), la vente en totalité ou par fraction de ces biens immobiliers, lotis ou non, accessoirement la location, l'administration desdits biens immobiliers.

- Et généralement, toutes opérations quelles qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou annexes, et susceptibles de faciliter le développement de la société.

Et plus généralement, toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, ainsi que la participation de la société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique, sociétés créées ou à créer dont l'activité est susceptible de concourir à la réalisation dudit objet, et ce par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou achat d'actions, de parts sociales, d'obligations ou de tous titres quelconques, de fusion, de scission, d'apport, de société en participation, de groupement, d'alliance, de commandite ou autres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de PÉRIGUEUX

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommée président de ladite société :

- Madame PARVAUD Josiane Michelle, Retraitée, née à SAVIGNAC LEDRIER (24270), le 28 novembre 1957, demeurant à TRELISSAC (24750), 4 impasse Gabriel Péri.

L23VE04296

FAUST HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 34 Rue de Bordeaux, 24430 RAZAC SUR L ISLE
RCS PÉRIGUEUX en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à RAZAC SUR L'ISLE du 11 mai 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **FAUST HOLDING**
Siège : 34 Rue de Bordeaux, 24430 RAZAC SUR L ISLE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet : La prise d'intérêt dans toutes sociétés civiles, industrielles, commerciales, agricoles, immobilières, financières ou autres, constituées ou à constituer, françaises ou étrangères, par apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toute société, affaire ou entreprise, La réalisation de toutes prestations de services en matière de direction, secrétariat, informatique, services administratifs et financier, publicité marketing, formation professionnelle, toutes prestations et productions ayant un rapport quelconque avec les professions ou activités exercées par les entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux, La gestion d'un portefeuille de titres de participation, L'acquisition, la gestion de tous biens immobiliers, Toutes opérations concurrentes à la réalisation des sociétés filiales, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses

actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Julien FAUST, demeurant 4 Cours Saint Georges, 24000 PÉRIGUEUX La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PÉRIGUEUX. POUR AVIS Le Président

L23VE04347

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Jean-Philippe LOUTON, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Jean-Philippe LOUTON, Grégory LOMPRESZ, Elodie BERNERON, Notaires associés» titulaire d'un Office Notarial EYMET (Dordogne), Place de la Gare, le 19 avril 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **3ANJ**

Forme : La société a la forme d'une société civile immobilière régie par les dispositions du titre IX du Code civil, et par les présents statuts.

Siège social : SIGOULES-ET-FLAUGEAC (24240)692 Chemin du Bourdalet

Durée : 99 années

Objet : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : Le montant total des apports s'élève à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR), exclusivement en numéraire, égal au montant du capital social.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Gérance : Les premiers gérants, désignés par les membres fondateurs aux termes des statuts sont : Monsieur Jérôme MONTEIL et Madame Nathalie BOULIN demeurant à FLAUGEAC (24240), Le Saupiquet, nommés pour une durée indéterminée avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de BERGERAC.

Pour avis

Le notaire.

L23VE04355



76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12 mai 2023, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : **LE GRAND LARGE**

SIEGE SOCIAL : 77, rue Lagrange Chancel, 24000 PÉRIGUEUX

OBJET : L'administration et la gestion par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, apport, échange, construction ou autrement.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1.000 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 euros

GERANCE : Monsieur Gaël VAN CAPPEL demeurant 77, rue Lagrange Chancel, 24000 PÉRIGUEUX.

CESSION DE PARTS : Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

IMMATRICULATION au RCS de PÉRIGUEUX

Pour avis

L23VE04356

VS 6 ALLEE DES TULIPES

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 15 Chemin du Bois de la Mothe, 24750 TRELISSAC
RCS PÉRIGUEUX (en cours)

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TRELISSAC du 11 mai 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : VS 6 ALLEE DES TULIPES

Siège social : 15 Chemin du Bois de la Mothe, 24750 TRELISSAC

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la construction, la mise en valeur, la transformation, la rénovation, l'aménagement, l'entretien, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous droits et biens immobiliers, bâtis et non bâtis, urbains et ruraux, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément de droits et biens immobiliers en question et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Virginie SOURZAT demeurant 15 Chemin du Bois de La Mothe, 24750 TRELISSAC,

Clauses relatives aux cessions de parts :

dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de PÉRIGUEUX.

Pour avis

La Gérance

L23VE04359

LA VIE
ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 11 mai 2023, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AUCAP

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 5.000 euros divisé en 100 actions de cinquante euros

SIEGE SOCIAL : 129, route de Pommer, 24660 SANILHAC

OBJET : - l'acquisition d'immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

- marchand de biens,

- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : o la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; o la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; o la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; et généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé titulaire d'actions ordinaires dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les associés titulaires d'actions de préférence sans droit de vote ne disposent pas du droit de vote.

PRESIDENTE : Marie-Elina FLORENT épouse JARDRY demeurant 129, route de Pommer, 24660 SANILHAC

DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Aurélien JARDRY demeurant 129, route de Pommer, 24660 SANILHAC

IMMATRICULATION au RCS de PERIGUEUX

Pour avis

L23VE04366

MODIFICATIONS

SARL DES MAINES

Société à responsabilité limitée
au capital de 443 800 euros
Siège social : Les Maines 24460 NEGRONDES
387 614 118 RCS PERIGUEUX

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/05/2023 a pris acte du décès de M. Jean-François MARIDAT intervenu le 15/04/2023 et a nommé en qualité de nouveaux gérants :

- Mme Carole LAGRANGE, veuve MARIDAT demeurant 126 Route du Causse 24460 NEGRONDES, à compter du décès de M. Jean-François MARIDAT, soit le 15/04/2023, et jusqu'à l'obtention par Mme Carole veuve MARIDAT, conjoint survivant, administrateur légal sous contrôle judiciaire de l'autorisation du Juge aux Affaires Familiales près du Tribunal Judiciaire de PERIGUEUX, de l'ordonnance d'acceptation de succession désignant un mandataire.

- M. Benoît SALON demeurant La Baugerie, 943 Route des Vergers, 24270 DUSSAC, à compter du décès de M. Jean-François MARIDAT, soit le 15/04/2023 et ce, pour une durée illimitée.

Le nom de M. Jean-François MARIDAT a été retiré de l'article 18 des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui des nouveaux gérants.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05/05/2023 a également décidé et réalisé une augmentation du capital social de 50 € de valeur nominale par apport en numéraire assorti d'une prime d'émission de 220 €, et par l'émission d'1 part nouvelle, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 10 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à la somme de 443 800 €»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT QUARANTE-TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE € (443 850 €)»

Pour avis

La Gérance

L23VE04150

LE TOIT DE BOULAZAC

SCI au capital de 10 000 euros
4 rue haute Saint Georges 24000 PERIGUEUX
RCS PERIGUEUX 890 520 711

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE du 03/03/2023 la société susvisée a décidé de transférer son siège social de 4 rue Haute Saint Georges 24000 PERIGUEUX au 5 avenue de la République 24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE à compter de ce jour Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de PERIGUEUX

Pour avis, La gérance

L23VE04157

SARL DU MOUTAT

Société à responsabilité limitée
en cours de transformation en société civile immobilière
au capital de 2 400 euros
Siège social : Le Moutat - 24600 ALLEMANS
844.658.864 RCS PERIGUEUX

Aux termes d'une délibération en date du 5 mai 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «SARL DU MOUTAT» par «LE MOUTAT» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

Par ailleurs, suivant délibération en date du 5 mai 2023, la collectivité des associés a préalablement modifié son objet social, puis décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, la transformation de la Société en société civile immobilière à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui réintègre désormais la Société.

La dénomination de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le siège social est fixé au 250 Route du Petit Lavoir - 24600 ALLEMANS, suite à décision du Conseil Municipal de la Mairie d'ALLEMANS (24), de modifier l'adresse actuelle du siège social en y apportant un numéro et un nom de rue.

Le capital social reste fixé à la somme de 2 400 euros, divisé en 240 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Objet

Ancienne mention : L'acquisition et la location de biens meublés

Nouvelle mention : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la construction, la mise en valeur, la transformation, la rénovation, l'aménagement, l'entretien, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location (nue et/ou meublée) ou autrement de tous droits

et biens immobiliers, bâtis et non bâtis, urbains et ruraux, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément de droits et biens immobiliers en question, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civile de la société,

Madame Christine DUPUY, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par :

Monsieur Pascal DUPUY, demeurant 250 Route du Petit Lavoir - 24600 ALLEMANS

Et Madame Christine DUPUY, demeurant 250 Route du Petit Lavoir - 24600 ALLEMANS

Pour avis

La Gérance

L23VE04174



LATOUR & Associés
Notaires
27 rue Gambetta, BP
40120
240004 PERIGUEUX
CEDEX

SOCIETE CIVILE VESONE TAILLEFER

Société civile au capital de 137 204,12 €
Siège social : 3 Rue Romaine 24000 PERIGUEUX
RCS PERIGUEUX 387 456 304

Par décision de l'AGE du 05/04/2023, il a été décidé de nommer Madame Isabelle RIVES, épouse ALCON VERA, demeurant à BARCELONE (08036) (ESPAGNE) Calla Casanova, 148 6° 3a - Escalera B, et Madame Marie-Pierre RIVES, demeurant à BARCELONE (08011) (ESPAGNE) Avinguda Roma, 119 Atico 2, en qualité de co-gérants en remplacement de Monsieur Marie Jean Pierre RIVES à compter du 05/04/2023.

Pour avis,

Le notaire

L23VE04184

Suivant acte reçu par Maître Bertrand GUILLAUME, Notaire soussigné, associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «OFFICE NOTARIAL DES DEUX VALLÉES - DOROGNE & VEZERE», titulaire d'un Office Notarial à MEYRALS (Dordogne), le 27 avril 2023,

La société dénommée «**SOCIETE CIVILE DOMAINE DE LA TOURELIE**», Société civile au capital de 7 622,46 Euros dont le siège social est fixé à LA TOURELIE (24620) TURSAC, identifiée au SIREN sous le numéro 429 338 957 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BERGERAC

- a constaté la dissolution sans liquidation de la société en raison de l'arrivée de son terme le 10 mars 2022

- a décidé la transmission universelle de son patrimoine à Madame Valérie Sophie Hélène BONNAMY, épouse de Monsieur Eric Jacques PINAUD, demeurant à MAREIL-SUR-MAULDRE (78124) 47 avenue de la Chardonnière.

Les créanciers de la société dénommée «SOCIETE CIVILE DOMAINE DE LA TOURELIE» peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis auprès de la gérante et associée unique, Madame BONNAMY Valérie épouse PINAUD ci-dessus désignée.

Pour insertion

Signé : Maître Bertrand GUILLAUME,

Notaire.

L23VE04205

Suivant acte reçu par Maître Bertrand GUILLAUME, Notaire soussigné, associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «OFFICE NOTARIAL DES DEUX VALLÉES - DOROGNE & VEZERE», titulaire d'un Office Notarial à MEYRALS (Dordogne), le 27 avril 2023,

La société dénommée «**SOCIETE CIVILE LA TRUFFIERE**», Société civile au capital de 304,90 Euros dont le siège social est fixé à LA TOURELIE (24620) TURSAC, identifiée au SIREN sous le numéro 425 148 673 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BERGERAC

- a constaté la dissolution sans liquidation de la société en raison de l'arrivée de son terme le 20 juillet 2022

- a décidé la transmission universelle de son patrimoine à Madame Valérie Sophie Hélène BONNAMY, épouse de Monsieur Eric Jacques PINAUD, demeurant à MAREIL-SUR-MAULDRE (78124) 47 avenue de la Chardonnière.

Les créanciers de la société dénommée «SOCIETE CIVILE LA TRUFFIERE» peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis auprès de la gérante et associée unique, Madame BONNAMY Valérie épouse PINAUD ci-dessus désignée.

Pour insertion

Signé : Maître Bertrand GUILLAUME,
Notaire.

L23VE04215



SCI DU 5BIS RUE EMILE ZOLA
Au capital de 99.100,00 euros
5 Bis rue Emile Zola - 24100 BERGERAC
RCS BERGERAC 489 524 256

NOMINATION CO-GÉRANT

Aux termes de l'AG du 15.10.2020, il a été décidé de nommer Mme Emmanuelle ROUSSEAU Divorcée RONZIER demeurant à CHANTEPIE (35135) 2 rue du 6 Juin 1944 en qualité de co-gérante pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Eliane NOGUEY épouse ROUSSEAU, décédée.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du TC de BERGERAC où la société est immatriculée.

Pour avis, la Gérance

L23VE04239

FIDAL

AVOCATS

76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 1^{er} avril 2023 de la Société **GROTTE DE ROUFFIGNAC**, Société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros, dont le siège social est 24580 ROUFFIGNAC-SAINT-CERNIN -DE-REILHAC, 344 673 348 RCS PERIGUEUX, il résulte que :

- Monsieur Frédéric PLASSARD, demeurant Réta, 24580 ROUFFIGNAC -SAINT-CERNIN-DE-REILHAC a été nommé Gérant de la société à compter du 1^{er} avril 2023 et ce pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean PLASSARD, démissionnaire en date du 31 mars 2023.

Mention sera faite au RCS de PERIGUEUX.

Pour avis

L23VE04263

ABONNEZ VOUS

LES FERMIERS DU PERIGORD
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6.000.000 euros
Siège social : 1 route du Périgord
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
RCS PERIGUEUX 534 295 282

AVIS DE PUBLICITE

Le Comité Stratégique a décidé le 4 mai 2023 la nomination par cooptation de Madame Virginie PETIT née FLOUREZ, née le 29 novembre 1966 à PERIGUEUX, demeurant à Lage 24460 AGONAC, au Comité Stratégique de la société.

Mention sera faite au RCS de Périgueux.

L23VE04264

FIDAL
AVOCATS

76, ROUTE DE LYON
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 4 mai 2023 de la Société **ETABLISSEMENTS BREL**, SAS au capital de 650 000,00 euros, ayant son siège social 1 rue Blaise Pascal, ZA DE MADRAZES, 24200 SARTAT LA CANEDA, 915 980 122 RCS BERGERAC, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats arrivés à expiration des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société AUDIT ET CONSEILS et de Monsieur Christian ROTUREAU et de ne pas pourvoir à leur remplacement, la société remplissant les critères rendant possible la non-désignation de Commissaire aux comptes conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Mention sera faite au RCS de BERGERAC.

Pour avis

L23VE04272

SCI FREE D'HOME

S.C.I. au capital de 1 000,00 Euros
Ancien Siège social : 19 Route de l'Escauderie, 24130 PRIGONRIEUX
Nouveau Siège social : 11 Rue Boris Vian, 24130 PRIGONRIEUX
R.C.S : BERGERAC 847 720 992

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 mai 2023, les associés décident de transférer le siège social situé 19 Route de l'Escauderie à PRIGONRIEUX (24130) vers le 11 Rue Boris Vian à PRIGONRIEUX (24130) à compter du 10 Mai 2023.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Bergerac.

Pour avis.

L23VE04326

OCEAN PRODUCTION

S.A.S.U. au capital de 5 000,00 Euros
Ancien Siège social : 19 Route de l'Escauderie, 24130 PRIGONRIEUX
Nouveau Siège social : 11 Rue Boris Vian, 24130 PRIGONRIEUX
R.C.S : BERGERAC 823 064 720

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 mai 2023, l'Associé Unique décide de transférer le siège social situé 19 Route de l'Escauderie à PRIGONRIEUX (24130) vers le 11 Rue Boris Vian à PRIGONRIEUX (24130) à compter du 10 Mai 2023.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence. Mention en sera faite au RCS de Bergerac.

Pour avis.

L23VE04327

IN'BOX AMENAGEMENT

SAS au capital de 3000 €
Siège social : 18 CHE DU SANS SOUCI
24750 BOULAZAC ISLE MANOIRE
903 052 983 RCS de Périgueux
L'AGE du 15/04/2023 a décidé de changer l'objet social qui devient : L'aménagement de containers maritimes par la découpe de la structure acier, l'isolation

intérieure ou extérieure, la mise en place d'électricité, la peinture intérieure et extérieure en vue de leur revente.

Mention au RCS de Périgueux
L23VE04336

« DRANSEB »

Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : ZAE de Labaurie - Le Jacquier, 24800 EYZERAC
487 422 727 RCS PERIGUEUX

MODIFICATION DE DIRIGEANT

NON RENOUELEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale du 9 Mai 2023 a décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire, la Société « H. AUDIT », et du Commissaire aux Comptes Suppléant, la Société « HOCHÉ & ASSOCIES ». R.C.S. PERIGUEUX.

Pour avis

LE PRÉSIDENT

L23VE04349

DISSOLUTIONS

GRUPE
BSF
ACCOMPAGNER LES ENTREPRENEURS DANS LEURS PHASES DE DÉCISION
SÉRIER, TRANSPARENT, ÉQUITABLE, ÉCONOMIQUE ET ÉCARTÉ

P.A.G. BATIMENT CONCEPT

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social et de liquidation : 304 rue Paul Dumaine, 24110 ST ASTIER
903 480 580 RCS PERIGUEUX

L'AGE réunie le 28 février 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Alexis MAILLET, demeurant Vitrac - 24110 ST AQUILIN, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social (adresse de correspondance et de notification).

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du TC de PERIGUEUX, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

L23VE04369

CLÔTURES

VIDASANA BOUTIQUE - SAS à associé unique au capital de 500 euros sis à LALINDE (Dordogne) 6 Place de la République. 879 884 807 au RCS de Bergerac. L'associée unique, par une décision en date du 28/02/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Liquidatrice : Mme Christine GAUTIER, demeurant à CALES (Dordogne) Le Bourg. Avis au RCS de BERGERAC

L23VE04138

CECILE AUGRAS

Société unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 100 euros
Siège social : 15 RUE CHARLES MANGOLD 24000 PERIGUEUX
832602809 RCS PERIGUEUX

AVIS DE PUBLICITE

Par décision en date du 31/10/2022, l'associée unique a :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- donné quitus au Liquidateur, Cécile AUGRAS domiciliée 15 rue Charles Mangold 24000 PERIGUEUX, pour sa gestion et décharge de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Périgueux

L23VE04179

FONDS DE COMMERCE


FIDUCIAL
SOFIRAL

122 Avenue Georges Pompidou,
24750 TRELISSAC

Aux termes d'un ASSP en date du 17/04/2023 enregistré le 21/04/2023 au SPFE de PERIGUEUX, dossier n°2023 00032097, référence n°2004P01 2023 A 00673 La société **LAFURIE SAS** au capital de 5000 € située 19, place de la république 24110 SAINT-ASTIER immatriculée au RCS de PERIGUEUX sous le numéro 814144069 a cédé à la société **C ROBERT SARL** au capital de 3000 € située 19, place de la république 24110 SAINT-ASTIER immatriculée au RCS de Périgueux sous le numéro 949144414 le fonds de commerce de pâtisserie, boulangerie, confiserie, glace, traiteur, sandwicherie, snack, salon de thé, vente de boissons non alcoolisées, dépôt de pain sis et exploité au 19, place de la république 24110 SAINT-ASTIER. L'entrée en jouissance a été fixée au 17/04/2023. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 33500 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance : FIDUCIAL SOFIRAL - 122, avenue Georges Pompidou - 24750 TRELISSAC.

L23VE04223

Suivant acte reçu par Me Florence ROMAIN, le 24 avril 2023, enregistré à PERIGUEUX le 27/04/2023 dossier 202300033581 ref. 2404P01 2023 N00610 reçu 8 630€, **Monsieur Jacky Thierry Yves MILET**, gérant de camping, et **Madame Patricia Marie FALVISANER**, gérante de camping, demeurant ensemble à SAINT MARTIAL DE NABIRAT (24250), 168 impasse des Saules, La Grèze. Le mari seul faisant l'objet d'une immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BERGERAC, sous le numéro 482 726 700 a cédé à la société dénommée «**CAMPVIVAL**», Société à responsabilité limitée au capital de DIX MILLE EUROS (10.000,00 €), dont le siège social est à SAINT MARTIAL DE NABIRAT (24250), lieu dit Lagrèze. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BERGERAC et identifiée sous le numéro unique d'identification 949 530 703.

Un fonds de commerce de camping restauration épicerie produits régionaux souvenirs cartes postales hivernage de véhicules tractés et motorisés exploité à SAINT MARTIAL DE NABIRAT, département de la DORDOGNE 168 impasse des Saules - lieu dit La Grèze, connu sous le nom de «LE CONVIVIAL»

Moyennant le prix de 300.000,00 €, savoir :

- éléments incorporels : 159 030€
- matériels, mobiliers, agencements : 140 000€

Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me ROMAIN FLORENCE, notaire à LE BUISSON DE CADOUIN, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion - Me Florence ROMAIN
L23VE04302

RECTIFICATIFS

rectificatif à l'annonce LA23EJ19045 sur La Vie Economique du Sud Ouest du 03-05-23 concernant **AV2L** il fallait lire **RCS PERIGUEUX** et non **RCS BERGERAC**

L23VE04211

Rectificatif à l'annonce n° L23EJ20689 du 10 mai 2023 sur La Vie Economique du Sud Ouest concernant **AV2L** il fallait lire **RCS PERIGUEUX** et non **RCS BERGERAC**

L23VE04213

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans LA VIE ECONOMIQUE du 3 mai 2023, concernant la société **INGE.ZM**, 10 avenue Paul Doumer, 24100 Bergerac. Il y a lieu de lire à compter du 31 mars 2023 et non pas à compter du jour de ladite assemblée.

L23VE04334

ADDITIFS

Additif à l'annonce n°L23VE02883 parue le 5/04/2023 dans l'édition de la Vie Economique n° 2551 page 47 relatif à la Société **ALINO**. Il fallait ajouter : «et de nommer M. Dominique DA ROS, né le 27/02/1985 à MARMANDE, demeurant professionnellement à 4 Pl. du Marché - 47200 MARMANDE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice clos le 30/09/2022. Modification RCS BERGERAC».

L23VE04228

AUTRES ANNONCES


Notaire

RODOLPHE MORLION
NOTAIRE A RIBERAC
(DORDOGNE)
37-39 RUE DU 26 MARS 1944

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date du 3 juin 2015, **Monsieur Paul COURSE**, demeurant à SAINT-ANDRE-DE-DOUBLE (24190) Le Bourg. Né à NOTTINGHAM (99132) (ROYAUME-UNI) le 5 octobre 1946. Décédé à SAINT-ANDRE-DE-DOUBLE (24190) (FRANCE), le 10 mars 2023. A consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Rodolphe MORLION, Notaire à RIBERAC (Dordogne), 37-39 rue du 26 Mars 1944, le 3 mai 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Rodolphe MORLION, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de PERIGUEUX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23VE04175

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERGERAC

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 03 mai 2023)

Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée à capital variable ACCION AQUITEN (SCIC SAS ACCION AQUITEN), 12 Rue Mozart, 24100 Bergerac, RCS BERGERAC 805 349 149. Promouvoir l'attractivité économique du Périgord et la création d'emplois pérennes organisation et animation de programme d'intérêts public. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2022, désignant liquidateur Me Texier Aurelien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d' Appel de BORDEAUX.

12401540804710

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 03 mai 2023)

SAS FRUITS ROUGES DU PERIGORD, la Chune, 24540 Capdrôt, RCS BERGERAC 435 333 984. Négoce en fruits et légumes tous produits du sol et tous produits objets et accessoires se rapportant à l'agriculture gros demi-gros détail importation et exportation desdits produits (création) négoce de produits agricoles et dérivés (achat). Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2022 désignant administrateur Selarl Fhb 34 Rue Victor Hugo 33500 Libourne avec les pouvoirs : assister la débitrice dans tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire Selarl Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de BORDEAUX.

12401540804703

SAS HOMENAGER, 11 Route de la Nauve, 24100 Creysson, RCS BERGERAC 813 014 636. Vente électroménager. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2022 désignant mandataire judiciaire Me Texier Aurelien 11 Avenue Georges Pompidou 24000 Périgueux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'insolvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d'Appel de Bordeaux.

12401540804713

SARL FRUITGESTION, Lieu-Dit la Chune, 24540 Capdrôt, RCS BERGERAC 538 989 385. Le conseil l'assistance technique commerciale financière et administrative auprès de sociétés, le rôle de direction générale avec l'exercice d'un mandat social dans toutes les sociétés conformément à une convention de prestations de mandat social. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 1 janvier 2023 désignant mandataire judiciaire Selarl Lga 37 Rue Pozzi 24100 Bergerac. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc. Nature de la procédure d'in-

solvabilité : Principale. Délai pour former recours : 10 jours. Juridiction compétente pour le recours prévu à l'article L 691-C du code de commerce : Cour d' Appel de BORDEAUX.

12401540804707

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PÉRIGUEUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 09 mai 2023)

SARL AU SAINT CASSE-CROUTE, 40 Rue du Président Wilson, 24000 Périgueux, RCS Greffe de Périgueux 829 784 982. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 Février 2023, désignant liquidateur Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA 78, rue Victor Hugo - le Mercurial - 24000 Périgueux. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_624

SARL La société AUTHENTIK BISTROT, 3 place Ludovic Trarieux, 16390 Aubeter-sur-Dronne. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Mars 2023, désignant liquidateur Maître Muriel AMAUGER 159, Bis avenue Denfert-Rochereau - BP 22090 - 17000 La rochelle. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_2402_627

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 09 mai 2023)

SARL BOUCHERIE FLORIAN SIMON, 15 Rue Lafayette, 24110 Saint-Astier, RCS Greffe de Périgueux 878 118 298. Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_625

SAS GAJA, 40 Avenue Marcel Paul, Boulazac, 24750 Boulazac Isle Manoire, RCS Greffe de Périgueux 845 362 383. Soins de beauté. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023_2402_626

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

SAS C3 CONSULTANTS GROUPE SUD OUEST

Siège : 3 Impasse Charles Trenet 44800 Saint-Herblain (RCS 4401 753 150 176)

Etablissement secondaire : 11 Rue Wilson 24000 Périgueux

Jugement de clôture pour insuffisance d'actif du Tribunal de Commerce de NANTES en date du 20/04/2023

L23VE03940

LA VIE ÉCONOMIQUE DU SUD-OUEST

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com

47. LOT-ET-GARONNE



Publication effectuée en application des articles L 141-1et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AS 47 21 0211 01

Vergers de pruniers

SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT 16 ha 89 a 74 ca

'Coutures': BY- 83[685] - 'Dabra': BY- 18[309](J)- 18[309](K)- 19[297]- 21[306]

XA 47 23 0082 01

Parcelles de vergers de pruniers

LA CROIX-BLANCHE 2 ha 23 a 62 ca

'Plaine de boussor': A- 937[361]- 939[818]- 940[818]

Loué sur la totalité

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, au plus tard le 31/05/2023 : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, **prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 271, Rue de Péchabout - 47008 AGEN - Tel : 05 53 95 19 19** où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - Les Coreix - 87430 Verneuil-Sur-Vienne), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/> L23VE04308

CONSTITUTIONS



CABINET D'AVOCATS JL DEKENS CONSULTANTS TJSO

4 allée Claude Mora 40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 09/05/23 à Mont-de-Marsan (40), il a été instituée une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **AIT ABOU**

Capital : 1.000 euros

Siège social : MBE BAL N°110, 84 cours Victor Hugo 47000 Agen.

Objet : Tous travaux agricoles, viticoles et forestiers. Taille de tous végétaux. Travaux de nettoyage. Entretien parcs et jardins. Attrapage d'animaux. Agent commercial, courtier et commissionnaire pour tout bien et dans tout domaine et tout service.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : Monsieur Hamid ABOU ABOU demeurant à Nogaro (32110), 19 avenue du Docteur Couecou

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN.

La Gérance

L23VE04224

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sabrina LAMARQUE-LAGÜE, Notaire à CAPTIEUX, 16 route de Bazas, le 28 avril 2023, a été constitué le groupement foncier rural dénommé « **GFR FRATRES** »

Siège : SAINTE-GEMME-MARTAILLAC (47250) 141 impasse de Garreau

Capital social : MILLE EUROS (1000 €) divisé en 200 parts de CINQ EUROS (5 €) chacune

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'AGEN

Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole et forestière

composant son patrimoine. La constitution, l'exploitation, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion de massifs forestiers. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social

Gérants : Mr Jacques Mathieu BERTRAND demeurant à MARMANDE (47200) 27A rue d'Escanteloup et Mr Sylvain BERTRAND demeurant à SAINTE GEMME MARTAILLAC (47250) 141 impasse de Garreau, pour une durée indéterminée, avec faculté d'agir ensemble.

Cession de parts soumises à l'agrément des associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AGEN

Pour avis

Le notaire.

L23VE04277



POUJAUD ROBERT CONSEIL 26 avenue Mirabeau 13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 mars 2023, il a été constituée une société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecin présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **SELARL BLINI IMAGERIE**

Siège social : 19 Rue Marceau - 47000 AGEN

Capital : 5 000 euros en numéraire

Objet : exercice de la profession de médecin spécialiste qualifié en Radiodiagnostic et Imagerie médicale

Durée : 99 ans

Gérant : Monsieur John REFAIT demeurant 19 rue Marceau - 47000 AGEN, et ce, pour une durée illimitée.

Immatriculation : RCS D'AGEN

Pour Avis,

L23VE04300



**JURI-LAWYERS
CONSULTANTS'**
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Marmande - Bordeaux
Tél. 05 53 76 06 05
contact@cabinet-jlc.com
www.cabinet-jlc.com

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARMANDE du 12 mai 2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **KLS 90**
Siège social : 2 Place du Moulin 47800 LA SAUVETAT DU DROPT

Objet social : Commerce d'alimentation générale, supérette, vente au détail ou en gros de tous produits d'épicerie et produits régionaux, point chaud, cuisson de pains et produits surgelés, débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter, librairie, presse, vente et distribution de gaz, point relais, réception et mise à disposition de colis, et d'une manière générale toute activité similaire ou connexe se rattachant à l'objet ci-dessus et vendu par ce type de magasin.

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelle, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros
Gérance : Hedwige ESTEVE demeurant 474 route de Cambes, Lieudit «Lamouroux» - 47800 ALLEMANS DU DROPT
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AGEN (47).

Pour avis
La Gérance

L23VE04338

MODIFICATIONS



302 Avenue du Gal Leclerc
47000 AGEN
05 53 95 43 53

CA.BO

EURL au capital de 510 €.
Siège social : LACAPLETTE 47550 BOE.
828 534 321 RCS AGEN

EXTENSION OBJET SOCIAL - TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Par décision de l'associé unique du 31/03/2023, il a été décidé :

- d'étendre, à compter du 31/03/2023, l'objet social comme suit : Toutes activités de marchand de biens, à savoir l'achat de biens immobiliers ou terrains en vue de leur revente ; ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du code civil, ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction-vente ;
- du transfert du siège social à l'adresse 81 RUE DU MOULIN 46140 SAUZET, à effet du 31/03/2023.

Les articles 2 et 4 des statuts seront modifiés.

La société sera désormais immatriculée au RCS de CAHORS ;
Modification au RCS d'AGEN

L23VE02951

NVM INVEST - SARL Unipersonnelle au capital de 80 000.00 €. Siège social : Rue Henry Le Chatelier - Zone de Rebel 47300 VILLENEUVE SUR LOT. Siren 819.041.633 - RCS AGEN.

Par décisions du 03/05/2023, l'associé unique a décidé, la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée unipersonnelle à compter du 03/05/2023. Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

Ancienne mention : Gérant - Monsieur Matthieu VALLA demeurant 20 bis rue de la Mayrastrre 47300 VILLENEUVE SUR LOT

Nouvelle mention : Président - Monsieur Matthieu VALLA demeurant 20 bis rue de la Mayrastrre 47300 VILLENEUVE SUR LOT

Mentions au RCS de AGEN

Pour avis.

L23VE04158

CLARYSSE

Société par actions simplifiée
Capital de 1 788 920 euros
1696 Route de Lardan
47180 SAINT MARTIN PETIT
533 080 446 RCS AGEN

Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 24/04/2023, l'associé unique a nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire ADEXSA - CABINET DENOIS, domicilié 12 Chemin Michelet- 47200 BEAUPUY, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mention sera faite au RCS D'AGEN

Pour avis, Le Président,

L23VE04168

SCI «**LES FLORALIES**» au capital de 1 524.49 € / Siège social : 16, rue du Général Ressayre - 47000 AGEN / SIREN 392.583.803 - RCS AGEN

Avis de modifications

Il résulte de l'AGE du 05/05/2023, que le siège social a été transféré à compter du même jour de 16, rue du Général Ressayre - 47000 AGEN à 13 rue Favat - 47000 AGEN. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS d'AGEN.

L23VE04182



SELARL ALPHA CONSEILS
Société d'Avocats
12 B Cours Washington
47000 AGEN
Tél : 05 53 779 778
www.alpha-conseils-avocats.fr

L.C. DISTRIBUTION

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 9062 Rue Henri Barbusse
- 47300 VILLENEUVE SUR LOT
434 444 089 R.C.S. AGEN

Aux termes d'un acte signé électroniquement en date du 09/05/2023, l'associé unique a décidé de transformer la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 05/05/2023, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Son objet, sa durée demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 8.000 euros.

Le siège social sis 9062 Rue Henri Barbusse - 47300 VILLENEUVE SUR LOT est transféré au Lieu-dit Camps Negats - 47440 CASSENEUIL à compter du 05/05/2023. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Admission aux assemblées et droit de vote : chaque action donne le droit au vote et à la représentation lors des consultations collectives. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : les cessions d'actions détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions, sauf entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des trois quarts des voix. En cas de décès d'un associé, son conjoint et ses héritiers directs sont soumis à l'agrément visé ci-dessus.

Sous sa forme A Responsabilité Limitée, la Société était dirigée par :

Gérants : Pascal COCQ et Bernard LAHMADI

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la Société : Bernard LAHMADI, demeurant Lieu-dit Camps Negats - 47440 CASSENEUIL. Pour avis
L23VE04204



LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit
des Sociétés en Droit Fiscal
et Droit Social
9 rue Pontarique
47000 AGEN

JM SON

Société par actions simplifiée
au capital de 855 000 euros
Siège social : 1125 avenue Georges
Guignard,
47550 BOE
412 285 371 RCS AGEN

Aux termes d'une délibération en date du 4 mai 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de production, diffusion et promotion de spectacles artistiques (concerts danse, théâtre) à compter du 4 mai 2023 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

POUR AVIS

Le Président

L23VE04234

SCI DE LA PEPINIERE

SCI au capital de 5 000 €
Siège social : 10 CHEMIN DE RAMBAUD
47240 BON ENCONTRE
RCS d'AGEN n°432 014 116

L'AGO du 05/05/2023 a décidé à compter du 05/05/2023 de nommer en qualité de gérant M. LOUAN Stéphane, demeurant 4 rue du puy de Rume, 15700 PLEAUX en remplacement de Mme LOUAN Simone, pour cause de décès.

Modification au RCS d'AGEN

Pour avis

Stéphane LOUAN

L23VE04251

In Extenso

CABINET LASSALLE
Sté d'Expertise Comptable
16 Rue Henri IV
47700 Casteljaloux

SAMHOUSE SAS

SAS au capital de 5.000 €
Siège social : 33 Avenue de la Libération
47700 Casteljaloux
853 961 522 RCS AGEN

Les associés, par décision en date du 18 avril 2023, ont décidé de procéder à la transformation de la Société en SARL avec effet à la même date. Il a également décidé une augmentation de capital par incorporation de réserves pour le porter à 80.000 €.

La dénomination a également modifié en SAMHOUSE

Forme :

Ancienne mention : Société par Actions Simplifiée

Nouvelle mention : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination :

Ancienne mention : SAMHOUSE SAS

Nouvelle mention : SAMHOUSE

Mandats : Organes de direction de la société

Ancienne mention :

Président : Mme Amandine BOCH, née le 31 mars 1983 à Chambéry (73), demeurant «Peyrepoint» (47150) Saint-Aubin.

Directeur général : M. Maxime FREDON demeurant «Peyrepoint» (47150) Saint-Aubin.

Nouvelle mention :

Gérants : Mme Amandine BOCH, née le 31 mars 1983 à Chambéry (73), demeurant 33 Avenue de la Libération (47700) Casteljaloux et M. Maxime FREDON demeurant 33 Avenue de la Libération (47700) Casteljaloux,

Capital social :

Ancienne mention : 5.000 €

Nouvelle mention : 80.000 €

Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions sont frappées de caducité.

Mention sera faite au RCS d'AGEN

Pour avis

L23VE04258



LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit
des Sociétés en Droit Fiscal
et Droit Social
9 rue Pontarique
47000 AGEN

LA CAGUILLE PEGALOUS - S.A.R.L.

Société à responsabilité limitée
au capital de 13 500 euros
Siège social : Lieu-dit «Pégalous»
Route de Ste Livrade
47110 LE TEMPLE SUR LOT
753 188 572 RCS AGEN

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 mars 2023 et du procès-verbal de la gérance en date du 6 mai 2023, le capital social a été réduit d'une somme de 4 455 €, pour être ramené de 13 500 € à 9.045 € par rachat et annulation de 33 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieures publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : «Le capital social est fixé à treize mille cinq cents euros (13 500 euros).»

Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à neuf mille quarante-cinq euros (9.045 euros).»

Pour avis

La Gérance

L23VE04271



SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen - Bordeaux - Pau - Biarritz - Saintes
contact@avocats-etic.com

MASSEMINO

Aux termes d'une décision en date du 28 avril 2023, l'associé unique de la Société MASSEMINO, société à responsabilité limitée au capital de 270 300 euros, ayant son siège social sis 168, Chemin de pebaque 47310 SAINTE CLOMBE EN BRUILLOIS, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 845 097 799 a nommé :

Le CABINET LACAZE & ASSOCIES, Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, dont le siège social sis 37, Boulevard du Président Carnot - 47000 AGEN, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 382 500 619 RCS AGEN, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'associé unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

POUR AVIS

La Gérance

L23VE04298

MASS ECO

Aux termes d'une délibération en date du 28 avril 2023 de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société MASS ECO, société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros, ayant son siège social sis Lieu-dit «Le Caillou» Route de Condom - Agropole, 47520 LE PASSAGE, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'AGEN sous le numéro 819 375 700 il résulte que :

Le CABINET LACAZE & ASSOCIES, Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, dont le siège social est sis 37, Boulevard du Président Carnot - 47 000 AGEN, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 382 500 619 RCS AGEN, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

POUR AVIS
Le Président

L23VE04299

Aux termes d'une assemblée générale en date du 1^{er} Février 2023, les associés de la société **PIERCARO** Société Civile au capital de 2.600 euros sise à Marmande (47200) route de Bordeaux RN 113 Chez JEANSPORT immatriculée au RCS d'AGEN sous le n° 492 850 425 ont transféré le siège social à Casteljalous (47700) 19 Avenue du 8 mai 1945, et ce, à compter du 03/04/2023. Formalités au RCS BAYONNE.

Pour avis

L23VE04310

ASSISTANCE SANTE A DOMICILE SUD OUEST. Société à responsabilité limitée, au capital de 1000 €. Siège : 282 av de la confluence, hotel d'entreprises du pole d'activité 47160 Damazan, RCS : AGEN 750328262. Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 03/04/2023, le siège social a été transféré au 13 rue de la Tillole ZA Saint Frédéric 64100 Bayonne, et ce à compter du 03/04/2023. Formalités au RCS BAYONNE.

L23VE04320

FIDAL
AVOCATS

10 avenue de la Résistance
BP 87537
64075 Pau Cedex
Tél : 05 59 32 27 40

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 Janvier 2023, les associés du **GROUPEMENT FORESTIER DE LUCMAU ET DE CAPCHICOT**, Groupe Forestier au capital de 9.909,19 euros, immatriculée au RCS d'AGEN sous le n° 323 735 217, ont décidé de transférer, avec effet du même jour, le siège social de Pompogne (47420) lieudit Bardine à Casteljalous (47700) 19 avenue du 8 mai 1945, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis

L23VE04324

LA VIE ÉCONOMIQUE
DU SUD-OUEST

SERVICE ANNONCE LÉGALE

TÉL. 05 56 81 17 32

annonces-legale@vie-economique.com

SAS DE LA FERME AUX CASIERS
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 euros
793 Chemin de la Férodie
47240 BON ENCONTRE

RCS AGEN 890 562 796

AVIS TRANSFERT DE SIÈGE ET CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Aux termes de la décision du 1^{er} Mai 2023, les actionnaires ont décidé, le transfert du siège social de «793 Chemin de la Férodie 47240 BON ENCONTRE» à « 846 Route de Pécau 47240 BON ENCONTRE, à compter du 1^{er} Mai 2023.

De plus, les actionnaires ont décidé de mettre fin aux fonctions de Président de M. LODETTI Jean-Claude demeurant au 793 Chemin de la Férodie 47240 BON ENCONTRE, à compter du 1^{er} Mai 2023.

Ils ont nommé comme nouvelle Présidente, Mme MORELL Héliène, demeurant au 846 Route de Pécau 47240 BON ENCONTRE, à compter du 1^{er} Mai 2023.

L23VE04332

Société d'Expertise
Comptable & de Commissariat
aux comptes
1 rue Félix Aunac - 47000
AGEN
Tél : 05 53 66 94 94
Site web :
www.cabinet-aviano.fr

AU FOURNIL GOURMAND,

SARL Au capital de 8 000 €,
Siège social : 7 rue Jacquillon 47220
ASTAFFORT,
881 780 902 RCS AGEN.

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes d'une AGO du 02/05/2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M Vincent CLOUET de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour, laissant seule gérante Mme Esyl'da LESCOUT, demeurant à GAZAUPOUY (32480) Au Village. L'art 17 des statuts sera modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AGEN. Pour avis, la gérance.

L23VE04358

DISSOLUTIONS



SELARL ALPHA CONSEILS
Société d'Avocats
12 B Cours Washington
47000 AGEN
Tél : 05 53 779 778
www.alpha-conseils-avocats.fr

VILLA SCA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Z.I. de Boé
47550 BOE
913 029 641 R.C.S. AGEN

Aux termes d'un acte signé électroniquement en date du 05/05/2023, les associés ont décidé à l'unanimité :

- la dissolution anticipée de la Société, à compter du 05/05/2023, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.

- de mettre fin aux fonctions de Président, et ont nommé comme liquidateur, à compter du 05/05/2023, Pascal MEL,

demeurant Lieu-dit Porteteny - 47390 LAYRAC, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Z.I. de Boé - 47550 BOE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AGEN, en annexe au R.C.S. Pour avis, le Liquidateur

L23VE04152

CLÔTURES

EARL DU FARINON

Société en liquidation
Siège de la liquidation : « petit Jouglas »
47600 FRANCESCAS
RCS AGEN 339.983.264

AVIS DE LIQUIDATION

Par décisions adoptées en date du 03.05.2023, l'associée unique et liquidatrice, Mme LABORDE Paulette demeurant à «Petit Jouglas» 47600 FRANCESCAS, a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, a constaté l'arrêt de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31.12.2022. Les comptes du liquidateur seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'AGEN. Pour avis et mention, le liquidateur.

L23VE04331

FONDS DE COMMERCE

ETIC
AVOCATS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC
Agen - Bordeaux - Pau - Biarritz - Saintes
contact@avocats-etic.com

ANTONIN 1919

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement le 2 mai 2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AGEN 1, le 11 mai 2023, sous la mention Dossier 2023 00014828, référence 4704P01 2023 A 00741, la Société **MAISON CARRERE**, Société par actions simplifiée au capital de 24 000 €, dont le siège social est sis 48, Avenue JF Kennedy 47520 LE PASSAGE, immatriculée au RCS d'AGEN sous le numéro 819 668 450 a cédé à la Société **ANTONIN 1919**, Société par Actions simplifiée Unipersonnelle au capital de 10 000 €, dont le siège social est sis ZAC AGEN SUD - Allée de Gascogne - 47000 AGEN, immatriculée au RCS d'AGEN sous le numéro 814 568 341, la branche d'activité d'achat-vente, import-export, sédentaire et non-sédentaire, de tous produits d'épicerie, d'alimentation générale et du terroir dépendant du fonds de commerce d'achat-vente, import-export, sédentaire et non-sédentaire, de tous produits d'épicerie, d'alimentation générale, du terroir, vin et spiritueux sis et exploité à LE PASSAGE (47520) 48, Avenue Jf Kennedy, moyennant le prix de 75.000 euros s'appliquant, en totalité, aux éléments incorporels.

L'entrée en jouissance a été fixée au 2 mai 2023.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale au plus tard dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, dans les locaux de la SOCIÉTÉ D'AVOCATS ETIC sis 55 Avenue du Général de Gaulle, 47000 AGEN, ou domicile a été élu à cet effet.

L23VE04350

ABONNEZ VOUS

REGIMES MATRIMONIAUX



SELARL BERNARD-DELAGE-RECONDO
Notaires associés
8 Boulevard Armand Fallières
47170 Mézin

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Séverine DELAGE-RECONDO, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée «BERNARD - DELAGE-RECONDO, Notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à MEZIN (Lot-et-Garonne), 8 Bld Armand Fallières, CRPCEN 47042, le 4 mai 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant entre : **Monsieur Yves Jean-Luc Bernard FISCHBACH**, retraité, et **Madame Germaine Marie Pierrette Mathurine Léonie GAILLARD**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à BRAX (47310)29 Chemin de la Chapelle. Monsieur est né à SARREGUEMINES (57200), le 18 septembre 1956, Madame est née à CROISSY-BEAUBOURG (77183), le 1^{er} août 1960. Mariés à la Mairie de LUÉ (40210), le 2 août 1980 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union conjugale. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française, Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion Le Notaire.

L23VE04304

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AGEN

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Judgement du 10 mai 2023)

SARL O'2 AILES, Avenue de Verdun, 47520 Le Passage, RCS Greffe d'AGEN 905 303 814. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 09 Mai 2023, désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023_4701_910

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Judgement du 10 mai 2023)

SAS LPB, 28 Rue Molinier, 47000 Agen, RCS Greffe d'AGEN 822 645 693. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen.

2023_4701_911

CORONADO Ludovic, Pirot, 47130 Bruch, RM 902 414 382. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen.

2023_4701_912

SAS BLAZATA AGEN, 97 Pérystyle du Gravier, 47000 Agen, RCS Greffe d'AGEN 899 280 879. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL LMJ prise en la personne de Maître Céline LERAY 9, rue Pontarique - 47000 Agen.

2023_4701_913

CONSTITUTIONS

Par acte SSP du 03/05/2023 il a été constitué une SAS dénommée: **DESAMIA LC**. Siège social: 32, route du gave d'aspe 64400 EYSUS. Capital : 1.000 €. Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : - toutes prestations de désamiantage, de démolition, de dépollution et nettoyage, assèchement, tri inventaire, déblaiement, - la participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, - la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Président : M. LESPORTE Clément 74, route camé coupant 64570 ISSOR. Directeur Général : Mme BETZER Mathilde 105 bis, avenue d'ossau 64680 OGEU LES BAINS. Transmission des actions : En cas de pluralité d'associés les Cessions à un tiers ou au profit d'un associé sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité simple des voix et des droits de vote. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de PAU L23VE04230

Par acte SSP du 02/05/2023 il a été constitué une SELAR : dénommée **Selarl de masseurs-kinésithérapeutes Thomas Terce**, Siège social : 40, Boulevard François Mitterrand, 64400 Oloron-Sainte-Marie. Capita : 500 euros composé de 500 parts sociales d'1 € de valeur nominale détenues par Monsieur Thomas Terce. Objet : La Société a pour objet l'exercice seul ou en commun de la profession de masseur-kinésithérapeute, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. La Société ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. La Société peut réaliser toutes opérations civiles, financières, immobilières ou mobilières légalement autorisées, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, de nature à favoriser son activité, sous la condition formelle que ces opérations soient conformes aux dispositions législatives ou réglementaires régissant l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute. Gérant : Monsieur Thomas Terce, né le 20 juillet 1977 à Oloron-Sainte-Marie (64400), de nationalité française, demeurant au 25, rue de Barétous à Féas (64570), nommé pour une durée illimitée. Durée de la Société : 99 ans La société est immatriculée au RCS de Pau. L23VE04275

MODIFICATIONS

SAFFORES VOYAGES

Société par actions simplifiée au capital de 47 442,13 euros
Siège social : Route D'Orègue, 64120 ARRAUTE-CHARRITTE
682 720 107 RCS BAYONNE

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 28.03.2023,

Monsieur Quentin SAFFORES, demeurant 1415 route d'Arraute, 64120 ARRAUTE-CHARRITTE a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur André SAFFORES, démissionnaire,

Monsieur Philippe DOLHATS, demeurant 65 rue Saint Jacques, 64520 BIDACHE a été nommé en qualité de Directeur Général.

Le Président

L23VE04119



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@group.pect.com

MEDICAL INTERNATIONAL FRANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 54 rue Léonce Motelay,
Résidence l'Autre Quai, Appt 1012, 33100
BORDEAUX

Aux termes du PV en date du 18/04/2023, l'AGE de la société par actions simplifiée MEDICAL INTERNATIONAL FRANCE a décidé de transférer le siège social du 54 Rue Léonce Motelay - Résidence l'Autre Quai - Appt 1012, 33100 BORDEAUX au 8 avenue Jean Baptiste Lacoarret, 64270 SALIES DE BERN à compter du 18/04/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 400 931 812 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de PAU.

Président : Monsieur Pierre FAURE, demeurant 61 route de Narp, 64390 LAAS L23VE04169

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
3 Cours Jardin Public
64270 Salies-de Béarn

ABAT-JOUR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 150,43 euros
Siège social : 20 rue de l'Horloge
64300 Orthez
898 319 173 RCS Pau

Aux termes d'une délibération en date du 3 mai 2023 l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société par Actions Simplifiée ABAT-JOUR ETC

- A décidé de transférer le siège social du 20 rue de l'Horloge 64300 Orthez au 400 Chemin du Moulin 64370 Hagetaubin à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- A pris acte de la démission de Madame Coraline FONTAS et de Madame Pascaline GLORIEUX de leurs fonctions de Directrices Générales et a décidé de ne pas pourvoir à leur remplacement. L23VE04212

B.B. INVEST. SARL à associé unique au capital de 2.000 €. Siège social : 29 rue Trébois 92300 LEVALLOIS PERRET. 800 386 427 RCS NANTERRE. Le 30/06/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 808 Route des Pins 64200 BASSUSSARRY. Gérant : M. Bernard BAUDOUY, 808 Route des Pins 64200 BASSUSSARRY. Radiation au RCS de NANTERRE et immatriculation au RCS de BAYONNE L23VE04238

SOCIETE CIVILE ATERBEA. Société civile au capital de 375.024 € sise 10 Rue des Chèvrefeuilles, Villa 64700 HENDAYE. 320651169 RCS de BAYONNE. Par décision des associés du 02/05/2023, il a été décidé de : - nommer Gérant M. LEVOIR François 332 montée charles bozon 74400 CHAMONIX MONT BLANC en remplacement de M. FOURQUET Bernard démissionnaire. - nommer Gérant M. FOURQUET Jean-françois 36 avenue du labourd 64990 ST PIERRE D IRUBE en remplacement de M. FOURQUET Bernard démissionnaire. Mention au RCS de BAYONNE L23VE04246

CSA EXPERTISE
23 bd du lapacca
65100 LOURDES

FINANCIERE TSD
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros porté à 877 690 euros
Siège social : 700 Chemin de Paluche 64530 GER
RCS PAU 948 387 576

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 10/05/2023 que le capital social a été augmenté de 876 690 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 1 000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 877 690 euros

Pour avis. La Gérance

L23VE04306



Me Eric RAYMONDIERE
Notaire associé à LA TESTE
DE BUCH (33260), 40 Bd du
Pyla

SCI NOLOUEN - Société civile immobilière au capital de 198.184,00 € - 12 rue d'Ourospoure, 64990 SAINT PIERRE D'IRUBE - 444 817 035 RCS BAYONNE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 avril 2023 les associés ont décidé le transfert du siège social à LA TESTE-DE-BUCH (Gironde), 104 rue Lagrua, à compter du 25.04.2023. Mention sera faite au RCS de BAYONNE. Nouvelle immatriculation au RCS de BORDEAUX.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

L23VE04309

2M NETTOYAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : Zac Les Pontots, 3 Impasse
de la Faiencerie, 64100 BAYONNE
440867117 RCS BAYONNE

NOMINATION
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

La société GROUPE SECOB RENNES, domiciliée Impasse des Vaux Parés 35510 CESSON SEVIGNE, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2028.

POUR AVIS -Le Président

L23VE04361

DISSOLUTIONS



Selon décisions du 30/04/2023, l'associé unique de la SASU TOURMALET CONSULTING, capital 5 000 €, siège social : LANNE EN BARETOUS (64570), 105 Chemin Col de Bast, 900 274 770 RCS PAU, a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Liquidateur : Monsieur Richard BARKER, demeurant à LANNE EN BARETOUS (64570), 105 Chemin Col de Bast. Siège de la liquidation : siège social.

L23VE04217

EUGENIES

SASU au capital de 15 000 €
Siège social : 100 avenue de l'adour
64600 ANGLLET
RCS de BAYONNE n°814 644 761

L'Assemblée générale extraordinaire du 30/04/2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Mme DESPAGNE Anne, demeurant 58 allées marines, 40130 CAPBRETON et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BAYONNE. Pour avis Anne Despagne

L23VE04227

CLÔTURES

In Extenso

SUD ATLANTIQUE
3 Cours Jardin Public
64270 Salies-de Béarn

SCI SAINT MARCEL
SCI en liquidation
Au capital de 1.524 euros
Siège social : 443 Chemin de Larriou
64300 Loubieng
Siège de liquidation : 443 Chemin de
Larriou 64300 Loubieng
392 897 955 RCS Pau

L'Assemblée Générale réunie le 9 mai 2023 au 443 Chemin de Larriou 64300 Loubieng a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mademoiselle Annick LEVECCQ, demeurant 443 Chemin de Larriou 64300 Loubieng, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 30 avril 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Pau, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L23VE04330

REGIMES MATRIMONIAUX

CHANGEMENT DE
REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Hugues EMIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Hugues EMIN et Jérôme POLTORAK, Notaires Associés», Place Léo Lagrange, 47500 FUMEL, CRPCEN 47050, le 26 avril 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTÉ UNIVERSELLE entre :

Monsieur Ennio MARTIN, retraité, et **Madame Danielle Monique SEGATO**, retraitée, demeurant ensemble à BIARRITZ (64200) 40 avenue Lahouze Bâtiment D.

Mariés à la mairie de MONTAYRAL (47500) le 6 octobre 1962 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquis à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23VE04176

NOTRE SERVICE ANNONCE LÉGALE
VOUS RÉPOND AU :
05 56 81 17 32

MODIFICATIONS

GRUPE HYDREX
SAS au capital de 2000 euros
5 RUE AMPERE, 65320 BORDERES SUR
L'ECHEZ
909738403 RCS Tarbes

Le 13/04/2023 l'AGE a transféré le
siège social au 27, 29 et 31 avenue de Lar-
rieu, 31100 TOULOUSE

L23VE04154

HYDREX ISOLATION
EURL au capital de 20000 euros
5 RUE AMPERE, 65320 BORDERES SUR
L'ECHEZ
911652535 RCS Tarbes

Le 13/04/2023 l'associé unique a trans-
féré le siège social au 27, 29 et 31 avenue
de Larrieu, 31100 TOULOUSE

L23VE04156

LA CAPELINE ROUGE. SAS au capi-
tal de 1.000 €. siège social : Route d'Au-
tunLieu dit «Coume Lague» 65170 VIELLE
AURE. 853 808 939 RCS TARBES. Suivant
acte reçu par Maître Danien BERTHAUD,
notaire associé à SETE le 13 janvier 2023,
et suivant décision prise en date du 20
avril 2023, Monsieur Benjamin RAVE-
NEL, demeurant à SAINT-LARY-SOULAN
(65170) 1 Route d'Autun, a démissionné
de ses fonctions de directeur général,
rétroactivement à compter du 13 Janvier
2023, en se retirant de la société et sans
qu'il y ait lieu de le remplacer. Mention
sera faite au RCS de TARBES.Pour avis.

L23VE04235



Grouppe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@grouppecf.com

BRG DISTRI
SARL au capital de 8 000 euros
porté à 274 574 euros
Siège social : 5B avenue du Général
Leclerc, 65110 CAUTERETS
Transféré au : Allée Jean Cahuzac, Place
de la Volaille 32130 SAMATAN.
887 977 486 RCS TARBES

Par décisions du 21.04.2023, il a été
décidé une augmentation du capital so-
cial de 195 200 €, pour le porter à 203
200 € et d'une de 71 374 € pour le porter
à 274 574 € ; et la modification de l'objet
par : exploitation de tout fonds de com-
merce de type Supermarché, sous toute
enseigne appartenant au Groupe CARRE-
FOUR, à l'exclusion de toute autre ; Et à
titre accessoire, la fourniture de tous ser-
vices, de toutes prestations de services à
la clientèle et la vente de marchandises y
afférentes ; l'activité de location à court

terme de véhicules terrestres à moteur,
sans chauffeur ; et plus généralement,
toutes opérations de quelque nature
qu'elles soient, juridiques, économiques
et financières, civiles et commerciales, se
rattachant à l'objet.

A compter du 30.04.2023, il est décidé
de :

- modifier l'objet social par : acquisition
et gestion des titres de la SAS SAMATAN-
DIS, exploitation par l'intermédiaire d'un
contrat de LG d'un fonds de commerce de
type Supermarché ;

- transférer le siège du 5B Avenue du
Général Leclerc 65110 CAUTERETS au
Allée Jean Cahuzac, Place de la Volaille
32130 SAMATAN.

Les articles 2, 4, 6 et 7 des statuts sont
modifiés.

L23VE04255

DISSOLUTIONS



LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit
des Sociétés en Droit Fiscal
et Droit Social
9 rue Pontarique
47000 Agen

EYCHENIE -
TOUZANNE

Société civile de moyens en liquidation
Au capital de 2 000 euros

Siège social : 7 Grande Rue
65250 LA BARTHE DE NESTE
Siège de liquidation : 520 chemin de la
Coumette 65300 REJAUMONT
892 190 919 RCS TARBES

AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPÉE

L'AGE réunie le 02.05.2023 a décidé
la dissolution anticipée de la Société à
compter du 15.05.2023 et sa mise en li-
quidation amiable sous le régime con-
ventionnel dans les conditions prévues par
les statuts et les délibérations de ladite
assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme
Rosine TOUZANNE, demeurant 520 che-
min de la Coumette 65300 REJAUMONT
pour toute la durée de la liquidation, avec
les pouvoirs les plus étendus tels que
déterminés par la loi et les statuts pour
procéder aux opérations de liquidation,
réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a au-
torisé à continuer les affaires en cours et à
en engager de nouvelles pour les besoins
de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 520
chemin de la Coumette 65300 REJAU-
MONT. C'est à cette adresse que la cor-
respondance devra être envoyée et que
les actes et documents concernant la
liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquida-
tion seront déposés au Greffe du Tribunal
de commerce de Tarbes, en annexe au
RCS

L23VE04232

LA VIE
ÉCONOMIQUE

DU SUD-OUEST

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS
ÉCONOMIQUES

Édité par COMPO-ECHOS

SARL au capital de 50 000 €

Siège social : 108 rue Fondaudège

CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex

SIRET 353 502 644 00019

Directeur de la publication : Guillaume LALAU

Directeur délégué : Nicolas THOMASSET

Directeur des rédactions : Vincent ROUSSET

Direction artistique : David PEYS

Maquettistes : Sarah ALBERT, Cyrielle MICHAUD.

Noëlle SANZ & Raphaëlle MOURET

Secrétaire général des rédactions : Michel CASSE

Rédaction : Nathalie VALLEZ, Jennifer WUNSCH,

Chantal BOSSY, Suzanne BOIREAU-TARTARAT,

Nelly BETAÏLLE, Jonathan BITEAU,

Matthieu DAL'ZOVO, Eustelle LOUSTALET-TURON,

Vincent BIARD, Hermance HITTE

& Marie-Amélie HUSSON

Responsable Organisation et Systèmes

d'Information : Ophélie BROUTIER

Chargée de Webmarketing

et Community Manager : Cyrielle MORFEA

Assistante communication digitale :

Magalie RICCETTI

Responsable annonces légales :

Emmanuelle GESLAIN

Direction financière et administrative :

Katia DE STEFANO

Responsable comptable :

Florence MANOEUVRIER

Service abonnement : Catherine DEPETRIS

Service comptabilité : Élodie VIGNEAU

Service commercial annonces légales :

Christophe CLERTEAU

PUBLICITÉ

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

Dépôt légal à parution Hebdomadaire

Parution le mercredi

Impression : ROTIMPRES

Carrer del Pla de l'Estany, sn,

17181 Aiguaviva, Girona, Espagne

Routage : SUD MAILING

Commission paritaire

n° 1027182705

ISSN 2729-0034

Prix unitaire : 1,80 €

Abonnement 1 an : 55 €

Membre RésosHebdoEco



24H/24H
PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :
annoncelegale.vie-economique.com

Smic au

1^{er} mai 2023 : 11,52 euros

Le Smic passe à 11,52 euros de l'heure, 1 747,20 euros brut par mois soit 1 383,08 euros net.

A

compter du 1^{er} mai 2023, le Smic est majoré de 2,2 % et passe à 11,52 euros de l'heure (contre 11,27 euros en janvier 2023 et 11,07 euros depuis août 2022).

Cette augmentation correspond à la revalorisation automatique qui doit intervenir en cours d'année lorsque l'indice des prix à la consommation augmente d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de la dernière revalorisation du Smic.

Au 1^{er} mai 2023, le Smic brut mensuel pour 151,67 heures de travail hebdomadaire s'établit ainsi à 1 747,20 euros (contre 1 709,28 euros depuis janvier 2023).

Le Smic net passe à 9,12 euros, soit 1 383,08 euros par mois (contre 1 353 euros depuis janvier 2023).

Les salaires qui du fait de la revalorisation deviennent inférieurs au Smic doivent être augmentés en conséquence. En revanche, aucune disposition légale n'impose ou interdit une revalorisation des salaires supérieurs. Il est par ailleurs interdit de prévoir une indexation automatique des salaires sur le Smic dans les accords collectifs de travail (Code du travail, article L 3231-3).

La revalorisation du Smic entraîne une augmentation de la rémunération mensuelle minimale en cas d'activité partielle (Smic net) et des indemnités journalières de maladie (salaire retenu plafonné à 1,8 Smic).

Le salaire minimum des alternants (apprentissage et contrats de professionnalisation) varie en fonction de l'âge et de l'année d'apprentissage.

Apprentissage, contrats de professionnalisation

	Moins de 18 ans	Moins de 21 ans	Moins de 26 ans
1 ^{re} année (€) % du smic	3,11 27 %	4,95 43 %	6,11 53 %
2 ^e année (€) % du smic	4,49 39 %	5,88 51 %	7,03 61 %
3 ^e année (€) % du smic	6,34 55 %	7,72 67 %	8,99 78 %

Pour les jeunes salariés ayant moins de six mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité, le salaire minimum s'établit à 9,22 euros avant 17 ans (minoration de 20 %) et à 10,37 euros avant 18 ans (minoration de 10 %).

Le minimum garanti s'établit à 4,10 euros (contre 4,01 euros depuis janvier 2023). Pour les salariés des hôtels, cafés, restaurants, la valeur de l'avantage en nature au titre des repas est ainsi porté à 4,10 euros par repas et 8,20 euros par journée. ■

Référence
Arrêté du 26 avril 2023

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
VOITURES PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
VÉLO- MOTEUR CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
MOTOS PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX (BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	MARS 2022	MARS 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	110,49	116,79	+ 5,7 %
INDICE HORS TABAC	104,89	115,92	+ 5,7 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
2 ^e TRIMESTRE 2022	135,84	+ 3,6 %	
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 ^e TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 397,17	1,0%	14,3%	21,5%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 635,61	0,9%	13,3%	19,1%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 323,09	0,3%	14,0%	22,6%	4 408,59	3 856,09	Europe
S&P 500	4 124,76	0,5%	7,4%	3,3%	4 179,76	3 808,10	USA
NASDAQ 100	13 212,88	1,2%	20,8%	8,4%	13 291,64	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 764,09	0,3%	4,2%	7,6%	8 014,31	7 335,40	Royaume-Uni
DAX 30	15 955,48	2,3%	14,6%	19,2%	15 961,02	14 069,26	Allemagne
SMI	11 546,04	2,8%	7,6%	0,9%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	29 242,82	6,3%	12,1%	11,1%	29 242,82	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 357,67	0,9%	8,7%	11,8%	3 395,00	3 089,26	Chine

VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	14,05	-0,7%	3,8%	8,1%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	-25,7%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,46	-17,6%	-23,8%	53,1%	4,58	3,40	0,9%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,88	28,0%	153,1%	117,9%	2,93	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	65,00	0,0%	11,1%	-	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	494,00	4,2%	4,2%	4,7%	496,00	458,00	6,7%
EAUX DE ROYAN	90,00	15,4%	9,1%	-6,3%	91,00	76,50	7,1%
EUROPLASMA	0,39	-43,5%	-43,7%	-99,7%	2,38	0,32	-
FERMENTALG	0,99	-3,6%	-35,3%	-61,8%	1,66	0,81	-
GASCOGNE	4,07	-5,3%	-8,9%	10,3%	4,48	4,02	-
GPE BERKEM	4,70	-23,2%	-2,9%	-48,6%	7,12	4,70	1,3%
GPE PAROT (AUTO)	1,89	5,6%	-11,7%	-10,8%	2,21	1,79	-
HYDROGENE DE FRANCE	15,36	-10,3%	-26,5%	-46,6%	22,70	13,86	-
HUNYVERS	12,80	-0,8%	8,0%	6,8%	14,85	11,90	-
I.CERAM	8,50	-11,9%	-16,7%	-41,4%	13,95	7,75	-
I2S	6,25	-3,1%	2,5%	25,0%	6,45	5,85	1,1%
IMMERSION	3,18	-9,1%	24,2%	-45,9%	4,60	2,75	-
IMPLANET	0,17	-0,9%	1,9%	-28,7%	0,26	0,17	-
KLARSEN DATA	2,85	-3,7%	85,1%	0,7%	3,13	1,47	-
LECTRA	27,80	-22,2%	-21,0%	-18,8%	40,70	27,75	1,7%
LEGRAND	85,64	8,9%	14,5%	9,8%	89,52	75,22	2,2%
MULTIMICROCLOUD	0,19	-45,7%	-52,5%	-67,2%	0,44	0,19	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	14,0%	2,46	1,20	-
OENEO	14,05	8,1%	0,4%	-4,7%	15,50	12,85	2,1%
POUJOLAT	24,10	0,8%	-13,3%	13,4%	32,60	22,80	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	3,4%
UV GERMI	4,58	12,5%	38,8%	9,0%	4,91	3,40	-
VALBIOTIS	3,73	-5,1%	3,6%	-37,6%	4,44	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

James Bond **Un mythe** né au Touquet !

C'est au Touquet que le romancier britannique Ian Fleming a donné naissance à James Bond le 13 avril 1953 dans son premier roman *Casino Royale*.

Par Vincent ROUSSET

Eh oui pour celles et ceux qui l'ignoraient, Ian Fleming a donné naissance à son personnage mythique James Bond, inspiré par le Casino de la Forêt du Touquet (dénommée Royale-les-Eaux) lorsqu'il séjourna à l'hôtel Westminster en 1952. Publié le 13 avril 1953 au Royaume-Uni, le roman *Casino Royale* paraît traduit en 1960 en France sous le titre *Espions, faites vos jeux*.

PARTIE DE BACCARA

L'agent secret britannique James Bond est envoyé au casino de Royale-les-Eaux pour affronter Le Chiffre, le trésorier d'un syndicat communiste français et un agent soviétique. Ce dernier a perdu l'argent confié par le SMERSH et cherche à le récupérer au plus vite lors d'une partie de baccara. Bond va devoir mobiliser ses talents de joueur et d'espion s'il veut l'en empêcher. Il est aidé par Vesper Lynd, envoyée par le SIS, ainsi que par l'agent français René Mathis du Deuxième Bureau et l'agent américain Felix Leiter de la CIA.

Le roman est un succès immédiat au Royaume-Uni et doit être réédité seulement un mois après sa sortie. Il ouvre ainsi la voie à une longue série de livres racontant les aventures de l'espion anglais. Le personnage de James Bond deviendra célèbre dans le monde entier et sera au cœur de nombreuses adaptations. Au cinéma, *Casino Royale* est le 21^e opus de la série sorti en 2006 avec Daniel Craig dans le rôle phare.

SEAN CONNERY AU WESTMINSTER

C'est ensuite en 1962 que le célèbre acteur Sean Connery se rend au Westminster pour y signer son premier contrat sur une table du bar. L'acteur allait alors débiter sa longue carrière. À son départ, il signe le livre

d'or « Thanks to the memory », quand Ian Fleming avait écrit l'aphorisme : « Sometimes I'm East, sometimes I'm West ». Le successeur de Sean Connery dans le rôle-titre, le sémillant Roger Moore, est venu lui aussi séjourner à l'hôtel en 1981 et a signé quant à lui « What a pleasure, Bravo ! »

LA SUITE 007

Après la métamorphose de l'hôtel en 2020, toute la numérotation des chambres a été revue. C'est ainsi que l'unique suite de l'hôtel, se voit porter le prestigieux numéro de l'agent secret : 007. Confortablement installé dans un fauteuil Club, le client pourra se prendre pour Bond en dégustant des bulles de champagne Bollinger ! Le tout en observant les magnifiques portraits de Ian Fleming et de Sean Connery qui ornent les murs du salon et de la chambre. Digne d'un décor de cinéma, cette suite porte ainsi l'empreinte de l'agent secret au service de ses hôtes. Dans une atmosphère feutrée, le cuir côtoie le bois de Macassar et les œuvres d'art contemporain rehaussent un mobilier subtilement vintage. Le luxe se cache dans les détails. Alors partant pour Le Touquet pour avoir son nom au générique ? ■

